



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général  
Mission ministérielle

## Gestion des finances publiques



**2023**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Gestion des finances publiques</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	15
<b>PROGRAMME 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</b>	<b>19</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques, assurer la qualité des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale	23
2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires	27
3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficience accrue	32
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	42
Éléments transversaux au programme	42
Dépenses pluriannuelles	56
Justification par action	68
01 – Fiscalité des grandes entreprises	68
02 – Fiscalité des PME	70
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	74
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	77
06 – Gestion des pensions	81
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	83
08 – Gestion des fonds déposés	86
09 – Soutien	87
10 – Élaboration de la législation fiscale	92
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	94
<b>PROGRAMME 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</b>	<b>95</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	96
Objectifs et indicateurs de performance	99
1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations	99
2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels	101
3 – Maîtriser le coût des fonctions support	102
Présentation des crédits	105
Justification au premier euro	111
Éléments transversaux au programme	111
Dépenses pluriannuelles	124
Justification par action	133
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	133
05 – Prestations d'appui et support	136
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	143
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	146
09 – Action sociale ministérielle	149
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	152
<b>PROGRAMME 302 : Facilitation et sécurisation des échanges</b>	<b>153</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	154

Objectifs et indicateurs de performance	157
1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique	157
2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises	160
3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante	161
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	163
Justification au premier euro	170
Éléments transversaux au programme	170
Dépenses pluriannuelles	185
Justification par action	189
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	189
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	191
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	193
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	195
06 – Soutien des services opérationnels	197
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	200

MISSION  
**Gestion des finances publiques**

---

# Bilan de la programmation pluriannuelle

## BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Gestion des finances publiques » (GFP) porte les politiques publiques relatives au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses de l'État, les activités douanières, ainsi que les fonctions d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN).

### 1/ Programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

Le programme 156 retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics. Il est intégralement mis en œuvre par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

### 2/ Programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges »

Le programme 302 regroupe l'ensemble des crédits de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) qui assure trois missions principales : la lutte contre la fraude, la sécurisation des échanges internationaux, et la perception et le contrôle des fiscalités relevant de sa compétence.

### 3/ Programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financière »

Le programme 218 porte des fonctions de pilotage et de coordination à dimension interministérielle et de soutien pour le MEFSIN. Il regroupe les crédits et effectifs des directions et services suivants : les cabinets ministériels, l'inspection générale des finances (IGF), le secrétariat général des ministères économiques et financiers (SG MEF), et les directions et services en charge de missions transversales (*direction du budget (DB)*, *agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE)*, *direction des achats de l'État (DAE)*, *contrôle général économique et financier (CGEfi)*, *direction des affaires juridiques (DAJ) des MEF*, *service commun des laboratoires (SCL)*, *autorité de régulation des jeux (ANJ)*, *haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS)*, *TRACFIN*, *mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF)*, *médiateur des ministères économiques et financiers* et *agence française anticorruption (AFA)*).

## BILAN DES RÉFORMES

### 1/ Une organisation repensée pour une meilleure qualité de service rendu aux usagers et aux partenaires

La DGFIP a achevé en 2023 la réorganisation de son implantation territoriale (*sauf dans Paris intra-muros*) dans le cadre du déploiement du « **nouveau réseau de proximité** » (NRP) tout en maintenant un haut niveau de qualité de service via ses différents canaux de communication utilisés (accueil physique dans le réseau ou au niveau des maisons France services, messagerie électronique, téléphone). Le NRP couvre désormais plus de 3 000 communes avec l'accueil de premier niveau en maisons France services, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année 2019.

L'offre de conseil à destination des **collectivités locales** a également été renforcée grâce à la nomination de nouveaux conseillers et conseillères aux décideurs locaux. L'organisation de la chaîne comptable et financière a été simplifiée afin d'optimiser le traitement des dépenses publiques. La réorganisation des services de l'État s'est ainsi poursuivie avec la création de nouveaux centres de gestion financière (CGF) pour atteindre trente CGF à fin 2023.

Le **transfert des missions fiscales** s'est par ailleurs poursuivi en 2023 avec la reprise par la DGFIP de la taxe acquittée par les employeurs de main d'œuvre étrangère, les amendes douanières prononcées par les juridictions et le

traitement des premières demandes de remboursement des accises sur l'électricité, le gaz naturel et le charbon pour les consommateurs d'énergie.

## 2/ Une activité soutenue de lutte contre la fraude, amplifiée par la feuille de route gouvernementale annoncée au printemps 2023

Les résultats de la DGDDI dans la **lutte contre les trafics sont globalement en hausse** : les services d'enquête de la douane ont notamment entravé quatre-vingt-dix organisations criminelles (+15 %) et soixante-dix tonnes de cannabis ont été saisies (+5 %). La DGDDI a également poursuivi ses engagements relatifs à la **protection du consommateur**. Ainsi, en matière de lutte contre les contrefaçons, la DGDDI a retiré vingt millions et demi d'articles du marché, soit une hausse de 78 % par rapport à 2022.

Par ailleurs, la gestion intégrée des frontières portuaires et aéroportuaires a franchi en 2023 une nouvelle étape avec la finalisation de la reprise par la douane de l'ensemble des **contrôles sanitaires et phytosanitaires des marchandises en frontière**.

Dans le domaine du **contrôle fiscal**, la DGFIP a développé le ciblage des contrôles, la part de sa programmation issue de l'exploration de données étant passée de 52,3 % à 56 % en 2023. Par ailleurs, l'action en matière de renforcement des sanctions à l'encontre des fraudeurs les plus importants s'est accentuée, avec en particulier la proportion des dossiers répressifs transmis au Parquet qui a continué sa progression pour atteindre 9,41 % (9,12 % en 2022). En parallèle, la volonté de tisser et maintenir une relation de confiance avec les contribuables a porté ses fruits : plus de 88 % des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal s'en disent satisfaites, tandis que la part des contrôles se concluant par l'acceptation du contribuable atteint près de 42,5 % (pour une cible à 40,8 %).

En 2023, **Tracfin** a amorcé la mise en œuvre son projet TRAC25, qui vise à mieux adapter l'organisation du service aux enjeux émergents (*ingérences étrangères, criminalité organisée, nouveaux risques en matière de cybercriminalité*) et à mettre le service à l'état de l'art au niveau technique.

**L'Agence française anticorruption (AFA)** a pour sa part conforté sa stratégie de conseil aux acteurs publics et économiques et de contrôle de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption. En 2023, elle a coordonné la préparation du deuxième plan national pluriannuel de lutte contre la corruption, dans le cadre notamment d'un groupe de travail interministériel et d'une consultation publique organisée à l'automne. L'AFA en a synthétisé les travaux sous la forme d'un projet de plan national pluriannuel 2024-2027.

Au global, l'année 2023 marque **un nouvel élan dans la lutte contre la fraude**. Avec des moyens renforcés, la feuille de route gouvernementale de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques présentée en 2023 prévoit une série de mesures visant notamment à renforcer la capacité de judiciarisation des fraudes aux finances publiques ainsi que la transformation du service d'enquêtes judiciaires des Finances (SEJF) en Office national anti-fraude (ONAF) aux finances publiques (*effective au 1<sup>er</sup> mai 2024*) qui détiendra des compétences étendues.

## 3/ La mobilisation des leviers de modernisation offerts par les nouvelles technologies et l'analyse des données

Le renforcement des moyens alloués à l'AIFE a permis de poursuivre les travaux et projets engagés en 2022 destinés à améliorer les produits et services offerts aux utilisateurs du **système d'information financière de l'État** (Chorus), des acheteurs et fournisseurs de l'État (SI marchés, PLACE) et plus largement, de la sphère publique s'agissant de la dématérialisation des factures (Chorus Pro).

La DGFIP maintient de son côté ses efforts pour mener à bien sa **transformation numérique**. Elle a accéléré la résorption de sa dette technique en y consacrant un niveau de moyens inédit de près de 67 M€ (contre 30 M€ en 2020 et 62 M€ en 2022), tout en consolidant ses projets les plus complexes et en mettant en service de nouvelles applications pour ses usagers. L'année 2023 se caractérise ainsi par l'accélération du déploiement de l'application « gérer mes biens immobiliers » (GMBI), la première campagne de collecte des déclarations d'occupation des propriétaires dans l'application ayant permis de recueillir les déclarations de plus de 80 % des propriétaires de biens immobiliers bâtis tout en engageant la fiabilisation des bases détenues par la DGFIP. Enfin, elle a poursuivi sa

politique de valorisation de ses données : une douzaine d'applications déversent désormais les leurs dans le « lac de données ».

La DGDDI continue son programme de **valorisation des données qui atteint en 2023** quatorze cas d'usages déployés. Ces nouveaux outils, construits autour de la donnée, ont vocation notamment à simplifier les tâches à accomplir, moderniser les téléservices existants ou permettre de réaliser les contrôles en mobilité.

#### 4/ La poursuite de l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de la performance des fonctions supports

Portée par le SG, la réforme de **l'action sociale ministérielle** s'est traduite en 2023 par la poursuite de la réorganisation du réseau de l'action sociale avec l'installation des services régionaux de l'action sociale et l'évolution du dispositif d'aide à la parentalité.

Le ministère a également continué le déploiement d'un dispositif d'évaluation régulière et d'accompagnement de ses **cadres supérieurs** ainsi qu'un plan managérial ministériel.

**Le SG** a fait de l'amélioration de l'efficacité des fonctions support l'axe clé de sa transformation, se traduisant notamment par :

- **l'encadrement du recours à des prestations intellectuelles externalisées.** Ainsi, tandis que la cible de -15 % de ces recours a été atteinte en 2023, a été initié la ré-internalisation des expertises et des compétences ;
- la cartographie des fonctions supports et **l'automatisation des processus de gestion** de la sphère des ressources humaines. En ce sens a été lancé un projet de ferme d'assistants digitaux avec douze cas d'usage déjà qualifiés ;
- **l'amélioration de l'utilisation des bâtiments**, notamment par la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité des sites, et la prise en compte de l'objectif de sobriété énergétique ;
- **l'élaboration d'un plan de transformation écologique** des MEF, en application de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du SG, qui inclut un plan d'action à réaliser d'ici fin 2025, a ainsi été finalisé.

## COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

En déclinaison de la démarche interministérielle de contrôle de gestion portée par la DB, les MEF mènent un projet de rénovation de cette démarche au niveau ministériel. À ce titre, les principaux chantiers de l'année 2023 ont porté sur l'actualisation de la cartographie des fonctions support des MEF, réalisée en 2021, visant à disposer d'un outil d'étude et de comparaison à destination des contrôleurs et contrôleuses de gestion des ministères.

Les directions des MEF sont en outre impliquées dans une démarche de construction d'une méthode de calcul du coût d'un agent/d'une agente qui devrait permettre de développer une approche standardisée et partagée des coûts de fonctionnement des ministères. En ce sens, la DGFIP a développé une méthodologie de calcul des coûts de fonctionnement à destination de ses services déconcentrés. Cette méthode est en cours de déploiement à l'échelle nationale.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

**OBJECTIF 1 :** Renforcer la qualité de service aux usagers et l'efficacité des réseaux du recouvrement fiscal

Indicateur 1.1 : **Coût de collecte des recettes douanières et fiscales**

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût de collecte des recettes douanières et fiscales	€/100€ de recettes	0,70	0,68	0,67	0,67	cible atteinte	0,70

**Commentaires techniques**

Source des données : DGDDI / DGFiP

Mode de calcul : le numérateur correspond à la somme des coûts de gestion de la collecte des recettes douanières et fiscales assurée par la DGDDI et la DGFiP (composantes du sous-indicateur 3.1.1 « Coût de collecte des recettes douanières » du programme 302 et du sous-indicateur 3.1.1 « Taux d'intervention sur l'impôt » du programme 156).

Le dénominateur correspond à la somme des recettes douanières et fiscales, composantes respectives des deux sous-indicateurs cités ci-dessus. Enfin, le ratio ainsi calculé est multiplié par 100 pour obtenir un coût de collecte pour 100 euros de recettes collectées.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le coût de collecte des recettes douanières et fiscales est au niveau de sa cible pour 2023 à 0,67 €, pour 100 euros de recettes collectées, soit une amélioration par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des coûts globaux de la DGFiP, alors que ses recettes sont constantes d'une année sur l'autre. En revanche, le résultat de la DGDDI se dégrade légèrement, passant de 0,54 € à 0,56 €. Cela s'explique par un effet retard des transferts d'emplois dans le cadre des transferts de fiscalité de la Douane vers la DGFiP. On constate ainsi une diminution immédiate des recettes recouvrées par la DGDDI, alors que ses coûts restent dans un premier temps constants.

**Indicateur 1.2 : Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFiP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires**

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFiP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	94,58	94,1	88	95.17	cible atteinte	90,8

**Commentaires techniques**

Source des données : DGDDI / DGFiP

Mode de calcul :

Le numérateur correspond à la somme des réponses apportées dans les délais réglementaires par la DGDDI et la DGFiP.

Côté DGDDI, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.1 « Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires » du programme 302.

Côté DGFiP, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.3 « Taux de réponse de la DGFiP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) » du programme 156.

Le dénominateur correspond à la somme des réponses apportées par la DGDDI et la DGFiP.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux de réponse de la DGDDI et de la DGFiP aux demandes de rescrits dans les délais réglementaires s'établit pour 2023 à 95,17 %, soit bien au-dessus de la cible de 88 %, en progression par rapport à 2022 (94,1 %). Cette hausse par rapport à l'an passé s'explique par une baisse du nombre de demandes de rescrits reçues (-260), alors que le nombre de dossiers traités reste relativement stable (17 360 toutes directions confondues, soit -60 dossiers par rapport à 2022). C'est à la DGDDI que la baisse du nombre de dossiers reçus est la plus importante (-169 dossiers contre -91 dossiers pour la DGFiP).

**OBJECTIF 2 :** Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques, assurer la qualité des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale (P156)

**Indicateur 2.1 : Taux de déclaration et de recouvrement spontanés (civisme) (P156)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives	%	99,31	99,02	>98,5	98.95	cible atteinte	>99
Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives	%	98,20	97,74	95	97.58	cible atteinte	96
Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source)	%	Sans objet	99,6	99,5	99.56	cible atteinte	99,5
Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non-prélevés à la source (hors CF)	%	98,81	98,59	98,5	98.66	cible atteinte	98,7
Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF)	%	99,49	99,20	>99	99.07	cible atteinte	>99
Taux de paiement des amendes	%	61,96	62,93	68	67.26	amélioration	68
Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N	%	98,00	97,92	98	97.99	cible atteinte	98

**Commentaires techniques**

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Ce taux mesure la part d'usagers particuliers qui respectent leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu. Il traduit donc leur propension à faire preuve de civisme fiscal. Il rapporte la population des usagers particuliers ayant déposé leur déclaration d'impôt sur le revenu et qui ont été taxés sans pénalisation à l'ensemble de la population connue de la DGFIP et considérée comme devant déposer une déclaration.

Il s'agit d'un indicateur d'efficacité socio-économique qui est, sur la longue durée, le reflet de la qualité des travaux menés par les secteurs d'assiette des services des impôts des particuliers (SIP) de la DGFIP pour relancer la population « défaillante » (que l'absence de déclaration soit volontaire ou non).

Son numérateur est obtenu par l'addition, d'une part du nombre de déclarations automatiques (nouvelle modalité déclarative mise en place en 2020) cumulé avec celles reçues spontanément et, d'autre part, du nombre de déclarations enregistrées après les travaux de relance.

Son dénominateur est constitué du nombre de déclarations d'impôt sur le revenu attendues pour l'année N. Cette population de référence calculée au dénominateur de l'indicateur inclut les déclarations des primo-déclarants.

Remarque : dans le PAP 2022, la prévision 2023 a été portée à un niveau supérieur à 99 %.

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il mesure le civisme déclaratif en matière de TVA et de déclarations de résultats des professionnels.

Il se calcule selon la formule suivante :

$$[(\text{Taux des redevables professionnels non défaillants déclaratifs en matière de TVA}) + (\text{Taux de non-retardataires des déclarations de résultat annuel des entreprises})] / 2.$$

- Sous-indicateur : « Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de 2019 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source) »

Mode de calcul :

Il est mesuré sur un cycle de recouvrement complet afin d'intégrer l'ensemble des acteurs de la chaîne du recouvrement (phases de paiement spontané et de recouvrement forcé).

Le taux « complet » correspondant à l'ensemble des recouvrements perçus sur les revenus 2019 des particuliers a été arrêté au 31 décembre 2021 .

Son périmètre comprend l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux ainsi que les pénalités sanctionnant les manquements des particuliers liés aux acomptes « PAS » (sachant que ces sanctions ne sont pas mises en œuvre au titre des revenus de 2019).

Exprimé en taux, il agrège :

- les versements effectués par les collecteurs en 2019 et en 2020 au titre de 2019 ;
- les acomptes versés « hors collecteurs » en 2019 et en 2020 au titre de 2019 ;
- le solde acquitté par les particuliers sur la période 2020-2021.

Remarques :

- par construction, ce sous-indicateur ne peut faire l'objet d'aucun rétrocalcul.

- à compter du PAP 2022, de manière à suivre l'évolution du taux de recouvrement sur les cycles suivants de recouvrement complet, ce sous-indicateur est remplacé par le « Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source) ».

- Sous-indicateur : « Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source (hors CF) »

Mode de calcul :

Dans le contexte de la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de la mise en place du sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de 2019 des particuliers en mode PAS » détaillé ci-dessus, ce sous-indicateur complète la mesure du recouvrement des impôts des particuliers hors « PAS ».

Son périmètre est constitué des impôts locaux, de l'impôt sur la fortune immobilière et des rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune. Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des prises en charge brutes, hors contrôle fiscal, réalisées en année N-1 au titre des impôts sur rôle des particuliers (taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public, taxes foncières, impôt sur la fortune immobilière, rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune) ;

- au numérateur, le montant des paiements acquittés en années N-1 et N au titre de ces prises en charge, à l'échéance et après une première phase de recouvrement forcé.

En 2021, son périmètre comprend donc les prises en charge réalisées en 2020 au titre de l'ensemble des impôts sur rôle des particuliers : impôts locaux, impôt sur la fortune immobilière et rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF) »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des charges brutes de l'année hors contrôle fiscal, c'est-à-dire le montant des paiements intervenus spontanément auquel s'ajoute celui des créances prises en charge correspondant aux déclarations non accompagnées du paiement, total ou partiel, de l'impôt déclaré comme dû par l'utilisateur ;

- au numérateur, le montant des paiements acquittés spontanément et des recouvrements au titre de ces prises en charge.

- Sous-indicateur « Taux de paiement des amendes »

Mode de calcul :

Au numérateur, figurent les encaissements réalisés au titre des amendes forfaitaires, les recettes des amendes forfaitaires majorées issues des amendes forfaitaires non payées, ainsi que les autres amendes forfaitaires majorées et condamnations pécuniaires.

Le dénominateur comprend les amendes forfaitaires encaissées ainsi que les prises en charge retraitées d'amendes forfaitaires majorées issues des amendes forfaitaires non payées et les prises en charge des autres amendes forfaitaires majorées et condamnations pécuniaires, diminuées des annulations portant sur ces prises en charge.

Compte tenu du cycle de vie des amendes, l'indicateur est calculé sur une période de référence de deux ans. Il ne prend en compte dans son calcul ni les amendes transport, y compris au stade majoré, dans la mesure où la fraction payée spontanément par les usagers auprès des transporteurs publics (c'est-à-dire en amont de l'émission du titre majoré) n'est pas connue de l'État, ni le forfait de post-stationnement, qui n'est pas à strictement parler une amende mais constitue une redevance domaniale.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N (hors OPH) »

Mode de calcul :

Il rapporte le montant des recettes effectivement recouvrées (encaissements) au 31/12/N au montant des produits pris en charge au cours de l'année N-1 (titres émis et droits constatés).

Calculé par l'application Delphes (outil de valorisation des données comptables et financières tenues par les comptables via l'application Hélios), il concerne l'exhaustivité des comptabilités gérées hors Offices Publics de l'Habitat. Il est déterminé à partir de comptes budgétaires de la classe 7 pour filtrer les produits nécessitant une véritable action de recouvrement du comptable.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

À l'exception du taux de paiement des amendes, tous les indicateurs de civisme fiscal atteignent leur cible pour 2023, avec des résultats proches de 100 %.

Le taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives est de 98,95 % en 2023, légèrement au-dessus de sa cible à 98,5 %, mais en deçà de son résultat de 2022 qui était de 99,02 %. Cette légère baisse est due essentiellement à un écart entre l'augmentation du nombre total de déclarations déposées (+1.06 %) et la hausse de la population de référence (+1.13 %), primo-déclarants inclus.

Le taux de respect des obligations déclaratives pour la sphère professionnelle s'élève à 97,58 %, au-dessus de la cible (95 %), mais en très léger retrait par rapport à 2022 (97,74 %). Cette baisse concerne principalement les déclarations de TVA, qui passent de 98,85 % en 2022 à 98,74 % en 2023, et les déclarations de résultats (96,46 % en 2023 contre 96,64 % en 2022), dont le taux suit une trajectoire baissière depuis 2020. En ce qui concerne la TVA, la performance reste bonne, car la très légère baisse s'inscrit dans un contexte d'augmentation de +6,5 % du nombre

de dépôts. Des problèmes techniques liés à la mise en place d'une nouvelle application (Topad-Cible) survenus au cours de la campagne déclarative expliquent la tendance sur les déclarations de résultats, ainsi que des difficultés pour les entreprises et certains cabinets comptables à clôturer leurs comptes pour déposer dans les délais.

En matière de recouvrement, le taux brut des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source) est de 97,58 % en 2023, en très légère baisse par rapport à 2022 (97,74 %). Cette baisse s'explique par une augmentation significative en 2022 du nombre des soldes d'impôt mis en recouvrement qui ont un taux de recouvrement inférieur à celui des acomptes contemporains (c'est à dire les montants prélevés chaque mois).

Pour les impôts des particuliers non prélevés à la source, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) est quant à lui de 98,66 %, en amélioration par rapport à 2022 (98,59 %), se situant au-dessus de sa cible (98,5 %). Cela est dû à une baisse de -6,6 % du montant des prises en charge, liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public. Corrélativement, les montants recouverts sur ces prises en charge ont baissé mais dans une moindre proportion (-6,5 %).

Concernant les usagers professionnels, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) est de 99,07 % en 2023, soit un résultat supérieur à sa cible (99 %), mais en léger retrait par rapport à 2022 (99,20 %). Les causes de cette évolution sont identiques à celles de l'indicateur des particuliers hors PAS, à savoir une augmentation des prises en charge, non compensée par la hausse des sommes effectivement recouvrées.

Le taux de paiement des amendes s'établit en 2023 à 67,26 %, soit une augmentation par rapport à 2022 (65,23 %), même s'il reste en dessous de la cible (68 %). La mission amendes est une priorité gouvernementale, portant l'objectif d'augmenter chaque année les recettes d'amendes encaissées pour atteindre en 2027 + 20 % par rapport à 2022. Néanmoins, les montants appelés sont constitués par une part croissante d'amendes forfaitaires majorées délictuelles plus difficiles à recouvrer, ce qui impacte négativement le taux global de recouvrement, et explique la difficulté à atteindre la cible.

Avec un résultat de 97,99 %, la cible de 98 % est quasi-atteinte en 2023 pour le taux de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1. On constate également une légère augmentation par rapport au résultat de 2022 (97,92 %), expliqué par un meilleur taux de recouvrement pour les paieries régionales, qui compense un résultat en baisse pour les départements.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</b>			
Prévision	8 276 803 642	7 975 812 988	93 623
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 232 420 521	7 968 886 219	93 597
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	44 383 121	6 926 769	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			26
Exécution	8 061 765 641	7 870 464 019	91 797
<b>218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</b>			
Prévision	1 121 756 772	1 007 550 146	4 910
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 085 930 355	965 557 569	4 913
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	35 826 417	41 992 577	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-3
Exécution	972 021 593	956 499 269	4 743
<b>302 – Facilitation et sécurisation des échanges</b>			
Prévision	1 674 445 499	1 642 352 111	16 491
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 610 782 301	1 602 525 405	16 490
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	63 663 198	39 826 706	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			1
Exécution	1 646 014 418	1 622 492 297	16 243
<b>Total Prévision</b>	<b>11 073 005 913</b>	<b>10 625 715 244</b>	<b>115 024</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>10 679 801 651</b>	<b>10 449 455 585</b>	<b>112 783</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	7 601 678 116 7 727 634 024	8 256 392 561 8 061 765 641	7 566 725 227 7 648 108 630	7 992 858 259 7 870 464 019
01 – Fiscalité des grandes entreprises	200 575 764 113 493 442	111 266 788 120 615 636	123 175 764 117 136 135	115 666 788 125 227 068
02 – Fiscalité des PME	1 399 852 497 1 489 822 401	1 633 266 216 1 558 498 833	1 400 677 404 1 494 504 731	1 579 166 216 1 543 194 440
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	2 082 618 758 2 072 498 730	2 075 234 127 2 045 826 748	2 076 640 257 2 067 987 255	2 073 034 127 2 033 749 967
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	737 160 977 785 169 566	747 216 466 892 729 946	736 362 974 787 293 214	748 916 466 889 279 171
06 – Gestion des pensions	74 606 768 85 427 040	81 466 885 91 773 512	74 606 768 85 386 729	80 966 885 89 649 079
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 282 978 708 1 260 021 072	1 286 725 441 1 293 049 828	1 282 807 961 1 262 582 784	1 284 375 441 1 292 659 012
08 – Gestion des fonds déposés	59 350 198 56 229 603	59 446 690 59 250 709	59 500 198 55 966 729	59 746 690 59 105 064
09 – Soutien	1 745 613 186 1 846 527 719	2 241 391 336 1 980 800 720	1 794 032 641 1 758 812 849	2 030 607 034 1 818 397 370
10 – Élaboration de la législation fiscale	18 921 260 18 444 453	20 378 612 19 219 708	18 921 260 18 438 203	20 378 612 19 202 848
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	861 887 759 884 990 639	1 090 745 355 972 021 593	888 958 487 876 096 631	970 372 569 956 499 269
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	178 403 322 187 012 194	197 861 282 194 404 572	179 162 361 179 896 912	197 573 521 190 515 224
05 – Prestations d'appui et support	331 431 041 368 310 368	533 208 501 428 236 714	371 102 456 370 742 519	421 393 579 426 580 851
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	145 404 885 139 562 316	157 877 703 161 018 614	135 622 535 137 819 010	149 607 600 148 990 012
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	24 674 059 18 820 854	13 923 790 12 975 834	21 096 683 17 380 202	13 923 790 14 431 189
09 – Action sociale ministérielle	181 974 452 171 284 907	187 874 079 175 385 858	181 974 452 170 257 988	187 874 079 175 981 994
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 587 753 202 1 597 011 633	1 620 253 915 1 646 014 418	1 574 505 718 1 581 728 869	1 611 997 019 1 622 492 297
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	542 994 524 547 236 084	593 627 796 584 574 506	536 142 494 544 576 412	596 307 918 590 166 142
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	164 244 629 144 965 810	149 558 700 166 924 684	155 387 544 140 137 890	154 857 291 154 480 955
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	236 263 340 244 521 044	240 995 287 246 547 932	238 391 299 242 510 796	242 945 047 248 648 302
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	123 452 208 126 209 921	120 775 559 122 274 055	124 023 066 125 813 411	121 246 411 122 769 353
06 – Soutien des services opérationnels	440 961 951 460 922 330	450 440 371 455 664 639	440 724 765 455 543 230	431 784 150 442 705 390
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	79 836 550 73 156 444	64 856 202 70 028 602	79 836 550 73 147 131	64 856 202 63 722 156

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	7 601 678 116 7 727 634 024	8 256 392 561 8 061 765 641	7 566 725 227 7 648 108 630	7 992 858 259 7 870 464 019
Titre 2. Dépenses de personnel	6 610 253 834 6 616 920 957	6 769 023 830 6 687 415 695	6 610 253 834 6 616 920 957	6 769 023 830 6 687 415 695
<b>Autres dépenses :</b>	<b>991 424 282 1 110 713 067</b>	<b>1 487 368 731 1 374 349 946</b>	<b>956 471 393 1 031 187 673</b>	<b>1 223 834 429 1 183 048 324</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	947 633 651 993 148 877	1 362 517 975 1 189 958 648	895 431 070 931 734 480	1 086 934 319 1 045 916 484
Titre 5. Dépenses d'investissement	43 330 631 117 089 493	124 430 756 183 148 428	60 580 323 98 907 254	136 480 110 135 878 785
Titre 6. Dépenses d'intervention	460 000 474 697	420 000 1 242 870	460 000 545 939	420 000 1 253 055
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	861 887 759 884 990 639	1 090 745 355 972 021 593	888 958 487 876 096 631	970 372 569 956 499 269
Titre 2. Dépenses de personnel	488 742 235 481 175 500	511 313 566 498 607 714	488 742 235 481 175 500	511 313 566 498 607 714
<b>Autres dépenses :</b>	<b>373 145 524 403 815 139</b>	<b>579 431 789 473 413 879</b>	<b>400 216 252 394 921 131</b>	<b>459 059 003 457 891 555</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	305 081 369 374 931 724	427 328 775 436 283 984	345 587 673 374 107 227	408 796 083 427 113 148
Titre 5. Dépenses d'investissement	67 438 155 27 673 373	151 470 744 34 402 511	54 002 579 19 561 554	49 630 650 28 431 876
Titre 6. Dépenses d'intervention	296 000 786 997	296 000 2 026 254	296 000 829 306	296 000 1 709 980
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	330 000 423 045	336 270 701 130	330 000 423 045	336 270 636 550
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 587 753 202 1 597 011 633	1 620 253 915 1 646 014 418	1 574 505 718 1 581 728 869	1 611 997 019 1 622 492 297
Titre 2. Dépenses de personnel	1 232 720 851 1 256 718 774	1 266 528 642 1 295 988 100	1 232 720 851 1 256 718 774	1 266 528 642 1 295 988 100
<b>Autres dépenses :</b>	<b>355 032 351 340 292 859</b>	<b>353 725 273 350 026 318</b>	<b>341 784 867 325 010 095</b>	<b>345 468 377 326 504 197</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	189 079 434 235 070 744	221 033 023 242 380 783	184 326 819 218 389 979	209 323 719 227 112 724
Titre 5. Dépenses d'investissement	78 772 617 25 813 715	60 183 136 29 543 871	70 277 748 27 237 094	63 627 329 27 548 151
Titre 6. Dépenses d'intervention	87 180 300 79 408 401	72 509 114 78 101 663	87 180 300 79 383 023	72 517 329 71 843 322
<b>Total</b>	<b>10 051 319 077 10 209 636 297</b>	<b>10 967 391 831 10 679 801 651</b>	<b>10 030 189 432 10 105 934 131</b>	<b>10 575 227 847 10 449 455 585</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	8 331 716 920 8 354 815 231	8 546 866 038 8 482 011 509	8 331 716 920 8 354 815 231	8 546 866 038 8 482 011 509
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 719 602 157 1 854 821 065</b>	<b>2 420 525 793 2 197 790 143</b>	<b>1 698 472 512 1 751 118 899</b>	<b>2 028 361 809 1 967 444 076</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 441 794 454 1 603 151 345	2 010 879 773 1 868 623 415	1 425 345 562 1 524 231 685	1 705 054 121 1 700 142 357

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 5. Dépenses d'investissement	189 541 403 170 576 581	336 084 636 247 094 811	184 860 650 145 705 902	249 738 089 191 858 811
Titre 6. Dépenses d'intervention	87 936 300 80 670 094	73 225 114 81 370 787	87 936 300 80 758 268	73 233 329 74 806 358
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	330 000 423 045	336 270 701 130	330 000 423 045	336 270 636 550

**PROGRAMME 156**  
**Gestion fiscale et financière**  
**de l'État et du secteur public local**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Amélie VERDIER

Directrice générale des Finances publiques

Responsable du programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Les principales missions du programme sont d'établir l'assiette, d'effectuer le recouvrement et le contrôle des recettes de l'État et des collectivités locales, ainsi que d'assurer le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Ce programme est porté par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP). À l'issue de son contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, dont le taux de réalisation des objectifs a été estimé à 90 %, elle s'est dotée en 2023 d'une nouvelle feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, qu'elle a inscrite dans un cadre d'objectifs et de moyens. Fruit d'un travail collectif et participatif, cette stratégie vise à améliorer les résultats associés à l'ensemble des missions de la DGFIP en engageant un nouveau cycle de réformes des métiers, tout en menant à leur terme certains grands chantiers de transformation initiés au cours du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022. Ainsi, l'année 2023 a permis aux services de s'approprier et de mettre en œuvre les premières orientations qui vont dessiner la DGFIP de demain. Au titre du bilan 2023, les principaux points saillants sont les suivants.

### **I – D'importantes réformes visant à améliorer la qualité du service public ont été achevées ou continuent de se déployer**

En 2023, la DGFIP a poursuivi de grands chantiers et mené à terme de nombreuses réformes. Le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle, les procédures et la doctrine ont fait l'objet d'évolutions et de simplifications. Ainsi, les contrôles en matière de dépense publique locale ont été allégés, la politique d'apurement des restes à recouvrer a été réexaminée, et le visa des comptes par les directions locales supprimé.

S'agissant de la gestion et du recouvrement des recettes publiques, de nouvelles taxes ont été transférées à la DGFIP en 2023, en provenance essentiellement de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), comme la taxe acquittée par les employeurs de main d'œuvre étrangère, les amendes douanières prononcées par les juridictions et le traitement des premières demandes de remboursement des accises sur l'électricité, le gaz naturel et le charbon pour les consommateurs d'énergie. Les services de la DGFIP ont également mis en place la première campagne de collecte des déclarations d'occupation des propriétaires dans l'application « *Gérer mes biens immobiliers* » (GMBI). Cette campagne a permis de recueillir les déclarations de plus de 80 % des propriétaires de biens immobiliers bâtis tout en engageant la fiabilisation des bases détenues par la DGFIP grâce aux nombreuses demandes de mise à jour des biens des contribuables propriétaires.

Par ailleurs, la DGFIP a démontré à nouveau sa réactivité pour gérer les dispositifs de soutien à l'activité économique. L'année 2023 a été l'occasion de consolider les processus d'instruction des demandes de versement d'aides sur le gaz et l'électricité (*plus de 54 000 dossiers déposés et 1,1 Md€ d'aides versés*) et de gérer le versement de l'indemnité carburant créée pour accompagner les Françaises et les Français les plus modestes qui utilisent un véhicule pour travailler (*quatre millions de bénéficiaires pour un montant total de 435 M€*).

En parallèle, en cohérence avec les chantiers prioritaires ministériels et gouvernementaux en matière de transition écologique et de sobriété, la DGFIP a réaffirmé ses ambitions écoresponsables dans son cadre d'objectifs et de moyens, dans le cadre de sa démarche « *ÉcoFiP* ». Elle a ainsi publié son plan de transition le 25 mai 2023, puis a assuré sa déclinaison au niveau local.

La DGFIP poursuit enfin ses efforts pour mener à bien sa transformation numérique. Elle a accéléré la résorption de sa dette technique en y consacrant un niveau de moyens inédit de près de 67 M€ (contre 30 M€ en 2020 et 62 M€ en 2022), tout en consolidant ses projets les plus complexes. Elle a mis en service de nouvelles applications pour ses usagers, et poursuivi sa politique de valorisation de ses données : une douzaine d'applications déversent désormais les leurs dans le « lac de données ».

## **II/ Comme en 2022, les objectifs fixés dans le PAP 2023 du programme 156 ont été atteints pour les trois quarts des indicateurs**

### *1. Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques, et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale*

Dans le cadre de la feuille de route interministérielle de mai 2023 relative à la lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques, la DGFIP a mis en œuvre en 2023 le chantier d'amélioration du ciblage des contrôles. Le recours à l'exploration de données dans la programmation du contrôle fiscal a ainsi progressé pour atteindre 56 % des contrôles proposés (52,36 % en 2022). De plus, la construction d'outils permettant de mieux cibler les contrôles des particuliers aux plus hauts revenus et forts patrimoines a été engagée.

Par ailleurs, l'action en matière de renforcement des sanctions à l'encontre des fraudeurs les plus importants a été poursuivie, avec notamment l'adoption de deux mesures pénales dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2024, dont la création d'un délit spécifique d'incitation à la fraude fiscale visant à punir la mise à disposition de schémas de fraude. De même, la proportion des dossiers répressifs transmis au Parquet continue sa progression pour atteindre 9,41 % (9,12 % en 2022).

Enfin, le renforcement des synergies entre les services de contrôle et de recouvrement a permis d'atteindre un taux de recouvrement des créances issues du contrôle fiscal externe de 70,21 %, au-delà de la cible fixée à 69 %.

L'amélioration de l'efficacité du traitement des dépenses publiques s'appuie sur l'optimisation des circuits de la dépense via une simplification de la chaîne comptable et financière. La réorganisation des services de l'État s'est ainsi poursuivie avec la création de sept nouveaux centres de gestion financière (CGF), pour atteindre la cible prévue de trente CGF à fin 2023.

En matière de clarté et d'accessibilité de la norme fiscale, les efforts réalisés par l'administration ont permis d'assurer la mise en œuvre des dispositions fiscales adoptées par le Parlement dans les meilleurs délais. Ainsi, le pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué continue sa progression, s'établissant à 73,7 % (+7 points par rapport à 2022).

### *2. Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires*

La DGFIP a été particulièrement attentive au maintien à un haut niveau de la qualité du service rendu à ses usagers, avec le maintien à un niveau très élevé de l'indicateur de qualité de service (80,43 %) et le dépassement de la cible pour l'indice de satisfaction des usagers vis-à-vis des applications utilisées pour leurs démarches auprès de la DGFIP (8,17/10 pour une cible de 8/10).

La mise en place du « nouveau réseau de proximité » (NRP) a été menée à son terme en 2023 (sauf à Paris intramuros). Cette nouvelle organisation permet de renforcer la présence des services de la DGFIP sur tout le territoire tout en développant son rôle de conseil auprès des collectivités locales. Désormais, plus de 3 000 communes disposent d'un point d'accueil de la DGFIP (*centres des finances publiques et accueil de premier niveau en espaces France services et en permanences en mairie*), soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année 2019 (*cible du COM 2020-2022 dépassée*). L'offre de conseil à destination des collectivités locales a également été renforcée grâce à la nomination de nouveaux conseillers et conseillères aux décideurs locaux. Les prestations délivrées par ceux-ci sont très largement appréciées, avec un taux de satisfaction de 90,6 % (*pour une cible de 80 %*) en progression par rapport à 2022 (88,26 %). En parallèle, la troisième vague de relocalisation des services de la DGFIP a conduit au redéploiement de plus de 600 emplois supplémentaires dans quinze communes. Au total, ce sont plus de 1.800 emplois qui ont été implantés dans soixante-quatre services relocalisés depuis 2021.

La relation de confiance développée par la DGFIP avec les contribuables dans le cadre de la loi n° 2018-727 dite ESSOC est désormais bien établie, comme l'attestent les bons résultats obtenus en la matière. Ainsi, le taux de réponse aux demandes de rescrit dans un délai de trois mois se maintient à haut niveau (93,89 % pour une cible de 85 %), participant au renforcement de la sécurité juridique pour les contribuables. En matière d'accompagnement, le niveau de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal a également largement atteint les objectifs fixés (88,1 % pour une cible de 80 %). Vis-à-vis des contribuables ayant commis des erreurs de bonne foi, l'action de la DGFIP se traduit par une hausse de la part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable, qui s'établit à 42,46 % (40,79 % en 2022).

Dans son rôle de teneur des comptes publics, la DGFIP s'attache à améliorer la qualité comptable. L'indicateur de pilotage comptable (IPC), qui évalue la qualité de la comptabilité dans le secteur public local, progresse en 2023 pour atteindre sa cible (81,17/100 contre 80,15/100 en 2022).

L'efficacité de son action dans le domaine de la gestion publique se traduit également par la maîtrise des délais de paiement des dépenses publiques, aussi bien celles de l'État (14,46 jours pour une cible de 20 jours) que celles du secteur local (5,75 jours pour une cible de 7 jours).

### 3. Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP et améliorer les conditions d'exercice des missions au profit d'une efficacité accrue

La DGFIP cherche à améliorer les conditions d'exercice de ses missions tout en maîtrisant ses coûts de gestion. Dans un contexte de hausse de l'activité (notamment en matière d'amendes, de dépenses publiques, de nombre d'entreprises imposées, etc.), les taux d'intervention et d'évolution de la productivité se maintiennent à un niveau satisfaisant grâce à la maîtrise des effectifs dédiés. En effet, la DGFIP a réduit en 2023 ses effectifs à hauteur de 850, tout en redéployant près de 900 effectifs au profit des missions prioritaires telles que le contrôle fiscal, le recouvrement des amendes et les services informatiques.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques, assurer la qualité des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale**

INDICATEUR 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

INDICATEUR 1.2 : Traitement des dépenses publiques

INDICATEUR 1.3 : Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales

INDICATEUR 1.4 : Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

### **OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires**

INDICATEUR 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers

INDICATEUR 2.2 : Qualité des comptes publics

INDICATEUR 2.3 : Délai de paiement des dépenses publiques

INDICATEUR 2.4 : Dématérialisation de l'offre de service aux usagers

### **OBJECTIF 3 : Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue**

INDICATEUR 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques, assurer la qualité des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

### INDICATEUR

#### 1.1 – Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining	%	44,85	52,36	50	55,98	cible atteinte	50
Part des dossiers répressifs transmis au Parquet	%	8,78	9,12	12	9,41	amélioration	11
Part des opérations en fiscalité internationale	%	13,15	15,05	15	15,08	cible atteinte	15
Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1	%	72,44	71,31	69	70,21	cible atteinte	69

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Part de contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part de la programmation du contrôle fiscal des professionnels issue des productions du bureau « Programmation des contrôles et analyse des données » de la DGFIP et des pôles de programmation des directions spécialisées de contrôle fiscal (DiRCOFi).

- Sous indicateur : « Part des dossiers répressifs transmis au Parquet »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur reflète l'action de la DGFIP en matière de ciblage et de renforcement des sanctions à l'encontre des fraudeurs les plus importants. Il valorise la qualité des dossiers répressifs examinés par les services du contrôle fiscal. Il rapporte le nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire (dénonciation obligatoire prévue par la loi relative à la lutte contre la fraude, plaintes déposées par l'administration en matière fiscale (fraude fiscale, présomptions de fraude fiscale, escroquerie) et de signalements « article 40 du code de procédure pénale » dits fiscaux (faits assimilables à l'escroquerie)) au nombre de dossiers comportant des pénalités exclusives de bonne foi ou appliquées en cas de défaillance déclarative après mise en demeure ou des amendes qualifiées de répressives.

- Sous indicateur : « Part des opérations en fiscalité internationale »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur, exprimé en pourcentage, reflète l'action du gouvernement en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale. Il comprend, au dénominateur, le nombre total des opérations de contrôle fiscal externe (CFE) terminées et, au numérateur, le nombre de CFE terminés ayant au moins un rappel en fiscalité internationale.

Il est centré sur les seules directions spécialisées du contrôle fiscal (DiRCOFi, DNEF, DNVSF et DVNI) qui détiennent le niveau d'expertise requis face à la technicité croissante des schémas de fraude à l'international.

- Sous-indicateur : « Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 »

Mode de calcul :

Il comprend, au dénominateur, le montant des créances nettes issues du contrôle fiscal externe (CFE) ou sur pièces (CSP) au titre d'une année (en principal, soit droits et pénalités d'assiette : intérêts de retard, amendes et majorations, mais hors pénalités de recouvrement) et, au numérateur, les encaissements effectifs sur lesdites créances, total arrêté au 31 décembre de la première année suivant celle de la prise en charge.

Il exclut les créances de contrôle fiscal sur lesquelles les comptables ne peuvent pas agir (créances en procédures collectives et contestées avec sursis de paiement) ainsi que les créances relatives aux impôts locaux et à « l'exit tax ».

Calculé en taux net, il mesure l'efficacité de l'action en recouvrement forcé de la DGFIP dans le cadre du contrôle fiscal. Il est donc soumis à une certaine volatilité (l'exclusion du périmètre de l'indicateur d'une créance en sursis de paiement d'un montant exceptionnel ou, à l'inverse, sa réintégration peut provoquer une variation brutale de son résultat).

En donnant une vision plus large de l'état du recouvrement des créances suite à contrôle fiscal et en raison du raccourcissement de la période de référence (N-1 depuis 2018 au lieu de N-2), il favorise les synergies entre les services de contrôle et de recouvrement.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats 2023 des indicateurs mesurant l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale traduisent les efforts continus de la DGFIP en la matière, avec, globalement, des objectifs atteints, voire dépassés.

Pour rappel, la lutte contre la fraude fiscale vise à détecter l'ensemble des manquements et infractions à la législation fiscale des entreprises et des particuliers qui ont pour conséquence de diminuer les recettes publiques mais aussi de porter atteinte au pacte républicain et à l'ordre public économique.

Le ciblage des contrôles, l'action répressive, et le recouvrement des droits éludés et des pénalités constituent les axes privilégiés pour améliorer l'efficacité de l'action des services de contrôle.

Les travaux issus de l'Intelligence Artificielle (IA) représentent une part toujours croissante des propositions de contrôles fiscaux externes des professionnels retenus en 2023, soit 55,98 % (cible 50 %), contre 44,85 % en 2021 et 52,36 % en 2022.

S'agissant de l'action répressive, la part des dossiers répressifs transmis au Parquet s'établit en 2023 à 9,41 %. Si la cible n'est pas atteinte, le résultat présente une légère progression par rapport à 2022 (9,12 %), dans la continuité de la tendance observée depuis la création de l'indicateur en 2020. Cette hausse résulte ainsi de la bonne application par les services de la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018, qui prévoit un mécanisme de dénonciation obligatoire aux parquets des dossiers de contrôle fiscal ayant révélé des manquements à la législation fiscale d'une certaine gravité.

Dans un contexte d'internationalisation et de dématérialisation de l'économie, le contrôle des opérations transfrontalières est un axe essentiel de la lutte contre la fraude. Porté principalement par la DVNI pour les grands groupes transnationaux et les DIRCOFI pour les entreprises moyennes, le contrôle fiscal international cible les stratégies de planification fiscale agressives particulièrement dommageables pour les finances publiques. Ces stratégies visent à soustraire délibérément la base imposable en France par l'utilisation de dispositifs complexes, pour la transférer vers des entités étrangères où elle sera peu, voire pas du tout, imposée. En 2023, l'objectif de réaliser au moins 15 % d'opérations en fiscalité internationale a été atteint, avec un résultat de 15,08 %, similaire à 2022.

L'objectif de taux de recouvrement de 69 % concernant « les droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe et de contrôle sur pièce au titre de l'année N-1 » a été dépassé en 2023, avec un résultat de 70,21 %, en léger retrait toutefois par rapport à 2022 (71,31 %), et 2021 (72,44 %). La performance de cet indicateur reste toutefois volatile (*cf.* commentaires techniques *supra*) et doit donc être interprétée avec prudence.

Son maintien à un haut niveau (plus de 70 %) a été rendu possible par :

- le traitement des dossiers dans le cadre d'un dialogue contradictoire plus apaisé conduisant à des rappels d'impôts mieux recouverts, notamment grâce à la mise en œuvre de la procédure de régularisation (L.62 du LPF) dans le cadre des contrôles sur pièces ou des contrôles fiscaux externes ;
- pour les dossiers à caractère frauduleux, compte tenu des difficultés de recouvrement inhérentes aux contrôles de ces dossiers (organisation d'insolvabilité, opérateurs éphémères, comptes bancaires à l'étranger, etc.), la mise en d'une démarche offensive de sécurisation du recouvrement, selon trois axes : *au stade de l'enquête* : mise en œuvre de la flagrance dans les sociétés défailtantes, dès lors que les avoirs bancaires ou des créances clients peuvent faire l'objet de saisie ;
- *avant l'envoi de l'avis de vérification et au cours du contrôle* : prise de mesures conservatoires demandées au juge de l'exécution, suspension des demandes de remboursement de crédits de TVA ;

- *en conclusion du contrôle*, et si le cas de fraude s’y prête, mise en œuvre de la solidarité de paiement prévue à l’article 283-4 bis du CGI.

## INDICATEUR

### 1.2 – Traitement des dépenses publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de centres de gestion financière mis en place	Nb	16	23	30	30	cible atteinte	41

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Nombre de centres de gestion financière mis en place »

Mode de calcul :

Exprimé en nombre cumulé de services implantés, ce sous-indicateur mesure l’avancée de l’expérimentation des centres de gestion financière issus des rapprochements opérés entre les centres de services partagés (CSP) et les services facturiers (SFACT).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les centres de gestion financière (CGF) sont des services destinés à fluidifier la chaîne de la dépense publique, grâce au rapprochement entre les centres de services partagés des ministères gestionnaires et les services facturiers comptables de la DGFIP.

Après une expérimentation fructueuse de ces nouvelles organisations, leur généralisation à partir de 2023 a été entérinée par la circulaire n° 6251-SG du Premier Ministre en date du 10 mars 2021, et leur cadre juridique a été pérennisé par décret du 28 décembre 2022.

Ainsi, dans ce contexte, sept CGF ont été mis en place en 2023, à Besançon, Nantes, Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Créteil, Marseille pour les services déconcentrés du ministère de la Transition énergétique, ainsi que le CGF de Nancy pour les services déconcentrés du ministère de la Justice. La cible de 30 CGF en fonctionnement à fin 2023 a donc été atteinte.

## INDICATEUR

### 1.3 – Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ecart prévisions de dépenses fiscales/réalisation	%	-0,07	+1,3	Non déterminé	+3.7	donnée non renseignée	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Écart prévisions de dépenses fiscales/réalisation »

Mode de calcul :

Il correspond au rapport entre le coût constaté en PLF n+2 des dépenses fiscales réalisées en année n (réalisation) et le coût prévisionnel des dépenses fiscales estimé pour cette même année n en PLF n+1 (prévision).

Remarque : compte tenu du calendrier de disponibilité des données composantes de l'indicateur (cf. ci-avant : PLF n+2), la réalisation définitive 2023 sera disponible et analysée dans le cadre du volet Voies et moyens annexé au projet de loi de finances 2025.  
Aucune cible n'est renseignée pour 2024 car ce sous-indicateur a été supprimé en PAP 2024.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données 2023 reportées sont provisoires, et seront actualisées dans le tome II des Voies et moyens, annexé au PLF 2025.

En outre, cet indicateur a été supprimé à partir de 2024.

## INDICATEUR

### 1.4 – Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 3 ou 6 mois, selon leur nature, après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent	%	Non déterminé	80	80	Non connu	donnée non renseignée	80
Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	61,1	66,7	75	73,7	amélioration	75

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur « Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent » :  
Numérateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et publiés par la direction de la législation fiscale (DLF) dans un délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent.

Dénominateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et dont la DLF assure le pilotage.

- Sous-indicateur « Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué »

#### Mode de calcul :

Il mesure le pourcentage d'instructions fiscales publiées au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions commentées, parmi l'ensemble des instructions attendues pour les textes de loi entrés en vigueur entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le délai est calculé pour chaque disposition en fonction de sa date d'entrée en vigueur et non pas de façon uniforme à partir de la date de publication du texte de loi au Journal Officiel de la République française.

Ce sous-indicateur concerne les seules instructions fiscales publiées au BOFiP. Il n'inclut ni les décrets ni les arrêtés.

Le résultat de l'année N est calculé courant mars N+1 afin de pouvoir figurer dans le RAP N. Compte tenu du fait que le délai fixé dans l'objectif est de six mois, le résultat de l'année N ne prend pas en compte les lois adoptées après le mois d'août de cette même année. Pour éviter toute rupture et couvrir une année complète, l'appréciation du résultat de l'année N se fait donc sur la base des lois adoptées entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats du sous-indicateur « Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 3 ou 6 mois, selon leur nature, après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent » ne sont pas encore connus, à date d'écriture du RAP 2023.

Le sous-indicateur « Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué » mesure l'accessibilité et la clarté de la norme fiscale. Pour 2023, le résultat de cet indicateur est de 73,7 %, très légèrement inférieur à la cible de 75 %, mais en forte augmentation par rapport à 2022 (+7 points pour un résultat 2022 de 66,7 %, déjà en progrès de +5,6 points par rapport à 2021).

Le bon résultat de 2023 a été obtenu notamment par l'absence de loi de finances rectificative en 2023, qui a rendu possible un meilleur respect du calendrier des publications par l'administration. Toutefois, celle-ci a été fortement mobilisée lors du premier semestre par la préparation d'un projet de loi de finances très volumineux (23 articles concernant la DLF en 2023 contre 11 en 2022) et porteur d'enjeux complexes, comme la transposition de la directive européenne « Pilier 2 » sur l'imposition minimale des entreprises multinationales.

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires

## INDICATEUR

### 2.1 – Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP	%	+35	+50	+30	53	cible atteinte	+50
Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable	%	39,08	40,79	30	42,46	cible atteinte	35
Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général)	%	92,55	94,13	85	93,89	cible atteinte	90
Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal	%	89,74	90,8	> 80	88,1	cible atteinte	> 85
Indice de satisfaction des collectivités territoriales concernant les prestations des CDL	%	86,70*	88,26*	> 80	90,6	cible atteinte	> 83
Indicateur de qualité de service	%	78,2	81,69	80,8	80,43	absence amélioration	80,8
Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers	Note sur 10	8,22	8,23	8	8,17	cible atteinte	Sans objet
Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine	%	91,67	92,51	92	92,69	cible atteinte	92,5

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, ce sous-indicateur mesure la variation du nombre de communes bénéficiant d'au moins un accueil de proximité DGFIP entre la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (1 977) et le 31 décembre de l'année considérée.

L'accueil de proximité DGFIP est défini comme un lieu dans lequel un usager peut rencontrer un agent de la DGFIP. Ce lieu pouvant être une structure de la DGFIP ou une structure où est présente la DGFIP parmi d'autres services publics (structure de mutualisation de services publics, par exemple, Maison de services au public ou réseau France Services).

- Sous-indicateur : « Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part des contrôles (sur pièces et sur place) se concluant de façon consensuelle et rapide par une acceptation formalisée du contribuable des rappels (régularisation en cours de contrôle (article L 62 du LPF), transaction...).

- Sous-indicateur : « Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) »

Mode de calcul :

Le périmètre de ce sous-indicateur correspond aux réponses apportées par la DGFIP, en application du 1° de l'article L.80 B du Livre des Procédures Fiscales (LPF), y compris les réponses portant sur le caractère non-lucratif des organismes sans but lucratif ou sur les entreprises nouvelles déjà en activité.

Exprimé en taux, il mesure le pourcentage des réponses apportées par l'ensemble des services compétents de la DGFIP au cours de l'année dans le délai de trois mois.

- Sous-indicateur : « Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises ayant signé un protocole de partenariat, il mesure le taux de satisfaction des entreprises vis-à-vis des méthodes et procédures appliquées par la Direction des grandes entreprises de la DGFIP (DGE) dans le cadre de la relation de confiance (qualité des échanges, délais et qualité de traitement des rescrits, etc).

- Sous-indicateur : « Indice de satisfaction des collectivités territoriales concernant les prestations des CDL »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé en fin d'année aux collectivités et aux EPCI bénéficiaires d'une prestation de conseil au cours de l'année écoulée, il mesure en pourcentage le degré moyen de satisfaction de ceux-ci vis-à-vis des prestations de conseil délivrées par les conseillers aux décideurs locaux (CDL), réseau de conseillers créé à partir de 2020 dans le cadre du nouveau réseau de proximité de la DGFIP.

- Sous-indicateur : « Indicateur de qualité de service »

Au-delà de la traditionnelle mesure de la célérité de traitement par les services de la DGFIP des demandes des usagers, l'indicateur prend en compte la mesure directe de leur satisfaction au titre de chacun des trois principaux canaux d'accueil (accueil physique, messagerie et téléphonie).

Mode de calcul :

Il correspond à la moyenne arithmétique des trois composantes suivantes :

1 - « accueil physique »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur accueil au guichet})] / 2$

La mesure du taux des usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous englobe les services de impôts des particuliers (SIP) et des entreprises (SIE). Celle relative au taux des usagers satisfaits à l'issue de leur accueil au guichet englobe toutes les structures de la DGFIP.

2 - « messagerie »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux de réponses apportées aux courriels transmis par la messagerie « E-Contacts » dans le délai d'une semaine}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact par la messagerie})] / 2$

La mesure du taux de réponses englobe les services des impôts des particuliers (SIP) et des entreprises (SIE). Celle relative au taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact par messagerie englobe toutes les structures de la DGFIP et vise tous types de messagerie que les usagers peuvent actionner (E-Contacts et messagerie des services).

3 - « téléphonie »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux de décroché global}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact téléphonique})] / 2$

La mesure du taux de décroché global englobe les plateformes téléphoniques et les services locaux de la DGFIP.

La mesure du taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact téléphonique concerne les seules plateformes téléphoniques. Celles-ci devraient couvrir dès 2022 80 % des flux téléphoniques enregistrés par la DGFIP.

Remarques :

- le résultat 2019 a été rétrocalculé selon les nouvelles modalités de calcul dans toute la limite du possible. Par exemple, dès lors que la mesure du taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous n'a été étendue aux usagers professionnels qu'à partir de 2020, son résultat rétrocalculé se limite à la sphère des usagers particuliers ;

- à compter du PAP 2022, ce sous-indicateur est renommé « Indicateur de qualité de service ».

- Sous-indicateur : « Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la satisfaction des usagers vis-à-vis d'un panel représentatif d'applicatifs mis à leur disposition dans le cadre de leurs relations avec les services de la DGFIP.

Pour les usagers particuliers, le panel comprend le compte fiscal des particuliers, la messagerie sécurisée, le paiement en ligne, la déclaration de revenus en ligne, le simulateur d'impôt sur le revenu et, depuis le PAP 2019, le service de gestion du prélèvement à la source.

Pour les usagers professionnels, ce panel comprend le compte fiscal des professionnels, la déclaration et le télépaiement de la TVA et, à compter de 2020, la messagerie sécurisée.

La satisfaction est mesurée au moyen d'une enquête en ligne adressée par courriel à un échantillon d'usagers particuliers et professionnels.

Ce sous-indicateur correspond à la moyenne des notes attribuées par les usagers pour chacun des neuf démarches en ligne.

Aucune cible n'est renseignée pour 2024 car ce sous-indicateur a été supprimée en PAP 2024.

- Sous-indicateur : « Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur adopte pour périmètre les dossiers réglementaires hors délais négociés ou non contraints. Exprimé en taux, il mesure le pourcentage de ces dossiers traités au cours de l'année dans le délai d'un mois.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant la proximité de l'administration, la relation de confiance, la rapidité et la qualité de la transmission des informations aux usagers, les résultats 2023 sont supérieurs à leurs cibles, à l'exception de l'indicateur de qualité de service, même s'ils sont en léger retrait par rapport à 2022 pour la moitié d'entre eux.

En matière de proximité du service public, la DGFIP s'est fixé l'objectif d'une progression de 30 % sur la période 2019-2023 du nombre de communes couvertes par un accueil de la DGFIP. En 2023, cet objectif est largement dépassé puisque le résultat constaté fait état d'une augmentation de 53 %. Ainsi, à fin décembre 2023 la DGFIP assure une présence de proximité dans environ 3020 communes. L'année 2023 marque la fin de la mise en œuvre de la démarche du « Nouveau Réseau de Proximité », qui visait pour la DGFIP à rationaliser ses implantations tout en renforçant sa présence sur le territoire au plus près des usagers.

Dans la continuité de la loi ESSOC (droit à l'erreur) et dans le contexte d'une nouvelle relation de confiance avec les entreprises, la DGFIP souhaite développer le dénouement apaisé des contrôles, qui favorise le consentement à l'impôt, la réduction de la durée des contrôles, la sécurisation du recouvrement et la réduction du contentieux. Ainsi, la part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable est en 2023 de 42,46 %, pour une cible de 30 %, en augmentation par rapport à 2022 (40,79 %).

Ces bons résultats s'expliquent par la mise en œuvre d'un dispositif juridique fortement incitatif, renforcé selon les cas par la montée en puissance ou la création de PNCD (pôles nationaux de contrôle à distance) des particuliers, cinq au total, qui mettent en œuvre l'incitation à la régularisation dans environ 70 % de leurs affaires.

Pour ce qui concerne les entreprises, toujours dans le cadre du développement de la relation de confiance avec les usagers, la DGFIP s'engage à répondre dans un délai de trois mois aux demandes de rescrits. En 2023, le taux d'avis rendus en réponse à une demande de rescrit général dans le délai de trois mois par les services territoriaux de la DGFIP s'est élevé à 93,89 %, soit un taux nettement supérieur à la cible de 85 %, pratiquement identique au résultat de 2022, dans un contexte de stabilité des demandes reçues.

Le taux de satisfaction des entreprises ayant conclu un partenariat fiscal s'élève à 88,1 % en 2023, à comparer avec une cible de 80 %, et à un résultat de 2022 de 90,8 %. Cette baisse sur précédent est liée à une moindre participation à l'enquête de satisfaction dans un contexte de forte augmentation du nombre d'entreprises partenaires (63 en 2022, à comparer à 81 au 31 décembre 2023).

Dans le domaine du conseil de proximité aux élus locaux, l'indice de satisfaction des collectivités territoriales concernant les prestations des conseillers aux décideurs locaux (CDL) atteint 90,6 %, pour une cible qui visait un taux de satisfaction supérieur à 80 %, en progression par rapport à 2022 (résultat de 88,26 %). Ce haut niveau de satisfaction des collectivités et sa progression en 2023 - dernière année du déploiement de la mission (917 CDL en fonction au 31/12/2023, soit 93 % de la cible de déploiement atteinte) - s'expliquent par l'implication des directions à tous les niveaux, ainsi que le renforcement du pilotage et de l'animation de la mission.

La DGFIP met en œuvre des moyens importants pour garantir aux usagers le meilleur accès à ses services et aux informations qui les concernent, ainsi que pour répondre à leurs besoins. L'indicateur de qualité de service mesure le taux de satisfaction des usagers au regard des moyens mis en œuvre, quel que soit le canal de communication utilisé (accueil physique, messagerie électronique, ou téléphone). Son résultat pour 2023 est de 80,43 %, très proche du niveau de sa cible de 80,8 %, mais en légère baisse par rapport à 2022 (81,69 %). L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des flux, notamment en raison du déploiement de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), du versement de l'indemnité carburant aux travailleurs les plus modestes, et aux difficultés rencontrées lors de la campagne de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A titre d'illustration, les agents ont répondu à plus d'un million d'appels téléphoniques supplémentaires par rapport à l'an dernier, et ont reçu à l'accueil des services près de 1,5 millions de personnes supplémentaires. Dans ce contexte tendu, le résultat du sous-indicateur en léger retrait par rapport à la cible et à l'année précédente témoigne de la capacité d'adaptation des services face à un surplus d'activité, d'une part, et de l'efficacité des dispositifs de formation et de sensibilisation à la relation usagers, d'autre part.

Les usagers sont aussi sollicités pour exprimer leur avis concernant les applications informatiques mises à leur disposition pour gérer leurs différentes demandes. En 2023, l'indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers est de 8,17/10, au-dessus de la cible de 8/10, et quasi stable par rapport au résultat 2022 qui était de 8,23/10. Globalement, l'appréciation des applications informatiques de la DGFIP est bonne, avec cependant de moins bons résultats pour les outils mis à disposition des professionnels que pour ceux destinés aux particuliers.

Le taux de réponse dans le délai d'un mois hors délai négocié aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du domaine s'établit pour 2023 à 92,79 %, soit au-dessus de sa cible de 92 % et légèrement au-delà du résultat 2022 (92,51 %). Cette hausse intervient dans un contexte de diminution délibérée du nombre de dossiers reçus et traités par les pôles d'évaluation domaniales (-1,3 % de dossiers traités en 2023 par rapport à 2022) afin de recentrer les évaluations sur les dossiers complexes et à enjeux.

## INDICATEUR

### 2.2 – Qualité des comptes publics

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Indicateur de pilotage comptable (IPC)	Note sur 100	Non déterminé	80,15	81,2	81,17	cible atteinte	81,8

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Indicateur de Pilotage Comptable »

Mode de calcul :

Cet indicateur vise à évaluer la qualité de la comptabilité sur une période donnée par budget ou typologie de collectivité. Il est établi de manière annuelle, et ses résultats sont disponibles à compter du mois de juillet suivant l'exercice concerné (juillet N+1 pour les comptes N). Les données permettant son calcul sont issues de l'application Hélios.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat national de l'indice de pilotage comptable (IPC) s'établit à 81,17/100 en 2023, en progression de 1,02 point par rapport à 2022 (80,15/100) et est conforme à la cible.

L'IPC est établi sur la base d'un panier de contrôles comptables automatisés (CCA). Sa progression est notamment due à l'appropriation par les comptables et les directions locales de ces nouveaux outils, renforcée par des évolutions applicatives pour aider à la lecture des comptes et à la comparabilité des exercices. Son évolution à la hausse est à souligner dans un contexte 2022 – 2023 marqué par la poursuite de chantiers comptables structurants (notamment le déploiement puis la généralisation du référentiel M57 et l'expérimentation du compte financier unique).

## INDICATEUR

### 2.3 – Délai de paiement des dépenses publiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai global de paiement des dépenses de l'Etat	jours	15,40	13,86	20	14.46	cible atteinte	20
Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	jours	5,72	5,7	7	5.75	cible atteinte	7

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : "Délai global de paiement des dépenses de l'État"

Mode de calcul :

Exprimé en jours, ce sous-indicateur mesure le temps écoulé entre la date de réception de la facture et son paiement. Il comprend, au numérateur, le nombre cumulé de jours de traitement de chacune des demandes de paiement, de la réception de la facture ou de la constatation du service fait si celui-ci intervient postérieurement jusqu'à son règlement par le comptable (date de mise en paiement dans Chorus plus un jour de délai bancaire, moins les éventuels jours de suspension du gestionnaire et/ou du comptable) et, au dénominateur, le nombre total de demandes de paiement après ordonnancement payées au cours de l'année. Les données sont issues du système d'information financière et comptable de l'État.

- Sous-indicateur : "Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local"

Mode de calcul :

Exprimé en jours, ce sous-indicateur mesure le temps utilisé par le comptable public pour traiter les différentes phases de la dépense lui incombant entre la réception du dossier en provenance de l'ordonnateur et le paiement.

Il est calculé, de manière automatisée et exhaustive par l'application Delphes (sur l'ensemble des budgets locaux gérés, sur l'ensemble de leurs mandats et sur l'ensemble de l'année).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai de paiement des dépenses de l'État toutes dépenses confondues pour 2023 s'établit à 14,46 jours, soit un très léger recul par rapport à 2022 (13,86 jours), en raison d'une augmentation du délai de traitement par les ordonnateurs. Ce résultat (-5,54 jours par rapport à l'objectif fixé à 20 jours, alors que le délai réglementaire est de 30 jours), est à replacer dans un contexte de hausse continue de l'activité depuis 2022 (+3,73 % de demandes de paiement à traiter en 2023). La poursuite de la modernisation de la gestion de la dépense publique, via notamment le déploiement des centres de gestion financière et la généralisation de la comptabilisation automatique des demandes de paiement, concourt à ces bons résultats.

Pour ce qui concerne le secteur local, le délai de paiement par les comptables est de 5,75 jours en 2023, stable par rapport à 2022, pour une cible fixée à 7 jours et des délais réglementaires de 10 jours pour les collectivités territoriales et 15 jours pour les établissements publics de santé. Le maintien de ces excellents résultats s'explique par des efforts d'amélioration significatifs et continus des applications métier (notamment la mise en place de l'option « paiement en masse » sur plusieurs collectivités dans l'application Hélios) et la poursuite des actions engagées en faveur de la modernisation de la gestion publique locale (dématérialisation des pièces comptables de la dépense, déploiement de nouveaux services facturiers et promotion du contrôle allégé en partenariat).

## INDICATEUR

### 2.4 – Dématérialisation de l'offre de service aux usagers

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale	%	87,53	89,91	95	92.11	amélioration	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale »

#### Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entités publiques (collectivités locales et leurs groupements, établissements publics locaux, établissements publics de santé, établissements publics sociaux et médico-sociaux, offices publics de l'habitat) mettant en œuvre la dématérialisation totale des procédures comptables.

La dématérialisation est considérée comme totale dès lors que plus de 90 % des mandats de dépense donnant lieu à paiement sont appuyés de pièces justificatives dématérialisées et que la collectivité a adopté la signature électronique des bordereaux récapitulatifs de mandats de dépense. Aucune cible n'est renseignée pour 2024 car ce sous-indicateur a été supprimé en PAP 2024.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En matière de dématérialisation de l'offre de service aux usagers, la part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale continue de progresser, s'établissant à 92,11 % au 31 décembre 2023 (+2,2 points par rapport à 2022). L'absence d'atteinte de l'objectif de 95 % est à relativiser. En effet, il est souligné que, avec un taux de dématérialisation de 95,30 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, les organismes soumis à une obligation législative (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 MAPTAM et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 NOTRÉ) sont bien au rendez-vous de la dématérialisation. Par ailleurs, pour les autres collectivités, le retrait par rapport à la cible s'explique principalement par la dispense de production de certaines pièces justificatives (en lien avec la mise en œuvre du contrôle allégé en partenariat) ou par les problématiques de référencement dans les mandats des pièces justificatives dématérialisées.

Cet indicateur a été supprimé à compter du PAP 2024.

## OBJECTIF

3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficience accrue

## INDICATEUR

### 3.1 – Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'intervention sur l'impôt	%	0,74	0,69	0,68	0,68	cible atteinte	0,69
Taux d'intervention sur la dépense publique	%	0,08	0,08	0,07	0,09	absence amélioration	0,08
Taux annuel d'évolution de la productivité globale	%	7,81	7,05	5,8	6,05	cible atteinte	4,3

**Commentaires techniques**

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur l'impôt »

**Remarque : La réalisation 2022 a été affinée et s'établit à 0,69 %.**

Mode de calcul :

Il correspond au rapport entre les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP pour la gestion des impôts et le montant des recettes fiscales brutes collectées par la DGFIP.

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur la dépense publique »

**Remarques :**

- **le résultat définitif 2022 est de 0,08 % ;**

- **le résultat 2023 est provisoire. Le résultat définitif sera communiqué dans le RAP 2024.**

Mode de calcul :

Le taux rapporte les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP, pour le contrôle et le paiement des dépenses de l'État et du secteur public local, au total des flux de dépenses payées par son réseau au cours de l'année.

S'agissant du paiement des dépenses de l'État, le dénominateur comprend les dépenses payées après ordonnancement, les opérations de paye et les dépenses de pensions des fonctionnaires. Sont en revanche exclues du périmètre, en raison de leur particularisme, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses de dette publique et les dépenses en atténuation de recettes, dont l'inclusion dénaturerait la signification du taux.

Pour leur part, les dépenses du secteur public local correspondent à celles payées par les services déconcentrés de la DGFIP pour le compte de l'ensemble des organismes concernés (collectivités territoriales et leurs établissements publics, établissements publics de coopération intercommunale, offices d'HLM, établissements de santé et établissements médico-sociaux).

- Sous-indicateur : « Taux annuel d'évolution de la productivité globale »

**Remarque :**

- **La réalisation 2022 a été affinée et s'établit à 7,05 %.**

Mode de calcul :

L'indicateur traduit l'évolution annuelle de la productivité de la DGFIP. Il rapporte les éléments de charge des services aux effectifs mobilisés sur ces métiers, en intégrant la quote-part des personnels affectés aux fonctions de soutien. La productivité est mesurée à partir de 11 ratios élémentaires correspondant aux missions de la DGFIP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'intervention sur l'impôt (sous-indicateur 3.1.1) s'établit en 2023 à 0,68 % (0,69 % en 2022, résultat définitif). Il est conforme à la cible 2023. Cette tendance s'explique par un maintien des recettes fiscales brutes (-0,05 %). À cela s'ajoutent des coûts de gestion en légère diminution (-1,93 %), en raison de la baisse des effectifs.

Le taux d'intervention sur la dépense publique (sous-indicateur 3.1.2) enregistre un résultat provisoire de 0,09 % en 2023, en dégradation de 0,01 point par rapport à l'exécution de 2022 (0,08 %, résultat définitif) et en retrait de 0,02 point par rapport à la cible. Cette tendance s'explique par une forte hausse des coûts de gestion relatifs aux dépenses assurées par la DGFIP (+31,7 %) liée aux transferts d'emplois en provenance d'autres ministères intervenus dans les domaines de la gestion des dépenses de l'État et de la paye. Parallèlement, en l'état des données (provisoire à date), le volume de dépenses publiques est en diminution (-2,7 %), avec une baisse pour le flux de dépenses du secteur public local (-5,3 % par rapport à 2022) qui surcompenserait la hausse enregistrée pour le flux des dépenses de l'État (+0,4 %).

Le taux annuel d'évolution de la productivité globale (sous-indicateur 3.1.3), s'établit à 6,05 % en 2023, soit en baisse de 1 point par rapport à 2022, mais au-delà de la cible de 0,25 point. Ainsi, la diminution de la performance à ce niveau :

- s'explique par une hausse des charges (+3,03 %) moins importante qu'en 2022 (+4,2 %), en parallèle d'une baisse des effectifs (-1,63 %) plus faible qu'en 2022 (-2,24 %) ;
- est moindre qu'anticipée. En effet, si la baisse des effectifs en 2023 a été très proche de celle envisagée (-1,8 % contre -1,7 %), la hausse des charges est apparue plus modérée que prévue (+3 % contre +3,9 %).

La hausse de l'activité concerne principalement :

- le recouvrement des amendes (+5,65 %), en raison de l'augmentation des amendes forfaitaires majorées (AFM) contraventionnelles résultant essentiellement des contrôles routiers ;

- le nombre de dépenses publiques centrales et déconcentrées (+3,81 %) impactées par la hausse des remboursements des frais de déplacement ;
- le nombre de dépenses des services du secteur public local (+3,53 %) résultant en partie de la modification du suivi budgétaire pour les agents de la fonction publique hospitalière ;
- la gestion de fonds (+11,3 %) avec la poursuite de l'ouverture des comptes pour les régies du SPL ;
- le nombre d'entreprises imposées (+6 %), notamment en raison de la forte augmentation des micro-entrepreneurs (+9 %).

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	4 300 000 3 884 611			111 266 788 120 615 636	111 266 788
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216 1 453 378 254	143 640 000 81 714 604	32 800 000 23 405 976		1 632 586 216 1 558 498 833	1 633 266 216
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	114 823 000 110 373 678	13 600 000 21 197 936		2 075 234 127 2 045 826 748	2 075 234 127
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	714 324 426 863 995 616	16 630 000 23 188 966	3 100 000 5 545 364		734 054 426 892 729 946	747 216 466
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	11 440 000 10 423 165	67 819	555 962	80 906 885 91 773 512	81 466 885
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441 1 252 923 628	37 475 000 37 744 992	1 800 000 2 381 209		1 286 195 441 1 293 049 828	1 286 725 441
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	1 421 000 2 199 208	0		51 166 690 59 250 709	59 446 690
09 – Soutien	1 154 162 305 929 835 938	1 013 338 275 920 382 469	73 130 756 130 550 125	32 188	2 240 631 336 1 980 800 720	2 241 391 336
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612 18 518 033	150 000 46 954		420 000 654 720	20 378 612 19 219 708	20 378 612
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 343 217 275</b>	<b>124 430 756</b>	<b>420 000</b>	<b>8 232 420 521</b>	<b>8 256 392 561</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 359 738 (hors titre 2)		+30 359 738	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 231 943	+19 255 326 (hors titre 2)			+14 023 383	
Total des AE ouvertes	6 759 120 547	1 517 683 095 (hors titre 2)			8 276 803 642	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 687 415 695</b>	<b>1 189 958 648</b>	<b>183 148 428</b>	<b>1 242 870</b>	<b>8 061 765 641</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	8 700 000 8 169 976	326 068		115 666 788 125 227 068	115 666 788
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216 1 453 378 254	89 740 000 74 797 257	32 600 000 15 018 929		1 578 486 216 1 543 194 440	1 579 166 216
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	109 523 000 101 101 248	16 700 000 18 393 585		2 073 034 127 2 033 749 967	2 073 034 127
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	714 324 426 863 995 616	17 330 000 21 887 042	4 100 000 3 396 513		735 754 426 889 279 171	748 916 466
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	10 940 000 8 298 732	67 819	555 962	80 406 885 89 649 079	80 966 885
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441 1 252 923 628	33 825 000 37 603 597	3 100 000 2 131 787		1 283 845 441 1 292 659 012	1 284 375 441
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	1 721 000 2 053 562			51 466 690 59 105 064	59 746 690

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Soutien	1 154 162 305 929 835 938	795 704 619 791 974 975	79 980 110 96 544 085	42 373	<b>2 029 847 034</b> <b>1 818 397 370</b>	2 030 607 034
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612 18 518 033	150 000 30 095		420 000 654 720	<b>20 378 612</b> <b>19 202 848</b>	20 378 612
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 067 633 619</b>	<b>136 480 110</b>	<b>420 000</b>	<b>7 968 886 219</b>	<b>7 992 858 259</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+30 359 707 (hors titre 2)		+30 359 707	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 231 943	-18 200 995 (hors titre 2)			-23 432 938	
Total des CP ouverts	6 759 120 547	1 216 692 441 (hors titre 2)			7 975 812 988	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 687 415 695</b>	<b>1 045 916 484</b>	<b>135 878 785</b>	<b>1 253 055</b>	<b>7 870 464 019</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	113 915 764 109 230 963	86 660 000 3 850 135	412 344		200 575 764	<b>200 575 764</b> <b>113 493 442</b>
02 – Fiscalité des PME	1 332 048 857 1 427 750 503	61 490 000 50 223 179	5 613 640 11 848 719		1 399 152 497	<b>1 399 852 497</b> <b>1 489 822 401</b>
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 981 458 102 1 951 240 122	95 255 000 111 416 751	5 905 656 9 841 857		2 082 618 758	<b>2 082 618 758</b> <b>2 072 498 730</b>
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	706 274 736 767 640 396	17 420 000 16 434 055	2 610 052 1 095 116		726 304 788	<b>737 160 977</b> <b>785 169 566</b>
06 – Gestion des pensions	66 806 768 77 760 650	7 300 000 7 557 989		108 401	74 106 768	<b>74 606 768</b> <b>85 427 040</b>
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 251 338 345 1 234 012 850	29 510 000 24 344 373	1 600 363 1 663 849		1 282 448 708	<b>1 282 978 708</b> <b>1 260 021 072</b>
08 – Gestion des fonds déposés	50 385 198 54 901 625	685 000 1 327 978			51 070 198	<b>59 350 198</b> <b>56 229 603</b>
09 – Soutien	1 086 948 615 976 282 940	630 363 651 777 952 291	27 600 920 92 227 608	64 880	1 744 913 186	<b>1 745 613 186</b> <b>1 846 527 719</b>
10 – Élaboration de la législation fiscale	18 311 260 18 100 909	150 000 42 127		460 000 301 416	18 921 260	<b>18 921 260</b> <b>18 444 453</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 607 487 645</b>	<b>928 833 651</b>	<b>43 330 631</b>	<b>460 000</b>	<b>7 580 111 927</b>	<b>7 601 678 116</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 616 920 957</b>	<b>993 148 877</b>	<b>117 089 493</b>	<b>474 697</b>		<b>7 727 634 024</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	113 915 764 109 230 963	9 260 000 7 831 247	73 926		123 175 764	123 175 764 117 136 135
02 – Fiscalité des PME	1 332 048 857 1 427 750 503	62 440 000 55 799 581	5 488 547 10 954 648		1 399 977 404	1 400 677 404 1 494 504 731
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 981 458 102 1 951 240 122	89 505 000 106 816 540	5 677 155 9 930 594		2 076 640 257	2 076 640 257 2 067 987 255
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	706 274 736 767 640 396	16 520 000 17 157 748	2 712 049 2 495 070		725 506 785	736 362 974 787 293 214
06 – Gestion des pensions	66 806 768 77 760 650	7 300 000 7 517 678		108 401	74 106 768	74 606 768 85 386 729
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 251 338 345 1 234 012 850	30 340 000 27 019 255	599 616 1 550 679		1 282 277 961	1 282 807 961 1 262 582 784
08 – Gestion des fonds déposés	50 385 198 54 901 625	835 000 1 065 104			51 220 198	59 500 198 55 966 729
09 – Soutien	1 086 948 615 976 282 940	660 281 070 708 491 450	46 102 956 73 902 337	136 122	1 793 332 641	1 794 032 641 1 758 812 849
10 – Élaboration de la législation fiscale	18 311 260 18 100 909	150 000 35 878		460 000 301 416	18 921 260	18 921 260 18 438 203
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 607 487 645</b>	<b>876 631 070</b>	<b>60 580 323</b>	<b>460 000</b>	<b>7 545 159 038</b>	<b>7 566 725 227</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 616 920 957</b>	<b>931 734 480</b>	<b>98 907 254</b>	<b>545 939</b>		<b>7 648 108 630</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	6 616 920 957	6 764 352 490	6 687 415 695	6 616 920 957	6 764 352 490	6 687 415 695
Rémunérations d'activité	4 021 434 026	4 127 961 690	4 049 090 527	4 021 434 026	4 127 961 690	4 049 090 527
Cotisations et contributions sociales	2 551 059 913	2 589 943 304	2 567 818 134	2 551 059 913	2 589 943 304	2 567 818 134
Prestations sociales et allocations diverses	44 427 018	46 447 496	70 507 034	44 427 018	46 447 496	70 507 034
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	993 148 877	1 343 217 275	1 189 958 648	931 734 480	1 067 633 619	1 045 916 484
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	993 148 877	1 343 217 275	1 189 973 218	931 734 480	1 067 633 619	1 045 931 055
Subventions pour charges de service public	0	0	-14 571	0	0	-14 571
Titre 5 – Dépenses d'investissement	117 089 493	124 430 756	183 148 428	98 907 254	136 480 110	135 878 785
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	54 111 706	63 375 543	113 210 667	41 632 989	69 726 655	76 539 028
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	62 977 787	61 055 213	69 937 762	57 274 265	66 753 455	59 339 757
Titre 6 – Dépenses d'intervention	474 697	420 000	1 242 870	545 939	420 000	1 253 055
Transferts aux ménages	0	0	1 100	0	0	1 100
Transferts aux collectivités territoriales	10 000	0	10 000	10 000	0	10 000
Transferts aux autres collectivités	464 697	420 000	1 231 770	535 939	420 000	1 241 955

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>8 232 420 521</b>			<b>7 968 886 219</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-5 231 943			-5 231 943	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+49 615 064			+12 158 712	
<b>Total*</b>	<b>7 727 634 024</b>	<b>8 276 803 642</b>	<b>8 061 765 641</b>	<b>7 648 108 630</b>	<b>7 975 812 988</b>	<b>7 870 464 019</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	11 599 832	4 671 340		11 599 832	4 671 340	
Autres natures de dépenses	20 817 588	19 300 700	30 359 738	20 817 588	19 300 700	30 359 707
<b>Total</b>	<b>32 417 420</b>	<b>23 972 040</b>	<b>30 359 738</b>	<b>32 417 420</b>	<b>23 972 040</b>	<b>30 359 707</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		8 869 596		8 869 596				
03/2023		1 351 271		1 351 271				
04/2023		792 146		792 146				
05/2023		710 141		710 141				
06/2023		894 483		894 483				
07/2023		384 776		384 776				
08/2023		475 548		475 548				
09/2023		809 953		809 953				
10/2023		1 135 774		1 135 774				
11/2023		9 253 053		9 253 053				
12/2023		2 665 105		2 665 105				
01/2024		292 385		292 385				
<b>Total</b>		<b>27 634 230</b>		<b>27 634 230</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2023		310 000		310 000				
12/2023		19 218		19 218				
01/2024		2 500 000		2 500 000				
<b>Total</b>		<b>2 829 218</b>		<b>2 829 218</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		63 098 636						
<b>Total</b>		<b>63 098 636</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023	10 697 446	2 341 279	10 697 446	2 467 792				
<b>Total</b>	<b>10 697 446</b>	<b>2 341 279</b>	<b>10 697 446</b>	<b>2 467 792</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		1 378 561		28 130 141				
<b>Total</b>		<b>1 378 561</b>		<b>28 130 141</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023						103 711		103 742
<b>Total</b>						<b>103 711</b>		<b>103 742</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	1 176 934		1 176 934			4 061 821		4 089 436
20/11/2023	342 498		342 498			1 046 658		1 046 658
<b>Total</b>	<b>1 519 432</b>		<b>1 519 432</b>			<b>5 108 479</b>		<b>5 136 094</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023				327 604		434 233		
20/11/2023		729 562		729 562	1 090 975			1 090 975
09/12/2023					16 357 846			16 357 846
<b>Total</b>		<b>729 562</b>		<b>1 057 166</b>	<b>17 448 821</b>	<b>434 233</b>		<b>17 448 821</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						42 750 000		44 720 000
<b>Total</b>						<b>42 750 000</b>		<b>44 720 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>12 216 878</b>	<b>98 011 487</b>	<b>12 216 878</b>	<b>62 118 547</b>	<b>17 448 821</b>	<b>48 396 423</b>	<b>17 448 821</b>	<b>49 959 836</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
110211	<b>Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 245402 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater B</i>	122	123	126
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>122</b>	<b>123</b>	<b>126</b>

La dépense fiscale n° 110211 « Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés » constitue l'unique dépense fiscale rattachée au programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ». Le coût constaté de cette dépense fiscale est de 122 M€ pour 2022 et estimé à 126 M€ pour 2023, soit une hausse anticipée de la dépense fiscale de 4 M€, représentant une augmentation de 3 %.

Cette augmentation prévisionnelle provient de données partielles recueillies au titre des revenus 2023 pour lesquelles il est possible de constater une augmentation des montants pour frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé par rapport aux données recueillies pour l'année 2022 à la même période.

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	4 300 000 3 884 611	111 266 788 120 615 636	106 966 788 116 731 025	8 700 000 8 496 043	115 666 788 125 227 068
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216 1 453 378 254	176 440 000 105 120 580	1 633 266 216 1 558 498 833	1 456 146 216 1 453 378 254	122 340 000 89 816 186	1 579 166 216 1 543 194 440
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	128 423 000 131 571 614	2 075 234 127 2 045 826 748	1 946 811 127 1 914 255 134	126 223 000 119 494 833	2 073 034 127 2 033 749 967
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	714 324 426 863 995 616	19 730 000 28 734 330	747 216 466 892 729 946	714 324 426 863 995 616	21 430 000 25 283 555	748 916 466 889 279 171
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	11 440 000 11 046 946	81 466 885 91 773 512	69 466 885 80 726 566	10 940 000 8 922 513	80 966 885 89 649 079
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441 1 252 923 628	39 275 000 40 126 200	1 286 725 441 1 293 049 828	1 246 920 441 1 252 923 628	36 925 000 39 735 384	1 284 375 441 1 292 659 012
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	1 421 000 2 199 208	59 446 690 59 250 709	49 745 690 57 051 501	1 721 000 2 053 562	59 746 690 59 105 064
09 – Soutien	1 154 162 305 929 835 938	1 086 469 031 1 050 964 782	2 241 391 336 1 980 800 720	1 154 162 305 929 835 938	875 684 729 888 561 432	2 030 607 034 1 818 397 370
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612 18 518 033	570 000 701 674	20 378 612 19 219 708	19 808 612 18 518 033	570 000 684 815	20 378 612 19 202 848
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 468 068 031</b>	<b>8 232 420 521</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 204 533 729</b>	<b>7 968 886 219</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-5 231 943	+49 615 064	+44 383 121	-5 231 943	+12 158 712	+6 926 769
Total des crédits ouverts	6 759 120 547	1 517 683 095	8 276 803 642	6 759 120 547	1 216 692 441	7 975 812 988
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>6 687 415 695</b>	<b>1 374 349 946</b>	<b>8 061 765 641</b>	<b>6 687 415 695</b>	<b>1 183 048 324</b>	<b>7 870 464 019</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+71 704 852	+143 333 149	+215 038 001	+71 704 852	+33 644 116	+105 348 969

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 54 867 769 €.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	6 764 352 490	1 468 068 031	8 232 420 521	6 764 352 490	1 204 533 729	7 968 886 219
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 468 068 031</b>	<b>8 232 420 521</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>1 204 533 729</b>	<b>7 968 886 219</b>

Aucun amendement n'a modifié les crédits du programme prévus en PLF.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### ARRÊTES DE REPORT DE CRÉDITS

Les reports de crédits T2 de la gestion 2022 sur la gestion 2023 concernent uniquement les reports sur fonds de concours par arrêté du 6 février 2023 pour un montant 10,7 M€.

Les reports de crédits HT2 de la gestion 2022 sur la gestion 2023 concernent :

- les reports relatifs aux AENE, par arrêté du 20 janvier 2023 pour un montant de 63,09 M€ en AE.
- les reports sur fonds de concours, par arrêté du 6 février 2023 pour un montant de 2,34 M€ en AE et 2,47 M€ en CP.
- les reports sur crédits généraux, par arrêté du 10 mars 2023 pour un montant de 1,38 M€ en AE et 28,13 M€ en CP.

### DECRETS DE TRANSFERT

- Les décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits de titre 2 ont transféré 105 000 € en AE et CP (52 500 € chacun) et 2 ETPT (1 par décret), en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » à destination du programme 156, dans le cadre du financement des rémunérations des délégués du préfet.

- Les décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits de titre 2 ont transféré 1 393 378 € en AE et CP et 22,91 ETPT, en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilités durables » à destination du programme 156, dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière du bloc 2.

- Les décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits de titre 2 ont transféré 315 951 € en AE et CP et 6 ETPT, en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » à destination du programme 156, dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière du bloc 2.

- Les décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits de titre 2 ont transféré 294 897 € en AE et CP et 5 ETPT, en provenance du programme 156 à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration Générale et territoriale de l'État » dans le cadre de la mise en place des cités administratives de Saint-Sever et de Nanterre.

- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2023-511 du 27 juin 2023 du programme 156 à destination de divers programmes : 4,06 M€ en AE et 4,08 M€ en CP.

- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 du programme 156 à destination de divers programmes : 1,046 M€ en AE et en CP.

### DECRETS DE VIREMENT

- Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits de titre 2 a viré 1 090 975 € en AE et CP, en provenance du programme 156 à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destinés à l'AIFE (facturation électronique).

- Le décret n° 2023-1159 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits de titre 2 a viré 16 357 846 € en AE et CP, en provenance du programme 156 à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques ».

- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2023-510 du 27 juin 2023 du programme 156 à destination de divers programmes pour 3,67 M€ en AE et 2,9 M€ en CP et à destination du programme 156 pour 3,2 M€ en AE et CP.

- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 à destination du programme 156 : 0,7 M€ en AE et CP et à destination de divers programmes de 1,1 M€ en AE/CP.

#### LOI DE FIN DE GESTION

La loi de finances 2023-1114 du 30/11/2023 de fin de gestion 2023 a annulé des crédits HT2 du programme 156 pour un montant de 42,75 M€ en AE et 44,72 M€ en CP.

#### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les arrêtés du 17/07/2023, du 18/12/2023 et du 12/01/2024 portant ouverture de crédits de fonds de concours ont permis au hors titre 2 du programme 156 de bénéficier de 2,83 M€ en AE et CP.

L'arrêté du 09/12/2023 portant annulation de fonds de concours a minoré en AE et en CP les crédits hors titre 2 du programme 156 à hauteur de 0,103 M€.

Les attributions de produits s'élèvent à 27,6 M€ en AE et en CP en HT2.

#### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	33 821 762	74 871 470	108 693 232	33 821 762	61 431 220	95 252 982
Surgels	0	14 974 294	14 974 294	0	12 286 244	12 286 244
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>33 821 762</b>	<b>89 845 764</b>	<b>123 667 526</b>	<b>33 821 762</b>	<b>73 717 464</b>	<b>107 539 226</b>

La réserve de titre 2, correspondant à 0,5 % des crédits ouverts en LFI 2023, a été dégelée en fin de gestion.

Pour ce qui concerne le hors titre 2, la réserve de précaution a été initialement déterminée par application d'un taux de 5,1 % à la LFI 2023 et fixée à 74,87 M€ en AE et 61,43 M€ en CP.

Un surgel de 1,02 % en mai 2023 pour un montant de 14,97 M€ en AE et 12,28 M€ en CP a porté le montant total de la réserve à 89,85 M€ en AE et 73,72 M€ en CP sur le HT2.

La réserve de précaution a été partiellement dégelée en fin de gestion pour un montant de 47,09 M€ en AE et 28,99 M€ en CP.

La loi de finances 2023-1114 de fin de gestion du 30/11/2023 a annulé le solde de la réserve pour un montant de 42,75 M€ en AE et 44,72 M€ en CP.

En 2023, le programme a bénéficié de deux mouvements de fongibilité asymétrique pour un montant total de 54,87 M€ en AE et CP.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	1 489,00	1 779,00	0,00	1 431,00	-348,00
1025 – Catégorie A	+2,08	28 676,00	29 687,00	+2,33	28 833,00	-856,33
1026 – Catégorie B	+1,83	37 489,00	38 667,00	+11,00	36 963,00	-1 715,00
1027 – Catégorie C	+0,92	25 371,00	23 464,00	+12,58	24 570,00	+1 093,42
<b>Total</b>	<b>+4,83</b>	<b>93 025,00</b>	<b>93 597,00</b>	<b>+25,91</b>	<b>91 797,00</b>	<b>-1 825,91</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1024 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+109,63	-168,63	-68,71	-99,92
1025 – Catégorie A	0,00	+7,70	+811,67	-662,62	-154,46	-508,16
1026 – Catégorie B	0,00	+68,30	+797,12	-1 400,59	-368,33	-1 032,26
1027 – Catégorie C	0,00	+52,20	-1 674,70	+809,84	+562,66	+247,18
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+129,20</b>	<b>+43,72</b>	<b>-1 422,00</b>	<b>-28,84</b>	<b>-1 393,16</b>

En PLF 2023, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 94 049 équivalents temps plein travaillé (ETPT), ramenés à 93 597 ETPT en LFI 2023 après application de l'article 12 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (-482 ETPT) et suite à un amendement visant à prendre en compte la mise en place des référents énergie (+30 ETP).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 91 797 ETPT. Le taux de consommation atteint 98,1 %.

Cette consommation d'emplois a fait l'objet de retraitements afin de tenir compte des règles particulières de décompte des emplois par Chorus. Ces retraitements ont essentiellement concerné les agents en congé de formation professionnelle, les agents « Berkanis » de droit privé ainsi que les personnels, primo-entrant notamment, payés par acomptes.

La structure des emplois du programme 156 se caractérise en gestion par une prédominance des agents de catégorie B (40,3 %).

La ventilation des autres catégories est la suivante :

- A+ : 1,6 %
- A : 31,4 %
- C : 26,7 %

Les transferts en gestion (25,91 ETPT) correspondent aux transferts entrants en provenance des programmes 147 (2 ETPT), 215 (6 ETPT) et 217 (22,91 ETPT), et aux transferts sortants à destination des programmes 354 (-5 ETPT) décrits supra dans les mouvements réglementaires.

L'écart en emplois entre la réalisation et la LFI 2023 (après transferts en gestion) de 1 825,91 ETPT a pour origine des vacances récurrentes constatées en exécution qui s'expliquent par une saisonnalité différente des départs en retraite et des recrutements.

Entre 2022 et 2023, l'évolution de la consommation d'emplois à périmètre constant est de -1 422 ETPT contre une prévision initiale de -1 119 ETPT et traduit :

- l'évolution de la consommation du plafond d'emplois corrigé des transferts en gestion entre 2022 et 2023 (-1 249 ETPT) ;
- la neutralisation de l'effet des mesures de transfert actées en LFI 2023 (129 ETPT) ;
- la neutralisation des corrections techniques (44 ETPT) ces dernières étant liées essentiellement à une redistribution des effectifs entre catégories, les promotions inter-catégorielles n'étant pas identifiées dans le tableau de variation des effectifs, et à la variation du volume d'emploi des auxiliaires.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	202,00	175,00	6,20	31,00	3,00	7,37	-171,00	-85,00
1025 – Catégorie A	1 731,00	1 101,00	6,30	1 127,00	708,00	8,12	-604,00	+17,00
1026 – Catégorie B	2 718,00	1 849,00	6,23	1 511,00	991,00	9,02	-1 207,00	-989,00
1027 – Catégorie C	1 833,00	865,00	6,21	2 767,00	2 250,00	7,43	+934,00	+207,00
<b>Total</b>	<b>6 484,00</b>	<b>3 990,00</b>		<b>5 436,00</b>	<b>3 952,00</b>		<b>-1 048,00</b>	<b>-850,00</b>

Pour l'année 2023, l'évolution des flux est retracée dans les tableaux ci-après :

### Sorties réalisées en 2023

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Départs en retraite</b>	175	1101	1849	865	<b>3990</b>
<b>Autres départs définitifs</b>	4	129	297	318	<b>748</b>
<b>Autres départs</b>	23	501	572	650	<b>1746</b>
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>1731</b>	<b>2718</b>	<b>1833</b>	<b>6484</b>

Le volume de départs constatés en 2023 est plus important que celui indiqué dans le PAP 2023 (6 376 ETP) et résulte d'écarts à la hausse ou à la baisse des différents types de sorties par rapport à la prévision initiale :

- la réalisation 2023 des départs en retraite est inférieure de -110 ETP à la prévision. Cette baisse s'explique notamment par les premiers effets de la réforme des retraites introduite par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de

financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 entrée en vigueur en cours d'exécution. Par rapport à l'année 2022 (4 237 ETP), les départs en retraite ont diminué de 5,8 %.

- une exécution en 2023 des autres sorties définitives légèrement supérieure (+52 ETP) à la prévision, qui résulte de la progression des fins de contrat à mettre en lien avec les volumes croissants de recrutements de contractuels.

- une réalisation 2023 des autres départs supérieure de +166 ETP à la prévision. Les autres départs correspondent à des réductions de quotités de travail, des départs en détachement d'agents du ministère, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

L'évolution à la hausse des « autres départs » s'explique par la forte croissance de la mobilité sortante. La DGFIP s'inscrit dans le cadre de la loi sur la mobilité et encourage la mobilité de ses agents dans leur parcours professionnel, ses personnels étant recherchés pour leur profil et leurs compétences.

### Entrées réalisées en 2023

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Primo-recrutements de titulaires</b>	3	468	494	1569	<b>2534</b>
<b>Recrutements de contractuels</b>	0	240	497	681	<b>1418</b>
<b>Autres entrées</b>	28	419	520	517	<b>1484</b>
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>1127</b>	<b>1511</b>	<b>2767</b>	<b>5436</b>

Les primo-recrutements de titulaires comprennent les concours externes et internes, contractuels handicapés, contractuels PACTE et agents C techniques, dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme.

Les primo-recrutements, qui en PAP intégraient également les contractuels, étaient évalués à 4 013 ETP. La réalisation se répartit entre d'une part, 2 534 ETP par concours contre 2 526 prévus, et d'autre part, le recrutement de 1 418 ETP contractuels pour 1 487 prévus, dans le cadre d'une politique dynamique d'embauche en application des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

L'arrivée de ces 1 418 ETP d'agents contractuels toutes catégories confondues s'appuie sur une politique volontariste qui a conduit à mettre en place plusieurs campagnes de recrutement, afin de pourvoir majoritairement des postes dans l'ensemble des services déconcentrés, ainsi que des emplois nécessitant des niveaux d'expertise ou des profils rares notamment au sein des services centraux.

Les autres entrées, au nombre de 1 484 ETP pour 1 510 prévus, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 152,36	2 395,00	0,00	0,00	0,00	+51,00	+16,33	+34,67
Services régionaux	10,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	-2,67	+1,67
Services départementaux	76 817,18	74 800,00	+91,00	0,00	+33,57	-1 658,32	-54,25	-1 604,07
Autres	14 616,51	14 588,00	+38,20	0,00	+10,15	+186,32	+11,75	+174,57
<b>Total</b>	<b>93 597,00</b>	<b>91 797,00</b>	<b>+129,20</b>	<b>0,00</b>	<b>+43,72</b>	<b>-1 422,00</b>	<b>-28,84</b>	<b>-1 393,16</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+132,00	2 509,00
Services régionaux	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	14,00
Services départementaux	-1 314,00	74 322,00
Autres	+332,00	14 788,00
<b>Total</b>	<b>-850,00</b>	<b>91 633,00</b>

La ligne « Autres » correspond aux directions et services dits « hors réseau » à savoir, les services à compétence nationale (notamment la DGE – Direction des Grandes Entreprises, la DPN - Direction des Projets Numériques, les directions interrégionales de services informatiques), les directions spécialisées (DIRCOFI – Direction de Contrôle Fiscal), les délégations interrégionales, les départements comptables ministériels (DCM), les personnels de l'école nationale des finances publiques ainsi que les stagiaires en formation, le service des retraites de l'État et les agents mis à disposition.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fiscalité des grandes entreprises	1 235,00	1 343,00
02 – Fiscalité des PME	18 866,00	18 842,00
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	28 540,00	28 009,00
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	10 140,00	12 507,00
06 – Gestion des pensions	980,00	1 127,00
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	17 811,00	17 795,00
08 – Gestion des fonds déposés	730,00	860,00
09 – Soutien	15 089,00	11 114,00
10 – Élaboration de la législation fiscale	206,00	200,00
<b>Total</b>	<b>93 597,00</b>	<b>91 797,00</b>
Transferts en gestion		+25,91

Le programme comprend 91 797 ETPT :

- L'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » comporte 1 343 ETPT qui correspondent à 1,46 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 02 « Fiscalité des PME » comporte 18 842 ETPT qui correspondent à 20,52 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » comporte 28 009 ETPT qui correspondent à 30,51 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comporte 12 507 ETPT qui correspondent à 13,62 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 06 « Gestion des pensions » comporte 1 127 ETPT qui correspondent à 1,23 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » comporte 17 795 ETPT qui correspondent à 19,39 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » comporte 860 ETPT qui correspondent à 0,94 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 09 « Soutien » comporte 11 114 ETPT qui correspondent à 12,11 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 10 « Élaboration de la législation fiscale » comporte 200 ETPT qui correspondent à 0,22 % de l'ensemble des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
478,00	7,58	6,12

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022– 2023 : 478

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions pour 2023. Il n'y pas de cotisation CAS pour les apprentis.

Les trois principales filières d'emplois des apprentis sont la gestion fiscale, l'informatique et le secteur public local, même si d'autres familles de métiers sont également concernées, telles que les ressources humaines, la communication, la fonction comptable de l'État, le domaine.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires/ effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
<b>Effectifs gérés au 31/12/2023 (données exprimées en effectifs physiques)</b>		<b>94 224</b>
<b>Effectifs gérants</b>	1980	2,10 %
Administrant et gérant	1251	1,33 %
Organisant la formation	404	0,43 %
Consacrés aux conditions de vie au travail	148	0,16 %
Consacrés au pilotage et à la politique des compétences	177	0,19 %

### Unités de mesure

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein prend en compte la quotité de travail et non la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en effectifs physiques.

### Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

— *Effectifs administrant et gérant* : gestion des carrières administratives, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires.

— *Effectifs organisant la formation* : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et des reconversions hors du ministère ou de la fonction publique ;

— *Effectifs consacrés aux conditions de travail* : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs handicapés, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;

— *Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines* : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives, détermination des emplois-type, anticipation des recrutements et des formations, conseil individuel des agents, élaboration des parcours professionnels.

### Périmètre retenu pour les effectifs gérés

Le périmètre retenu intègre :

— les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois des ministères (dont agents en réorientation professionnelle, Berkani de droit privé et de droit public) ;

— les contractuels ;

— les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :

- agents MAD sortants ;

- agents détachés entrants ;

- agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;

- militaires ;

- agents affectés aux ministères financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
94,97 %	1,24 %	2,06 %	1,73 %

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>4 021 434 026</b>	<b>4 127 961 690</b>	<b>4 049 090 527</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>2 551 059 913</b>	<b>2 589 943 304</b>	<b>2 567 818 134</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 040 765 042	2 052 325 435	2 042 674 002
– Civils (y.c. ATI)	2 038 675 056	2 050 229 406	2 040 425 731
– Militaires	329 515	339 736	491 978
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 760 471	1 756 293	1 756 293

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
– <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>			
Cotisation employeur au FSPOEIE	774 283	821 514	758 588
Autres cotisations	509 520 589	536 796 355	524 385 544
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>44 427 018</b>	<b>46 447 496</b>	<b>70 507 034</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>6 616 920 957</b>	<b>6 764 352 490</b>	<b>6 687 415 695</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>4 576 155 915</b>	<b>4 712 027 055</b>	<b>4 644 741 692</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		4 671 340	

La dépense relative à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), s'élève à 9,6 M€ pour 1084 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>4 510,90</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	4 576,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	5,33
Débasage de dépenses au profil atypique :	-70,58
– GIPA	-7,47
– Indemnisation des jours de CET	-26,08
– Mesures de restructuration	-43,00
– Autres dépenses de masse salariale	5,97
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-78,48</b>
EAP schéma d'emplois 2022	-9,91
Schéma d'emplois 2023	-68,57
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>11,31</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>109,85</b>
Rebasage de la GIPA	17,63
Variation du point de la fonction publique	87,55
Mesures bas salaires	4,66
<b>GVT solde</b>	<b>1,83</b>
GVT positif	72,00
GVT négatif	-70,16
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>94,87</b>
Indemnisation des jours de CET	25,45
Mesures de restructurations	36,86
Autres rebasages	32,56
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-5,53</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	5,17
Autres variations	-10,70
<b>Total</b>	<b>4 644,74</b>

L'exécution des crédits du titre 2 hors CAS Pensions s'est élevée à 4 644,7 M€, soit une exécution inférieure de 67,3 M€ par rapport à la LFI résultant du solde d'écarts positifs et négatifs par rapport à la prévision et notamment :

- Le socle d'exécution définitif retraité de 2022 s'élève à 4 510,9 M€, soit un écart de –31,5 M€ par rapport à celui élaboré en LFI. Cette économie est liée à une exécution 2022 inférieure de –29,8 M€ à celle prévue en LFI et à des retraitements relatifs aux événements exceptionnels 2022 inférieurs de –1,8 M€ par rapport à la LFI.

Le schéma d'emplois qui prévoyait une économie de –23,1 M€ en LFI s'élève en définitive à –78,5 M€ une partie de l'écart provenant de l'EAP 2022 sur 2023 (–6,2 M€) et une autre de l'exécution 2023. Cette dernière est inférieure de –49,2 M€ à celle affichée en LFI en raison notamment de la sur-exécution du schéma d'emplois, de départs à la retraite en début d'année plus importants que prévu et de l'évolution des dates d'entrées plus tardives qu'initialement prévu pour les recrutements de contractuels.

- Les mesures catégorielles s'élèvent à 11,3 M€ (cf. détail *infra*), soit une dépense supplémentaire de 3,7 M€ par rapport à la LFI.
- Les mesures générales s'élèvent à 109,9 M€, soit une augmentation de 35,0 M€ par rapport à la LFI. L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (17,6 M€) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, et versée à 26 435 agents, génère un surcoût par rapport à la LFI de +9,1 M€. Si une économie de 3,5 M€ est constatée sur l'EAP de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du point de la fonction publique de +3,5 %, une nouvelle variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023), non inscrite en LFI, a entraîné une hausse de la dépense de 26,6 M€. Enfin les différents relèvements de l'indice minimum de traitement en 2023 ont engendré une dépense supplémentaire de +2,8 M€ par rapport aux mesures inscrites en LFI pour 1,9 M€.

	Date du relèvement de l'Indice minimum	Montant Hors Cas (en M€)	ETP concernés
Relèvement de l'indice minimum à 353	01/01/2023	0,5	5 216
Relèvement de l'Indice minimum à 361	01/05/2023	2,7	17 823
Total des relèvements de l'indice minimum en 2023	-	3,2	-

- Le GVT solde s'établit à 1,8 M€, soit 0,04 % de la masse salariale, contre une enveloppe de 7,4 M€ prévue en LFI, ce qui représente une économie de 5,6 M€. Les personnels ont connu une augmentation de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière) qui s'établit à 72,0 M€ représentant ainsi 1,55 % de la masse salariale. Cette dépense est cependant inférieure de 2,0 M€ à celle inscrite en LFI. Le GVT négatif (effet de noria) de –70,2 M€, soit –1,51 % de la masse salariale, correspond à l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. L'économie par rapport à la LFI pour ce poste est de –3,6 M€ ; elle est la conséquence de la hausse du nombre des départs définitifs RDD (radiations, décès, démissions) et des sorties temporaires.
- Les dépenses regroupées sur la ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique » s'élèvent à 94,9 M€, soit une hausse de 7,8 M€ par rapport à la prévision LFI. Au sein de ce regroupement de dépenses exceptionnelles, les moindres dépenses ou économies supplémentaires enregistrées sur les rachats de CET (–1,5 M€), les mesures de restructuration (–6,8 M€), les ruptures conventionnelles (–3,1 M€), les retenues pour faits de grèves (–14,1 M€) ainsi que divers autres postes (–1,5 M€), sont compensées par la mise en place d'une prime pouvoir d'achat, non inscrite en LFI, pour 23,6 M€, par une augmentation de la dépense d'auxiliaires de +3,3 M€, par le versement d'une avance de 1,9 M€ à Pôle emploi, par une majoration de +4,6 M€ de l'enveloppe allouée à la reconnaissance (une prime exceptionnelle de 500 € a été accordée aux agents mobilisés pour la campagne de déclaration GMBI, pour un montant global de 8,6 M€) et par des écarts divers pour +1,4 M€.
- Le poste « Autres variations des dépenses de personnel » s'élève à –5,5 M€, en baisse de –21,2 M€ par rapport à la LFI.

Au sein de ce poste, la rubrique « Prestations sociales » présente une hausse de +1,1 M€ par rapport à la LFI. L'augmentation plus forte que prévu des remboursements d'abonnements de transports en commun (+2,4 M€) (en lien avec la hausse du coût des abonnements de transport et au rehaussement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 du taux de remboursement de 50 à 75 %), l'EAP de la liquidation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 du forfait social (application non prévue d'une cotisation patronale de 8 % assise sur la dépense de financement de la protection sociale complémentaire des agents publics) pour +1,0 M€ et la hausse sur le forfait mobilité durable (+0,3 M€) sont partiellement compensées par une diminution de la dépense de capitaux décès (-1,1 M€), et par une augmentation moindre que prévue en LFI de l'allocation de retour à l'emploi (-1,4 M€) et par des économies sur diverses prestations sociales pour -0,1 M€.

La rubrique « Autres » du poste « Autres variations des dépenses de personnel » affiche une économie de -22,3 M€ par rapport à la LFI. Cette variation est liée notamment à des fins de garanties indemnitaires (-6,5 M€), aux vacances d'emplois sur des missions transférées à la DGFIP dans le cadre de la LFI (-3,2 M€), à une baisse de l'indemnisation du télétravail (-1,3 M€), de la dépense de CLD (-1,0 M€) et une augmentation plus faible qu'attendue de la prime de précarité versée à certains contractuels (-0,8 M€), ainsi qu'à la redistribution de l'enveloppe de 8,5 M€ prévue en LFI pour financer l'accompagnement des transformations, sur différents postes de catégoriel ou d'éléments exceptionnels et à des économies de constatation (-1 M€) sur divers postes tels que l'indemnité dégressive.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	113 248	133 228	125 752	103 526	121 837	115 179
1025 – Catégorie A	46 701	63 545	67 114	39 720	56 675	59 509
1026 – Catégorie B	35 013	43 732	45 186	29 370	38 621	39 663
1027 – Catégorie C	31 228	35 294	35 419	26 203	30 671	30 719

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2023.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (catégorie 22 hors CAS Pensions), hors CAS Pensions (catégorie 22 CAS) et hors prestations sociales (catégorie 23).

Le coût moyen de la catégorie A+ est supérieur au coût moyen de sortie. En effet, les sorties les plus nombreuses ont concerné des personnels bénéficiant des rémunérations les moins importantes de la catégorie A+.

Les écarts de coûts entre les données du PAP et du RAP, peu significatifs, proviennent pour l'essentiel d'une variation de la consistance de différents flux. Ainsi sur la catégorie A, une répartition différente de la typologie des entrées (notamment par concours, retours de positions, recrutements de contractuels) entre la prévision et l'exécution engendre une baisse du coût des entrées.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 822 593	2 733 890
Promotions supplémentaires (B en A)	50	B	Contrôleurs des finances publiques	09-2022	8	248 472	372 708
Promotions supplémentaires (C en B)	100	C	Agents des finances publiques	09-2022	8	489 106	733 659
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B	449	B	Contrôleurs des finances publiques	09-2022	8	1 085 015	1 627 523
Mesures statutaires						8 074 992	13 971 714
Réforme de la haute fonction publique	570	A+	Tous corps de A+	02-2023	11	3 487 873	3 804 952
Réorganisation CSC-CSA	975	A+ et A	Corps A+ et A	09-2023	4	992 524	2 977 572
Relèvement des "bas de grille" (catégories B et C)	18 109	B et C	Contrôleurs et agents administratifs des finances publiques	07-2023	6	3 594 595	7 189 190
Mesures indemnitaires						1 409 849	1 409 849
Prime accueil Etablissement France Service (EFS)	50	B et C	Contrôleurs et agents administratifs des finances publiques	01-2023	12	50 000	50 000
Prime de fidélité Seine-Saint-Denis (93)	59	Toutes catégories	Tous corps	01-2023	12	3 228	3 228
Prime des conseillers aux décideurs locaux (CDL)	92	A	Personnels de catégorie A	01-2023	12	1 118 176	1 118 176
Relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A	149	A	Attachés	01-2023	12	44 412	44 412
Mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C	251	B et C	Secrétaires administratifs et adjoints administratifs	01-2023	12	131 533	131 533
Prime pour les maîtres d'apprentissage	411	Toutes catégories	Tous corps	01-2023	12	62 500	62 500
<b>Total</b>						<b>11 307 434</b>	<b>18 115 453</b>

Les mesures catégorielles 2023 s'élèvent à 11,3 M€ hors CAS pensions.

Cette enveloppe a permis de couvrir l'effet extension année pleine des promotions supplémentaires de B en A et de C en B, ainsi que celle afférente à la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B actée lors des conférences sur les perspectives salariales de la fonction publique de 2022.

Elle a également permis de financer :

- la mise en place de la réforme de la haute fonction publique en application des décrets n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de la direction générale des finances publiques, et n° 2022-1452 du 23 novembre 2022 modifiant le statut particulier des administrateurs de l'État,
- la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 des bas de grille des catégories B et C inscrite au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023,
- la mise en place des emplois de chefs de service administratif résultant du décret n° 2023 – 224 du 30 mars 2023,
- la montée en charge de la prime de fidélité pour la Seine-Saint-Denis, de l'indemnité en faveur des maîtres d'apprentissage, ainsi que celle de la prime d'accueil spécifique pour les agents intervenant dans les établissements France services (EFS),
- l'augmentation du nombre de conseillers aux décideurs locaux, qui bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique, en lien avec la restructuration du réseau comptable de la DGFIP,
- la revalorisation du CIA pour les agents de catégorie A de statut central,
- la mise en place de ce même CIA pour les agents de catégorie B et C de statut central.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, ...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Les dépenses d'action sociale portées spécifiquement par le programme 156, qui concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement versées aux associations gérant les restaurants administratifs, sont présentées dans la partie JPE HT2 du présent rapport.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

---

### ■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Le ratio moyen d'efficacité bureautique (REB) pour la DGFIP rapporte la somme des dépenses bureautiques réelles (comme l'achat de matériel et logiciel, l'assistance bureautique...) et des dépenses évaluées forfaitairement (consommation électrique, recyclage...) au nombre de postes par agent (plafonné à 1,1 poste par agent).

Pour la DGFIP, le nombre de postes de travail en 2023 s'élève à 117 061 (contre 122 274 en 2022), d'anciens matériels n'ayant pas été remplacés, à l'instar de l'année précédente (133 259 postes de travail en 2021). La réalisation 2023 s'établit à 704 € de coût bureautique par poste, soit un recul de l'ordre de 5 % par rapport à la réalisation 2022, après un recul de près de 14 % entre 2021 et 2022.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Dans le prolongement de la généralisation de la facture électronique entre les entreprises et les entités publiques (B2G), le projet « Facturation électronique » a pour objectifs de :

- renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation ;
- simplifier leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations ;
- améliorer la détection de la fraude fiscale, notamment la fraude à la TVA, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ;
- améliorer la connaissance, en temps réel, de l'activité des entreprises.

Année de lancement du projet	2020
Financement	156/349/363/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	12,79	1,74	46,00	29,55	29,35	22,15	15,06	28,47	107,08	111,92	164,28	164,28
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	3,54	3,54	7,07	7,07	7,07	7,07	17,08	17,08	39,01	39,01	66,70	66,70
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16,33</b>	<b>5,28</b>	<b>53,07</b>	<b>36,62</b>	<b>36,42</b>	<b>29,22</b>	<b>32,14</b>	<b>45,55</b>	<b>146,09</b>	<b>150,93</b>	<b>230,98</b>	<b>230,98</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	117,00	230,98	+97,42 %
Durée totale en mois	84	94	+11,90 %

L'année 2023 est marquée par le report du déploiement de la facturation électronique. Sur la base des échanges avec les entreprises et leurs représentants, l'entrée en vigueur du dispositif prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2024 est reportée afin de donner le temps nécessaire à la réussite de cette réforme structurante pour l'économie. Ce décalage permet de garantir aux entreprises concernées un passage à la facturation électronique dans les meilleures conditions possibles.

En application du nouveau calendrier prévu à l'article 91 de la loi de finances pour 2024, l'obligation d'émission des factures électroniques entrera en vigueur :

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire ;
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les micro-entreprises.

Toutes les entreprises seront tenues de recevoir les factures dès le 1<sup>er</sup> septembre 2026, quelle que soit leur taille.

Pour accompagner le changement induit par cette réforme, un nouveau groupe de travail est créé avec les fédérations professionnelles afin de les associer à la définition du dispositif d'assistance téléphonique des usagers. Parallèlement, les travaux de sensibilisation des entreprises se poursuivent grâce à une communauté des relais et au réseau des référents « Facturation électronique » de la DGFIP, de même que des travaux techniques avec les éditeurs de logiciels. Par ailleurs, le service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires, créé le 2 mai 2023, a commencé l'instruction des dossiers des opérateurs candidats. Une première liste des entreprises candidates à l'immatriculation a été publiée sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en janvier 2023. Cette publication, qui ne préjuge pas de l'immatriculation des opérateurs, répond aux préoccupations de l'écosystème, soucieux de disposer de la visibilité sur ses futurs partenaires.

Le coût et la durée de référence ont été retenus par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour le Panorama de juin 2023 après leur fiabilisation dans le second volet de la procédure article 3 (avis de la DINUM rendu le 12 janvier 2023). Les projections budgétaires 2024 et suivantes restent à affermir pour tenir compte du nouveau calendrier.

### FICOBA3

Le Fichier des Comptes Bancaires et assimilés (FICOBA) permet de fournir aux personnes habilitées des informations sur les comptes et coffres-forts détenus par une personne ou une société. Son alimentation est régie par l'article 1649 A du code général des impôts.

La refonte de FICOBA a pour ambition de :

- mettre le système en conformité avec les standards de la DGFIP, éliminer sa dette technique (mise en production en 2002), et simplifier sa maintenance ;
- proposer une architecture orientée service, à travers les API, afin de répondre aux enjeux d'ouverture des services numériques en fluidifiant les processus métiers et en apportant une valeur supplémentaire aux utilisateurs ;
- permettre les évolutions futures des modules (adaptation aux évolutions réglementaires, aux besoins métiers, intégration de nouvelles données...);
- promouvoir un échange totalement dématérialisé des données ;
- renforcer la qualité des données en définissant un nouveau dispositif de gestion des anomalies d'alimentation de FICOBA, dont le traitement est source de lourdeurs pour les banques et la DGFIP ;
- améliorer l'expérience utilisateur à travers une restitution web mise aux standards actuels en termes d'accessibilité et d'ergonomie ;
- accroître le rôle de la DGFIP dans la lutte contre la fraude et le blanchiment, et améliorer le recouvrement des créances publiques.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité et gestion publique

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,48	0,04	1,50	0,85	2,67	1,97	4,19	3,99	2,62	3,29	1,10	2,34	3,94	3,83	12,31	12,31
Titre 2	0,42	0,42	1,11	1,11	1,18	1,18	1,28	1,28	1,20	1,20	4,77	4,77	2,67	2,67	11,35	11,35
<b>Total</b>	<b>0,90</b>	<b>0,46</b>	<b>2,62</b>	<b>1,96</b>	<b>3,85</b>	<b>3,15</b>	<b>5,47</b>	<b>5,27</b>	<b>3,82</b>	<b>4,49</b>	<b>5,87</b>	<b>7,11</b>	<b>6,60</b>	<b>6,49</b>	<b>23,66</b>	<b>23,66</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	17,42	23,66	+35,82 %
Durée totale en mois	36	54	+50,00 %

Le coût de FICOBA 3 a été évalué à 17,4 M€ en août 2021 lors de la saisine de la DINUM au titre de l'article 3 du décret 2019-1088. A la suite de son avis, une actualisation a intégré les coûts d'accompagnement du changement (+4 M€) ainsi qu'une année supplémentaire de fabrication (+5,2 M€). Le coût total du projet inclut également deux années de fonctionnement, conformément à la doctrine de la DINUM.

Lors du dernier panorama de novembre 2023, le coût du projet a été réévalué à 23,7 M€ afin de tenir compte de la révision du calendrier, et d'un atterrissage du projet en mai 2025.

Ce décalage intervient pour prendre en compte tant les observations de la DINUM, notamment en lien avec la période de migration des établissements bancaires vers FICOBA 3, que le besoin de sécuriser la mise en production de la plateforme partenaire, la nécessité de continuer à travailler sur les performances de l'application, et le besoin d'obtenir plusieurs extractions FICOBA 2 dans le cadre du chantier de reprise des données.

De nombreux chantiers ont abouti en 2023. C'est le cas notamment de la plateforme partenaires, qui a permis d'amorcer les tests avec les partenaires bancaires, ainsi que l'installation du module de supervision ou les extractions des comptes clos de moins de 10 ans présents dans FICOBA 2.

## FONCIER INNOVANT

Afin de garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, la DGFIP recourt, dans le cadre du projet « Foncier innovant », aux technologies novatrices d'intelligence artificielle et de valorisation des données à partir des prises de vue aériennes de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Ce projet vise, en optimisant le processus de détection des constructions ou aménagements non fiscalisés, à permettre de lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et ainsi mieux répondre aux souhaits d'équité et de justice fiscale des citoyens, par la juste imposition des biens. Il va également faciliter la représentation sur le plan cadastral des bâtiments et des piscines, à partir des prises de vues aériennes.

Concrètement, les algorithmes permettent d'extraire des images aériennes publiques de l'IGN (consultables sur le site internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)), les contours des immeubles bâtis ainsi que des piscines. Un traitement informatique vérifie ensuite, à partir notamment des déclarations des propriétaires effectuées auprès des services de l'urbanisme et de l'administration fiscale, si les éléments ainsi détectés sur les images sont correctement imposés aux impôts directs locaux (taxe foncière notamment). Un agent de l'administration fiscale vérifie systématiquement chaque anomalie détectée avant toute opération de relance du propriétaire du bien et *in fine* de taxation.

S'agissant de la détection des piscines non fiscalisées, après l'expérimentation sur 9 départements à l'automne 2021, la généralisation France entière (hors DROM) s'est déroulée à l'automne 2022. Par suite, plus de 120 000 propriétaires ont été contactés en juin 2023 afin de régulariser leur situation déclarative.

L'année 2023 s'accompagne de la stabilisation des nouvelles modalités de représentation du bâti sur le plan cadastral à partir de l'exploitation des prises de vues aériennes, et du développement d'un nouvel outil de pilotage des missions foncières et cadastrales venant compléter le périmètre initial du projet Foncier Innovant. En outre, la réinternalisation des compétences mobilisées dans le cadre du projet, objectif identifié dès sa genèse, s'est poursuivie ; elle devrait être exhaustive au 2<sup>e</sup> semestre 2024.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,73	0,21	9,04	4,25	7,02	10,02	7,19	8,35	8,64	8,92	1,37	2,49	0,80	1,71	27,60	27,60
Titre 2	0,00	0,00	1,77	1,77	1,52	1,52	1,65	1,65	1,65	1,65	1,24	1,24	0,42	0,42	6,60	6,60
<b>Total</b>	<b>0,73</b>	<b>0,21</b>	<b>10,81</b>	<b>6,02</b>	<b>8,54</b>	<b>11,54</b>	<b>8,84</b>	<b>10,00</b>	<b>10,29</b>	<b>10,57</b>	<b>2,61</b>	<b>3,73</b>	<b>1,22</b>	<b>2,13</b>	<b>34,20</b>	<b>34,20</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	29,90	34,20	+14,38 %
Durée totale en mois	36	43	+19,44 %

Le coût complet a été évalué à 34,2 M€ pour le panorama des grands projets numériques de l'État de novembre 2023. Il correspond à la finalisation du projet Foncier Innovant d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024, dans toutes ses composantes. L'augmentation de ce coût résulte de travaux non compris dans le périmètre initial du projet, mais très utiles pour les directions départementales et régionales, ainsi que la finalisation des développements concourant à l'industrialisation fiabilisée des bases foncières d'imposition et à la réinternalisation complète des compétences.

## GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS - GMBI

Le projet « Gérer mes biens immobiliers » est un service en ligne, disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) dans l'espace sécurisé de l'usager propriétaire (particulier ou professionnel) depuis le mois d'août 2021.

Conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, GMBI contribue aussi à la modernisation du système d'information de la DGFIP en matière foncière, et lui permet ainsi d'accroître l'efficacité de ses interventions dans ce domaine.

En effet, les objectifs du projet GMBI consistent à :

- unifier les démarches des usagers propriétaires (personnes physiques et personnes morales) ;
- moderniser les processus de gestion et de taxation actuels, tout en fiabilisant davantage les bases de la fiscalité directe locale.

Ce projet apporte depuis 2021 une vision d'ensemble des propriétés bâties sur lesquelles le propriétaire détient un droit de propriété ainsi que les caractéristiques de chacun de ses locaux (adresse et descriptif du local, nature du local, lots de copropriété...).

Fin 2022 et début 2023 de nouvelles fonctionnalités ont été déployées pour les usagers et les agents de la DGFiP :

- la mise en place d'un nouveau module permettant aux propriétaires de procéder en ligne à la déclaration de la situation d'occupation de leurs biens immobiliers en vue d'une correcte taxation à la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux vacants ;
- la possibilité, pour les propriétaires de locaux, de réaliser leur déclaration foncière et/ou de taxes d'urbanisme, de suivre leurs obligations déclaratives et de répondre aux demandes de fiabilisation concernant des locaux existants ;
- la modernisation de la surveillance et la mise à jour des propriétés bâties par les services fonciers de la DGFiP ;
- la collecte, de manière facultative, auprès des propriétaires, des loyers des locaux d'habitation pratiqués, dans le cadre de la future révision des valeurs locatives ;
- la mise à disposition pour les agents de l'application GestODL permettant la consultation et la gestion de l'occupation et de la taxation.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,97	2,38	3,39	2,98	5,41	4,31	6,67	6,06	6,46	6,06	3,52	8,22	0,23	0,03	23,98	23,98
Titre 2	2,14	2,14	1,79	1,79	2,98	2,98	2,48	2,48	2,48	2,48	2,01	2,01	0,30	0,30	11,70	11,70
<b>Total</b>	<b>7,11</b>	<b>4,52</b>	<b>5,18</b>	<b>4,77</b>	<b>8,39</b>	<b>7,29</b>	<b>9,15</b>	<b>8,54</b>	<b>8,94</b>	<b>8,54</b>	<b>5,53</b>	<b>10,23</b>	<b>0,53</b>	<b>0,33</b>	<b>35,68</b>	<b>35,68</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,90	35,68	+43,29 %
Durée totale en mois	54	67	+24,07 %

Le coût complet du projet GMBI (volet foncier et occupation) est réévalué à 35,7 M€. L'augmentation de ce coût résulte de l'ajout, au périmètre du projet initial, des taxes d'urbanisme, ce qui a impliqué de revoir le calendrier du lot relatif à la dématérialisation des déclarations foncières.

Par ailleurs, le chiffrage de certains composants métiers, qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une estimation faute d'étude finalisée (réforme de la taxe d'habitation pour 2023 et 2024 en particulier), ainsi que certains composants transverses en attente d'un arbitrage (communication et formations notamment), sont intégrés au coût complet du projet.

Le projet est sorti du panorama des projets suivis par la DINUM en novembre 2023. Il entre désormais dans une phase de maintenance visant à tenir compte des retours des agents et des usagers.

## NRP - NOUVEAU RÉSEAU DGFIP

Ce projet vise à accompagner la transformation du réseau territorial de la DGFIP. Dans ce cadre, une modernisation des outils internes de gestion et des canaux de contact avec les usagers est nécessaire.

Le premier volet du projet permet de moderniser l'outil de gestion des implantations de la DGFIP sur le territoire, via l'élaboration d'un référentiel unique TOPAD-cible permettant une réorganisation des réseaux et des structures de la DGFIP. Ce nouveau référentiel a été déployé en juillet 2023.

Parallèlement, ce projet vise à fluidifier les relations des agents des finances publiques avec les usagers en permettant le déploiement de services de visioconférences innovants en complément des permanences sur rendez-vous au sein des espaces France Services ou d'autres lieux d'accueil de proximité.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 349 / 218
Zone fonctionnelle principale	Pilotage & Contrôle > Organisation des services & Organisation de la mission

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,54	7,79	7,13	6,93	3,42	6,14	1,41	3,90	1,52	3,75	0,12	0,12	0,12	0,12	24,86	24,86
Titre 2	7,32	7,32	3,18	3,18	2,56	2,56	0,23	0,23	0,24	0,24	0,85	0,85	0,85	0,85	14,99	14,99
<b>Total</b>	<b>19,87</b>	<b>15,12</b>	<b>10,31</b>	<b>10,10</b>	<b>5,98</b>	<b>8,70</b>	<b>1,64</b>	<b>4,13</b>	<b>1,75</b>	<b>3,99</b>	<b>0,97</b>	<b>0,97</b>	<b>0,97</b>	<b>0,97</b>	<b>39,85</b>	<b>39,85</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	32,20	39,85	+23,76 %
Durée totale en mois	33	60	+81,82 %

Pour répondre à des besoins complémentaires, il a été nécessaire d'aller plus loin que ce qui était prévu initialement, en ouvrant la possibilité de disposer de périmètres distincts selon les différentes missions assignées aux structures de la DGFIP.

L'évolution nécessaire a conduit à d'importants travaux de fiabilisation et de complèment des données issues du référentiel historique. Cette révision a généré un allongement du calendrier du projet, une charge supplémentaire sur l'ensemble des phases du projet, engendrant des coûts additionnels ainsi qu'une extension du périmètre de l'assistance externe.

Enfin, le projet s'est terminé en juillet 2023 avec la mise en production totale du périmètre visé. Le coût complet s'établit à 39,85 M€.

## PAYSAGE

La réécriture iso-fonctionnelle de l'application PAY vise à assurer les objectifs suivants :

- pérenniser et sécuriser la fonction de paye des agents de l'État en poste en France ;
- favoriser les évolutions réglementaires à venir dans le système d'information de la paye.

La réécriture de cette application a débuté en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2025.

La gouvernance du projet PAYSAGE, conduite avec la DINUM depuis septembre 2016, contribue à la sécurisation de sa trajectoire et de son déploiement.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 156
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	19,60	17,86	3,22	3,68	2,02	2,44	1,38	2,01	1,59	1,88	0,62	1,19	0,00	0,00	27,05	27,05
Titre 2	11,61	11,61	1,90	1,90	1,67	1,67	2,21	2,21	1,87	1,87	1,55	1,55	9,17	9,17	27,78	27,78
<b>Total</b>	<b>31,21</b>	<b>29,47</b>	<b>5,13</b>	<b>5,58</b>	<b>3,69</b>	<b>4,11</b>	<b>3,59</b>	<b>4,22</b>	<b>3,46</b>	<b>3,75</b>	<b>2,17</b>	<b>2,74</b>	<b>9,17</b>	<b>9,17</b>	<b>54,82</b>	<b>54,82</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	39,30	54,82	+39,50 %
Durée totale en mois	52	122	+134,62 %

La modification du coût complet et du planning prévisionnel de déploiement du projet sont liés, d'une part, à un nombre de données du patrimoine PAY à convertir bien plus important qu'initialement envisagé (du fait notamment du prélèvement à la source) et, d'autre part, à l'actualisation des projections faites pour le dernier lot.

Les 3 premiers lots de PAYSAGE sont en production. Ils permettent notamment les calculs de paie, la comptabilité et l'émission du bulletin de paye, ainsi que le traitement des retenues et chaînes Chorus. Le 4<sup>e</sup> est en développement mais dépriorisé pour permettre la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce dernier lot devrait apporter d'importants gains métiers, en particulier pour aider les services de la DGFiP à détecter et corriger les erreurs sur les entrants de la paye en provenance des gestionnaires RH des ministères, et ainsi limiter les anomalies d'exploitation liées aux données.

À terme, le passage à une architecture informatique à l'état de l'art permettra de réduire les coûts de maintenance de l'applicatif.

Par conséquent, le coût et la durée du projet sont réévalués pour prendre en compte l'allongement du projet, dû aux impératifs réglementaires.

## PILOTAGE ET ANALYSE DU CONTROLE - PILAT

Le projet PILAT a pour objectif de transformer le système d'information relatif à la chaîne du contrôle fiscal afin de moderniser le travail du vérificateur et faciliter le pilotage de l'activité. Les outils aujourd'hui mis à la disposition des agents sont nombreux, hétérogènes, cloisonnés et ne répondent plus à une demande croissante tant en termes de soutien, de rapidité, d'agilité, ou de liaisons fonctionnelles, que de pilotage de l'activité.

Ce projet permettra de moderniser et de simplifier les travaux de tous les acteurs de la chaîne du contrôle fiscal en mettant à disposition des outils modernes (comme la data visualisation), automatisés et raccordés aux applications de recouvrement et du contentieux. Il conduira à une sélection accrue des dossiers à contrôler à la fois mieux ciblée, plus automatisée et plus centralisée.

Il comporte trois objectifs majeurs qui permettront de mettre fin aux ruptures applicatives de la chaîne du contrôle fiscal et d'améliorer la circulation de l'information :

- Assurer le suivi de dossiers de contrôle depuis la programmation jusqu'au recouvrement
- Moderniser et simplifier le travail de l'agent chargé du contrôle fiscal
- Améliorer la valorisation et le pilotage de l'activité

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 218 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,45	8,52	6,50	6,28	7,78	5,21	8,33	8,23	5,37	7,14	10,00	10,00	21,40	26,36	63,51	63,51
Titre 2	6,95	6,95	4,14	4,14	4,23	4,23	9,68	9,68	9,68	9,68	13,00	13,00	22,00	22,00	59,99	59,99
<b>Total</b>	<b>19,40</b>	<b>15,47</b>	<b>10,64</b>	<b>10,42</b>	<b>12,01</b>	<b>9,44</b>	<b>18,01</b>	<b>17,91</b>	<b>15,05</b>	<b>16,82</b>	<b>23,00</b>	<b>23,00</b>	<b>43,40</b>	<b>48,36</b>	<b>123,50</b>	<b>123,50</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	36,00	123,50	+243,05 %
Durée totale en mois	48	103	+114,58 %

L'ex-DINSIC (DINUM) avait rendu un avis conforme pour le projet en 2019 (cf. procédure article 3 du décret n° 2014-879 du 1<sup>er</sup> août 2014) et avait souligné la nécessité d'approfondir certains aspects du projet, dont son calendrier et l'estimation des coûts d'accompagnement du changement.

Le projet a déjà livré des applications (Portail CF, Galaxie, Vue 360), mais pas encore de mise en service sur le cœur du projet (« PILOT CF »). Le premier module de PILOT CF ainsi que deux nouvelles applications (ALERTES CF et ALTO 3) font actuellement l'objet de tests et devraient être mises à disposition des utilisateurs au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les autres livraisons sont actuellement planifiées jusqu'à fin 2027.

La DGFIP a bénéficié d'un accompagnement de la DINUM au titre de l'article 4 du décret 2019-1088. Il a permis d'identifier les propositions d'actions pour sécuriser le plan projet, en complément des actions déjà engagées par la DGFIP. Les travaux futurs ont été priorisés en fonction de la valeur apportée aux agents, en articulation avec la présentation d'un nouvel article 3 au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 sur le périmètre restant à couvrir. La reprise du cœur des activités de contrôle fiscal, de la programmation au contrôle et à leur mise en recouvrement, est planifiée en lots successifs sur l'année 2025.

## ROCSP - RECOUVREMENT OPTIMISÉ DES CRÉANCES DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

Le projet ROCSP s'inscrit dans la réforme du recouvrement fiscal et social. Il vise à unifier progressivement le recouvrement forcé des différents types de créances de la sphère publique (impôts, amendes, condamnations pécuniaires, « recettes non fiscales », produits locaux, hospitaliers et cotisations sociales). L'ensemble des créances d'un même débiteur de la DGFIP seront, à terme, regroupées au sein d'un poste comptable unique par département, permettant ainsi la mise en place d'une politique globale des poursuites et la mise à disposition d'un interlocuteur unique pour les usagers.

La première phase du projet vise le recouvrement forcé des créances des particuliers et des amendes et condamnations pécuniaires.

Année de lancement du projet	2019
Financement	156 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,45	3,22	7,35	7,66	5,39	6,68	8,40	8,29	1,86	3,24	0,33	1,57	0,00	0,00	22,38	22,38
Titre 2	8,90	8,90	6,40	6,40	9,03	9,03	9,98	9,98	2,25	2,25	1,13	1,13	0,00	0,00	27,70	27,70
<b>Total</b>	<b>16,35</b>	<b>12,12</b>	<b>13,75</b>	<b>14,06</b>	<b>14,42</b>	<b>15,71</b>	<b>18,38</b>	<b>18,27</b>	<b>4,11</b>	<b>5,49</b>	<b>1,46</b>	<b>2,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50,08</b>	<b>50,08</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	56,79	50,08	-11,81 %
Durée totale en mois	69	0	

Pour le volet du recouvrement des particuliers, de premiers modules sur la gestion des créances des particuliers ont été expérimentés depuis 2021. L'analyse de ces expérimentations rend nécessaires des travaux d'adaptation et d'amélioration des outils. Compte-tenu de la complexité du projet, la DGFIP a sollicité un appui de la DINUM au titre de l'article 4 du décret 2019-1088. Les conclusions ont été rendues fin 2023. Elles permettront de décrire le plan d'action à conduire pour achever le projet dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, pour le volet du recouvrement des amendes, dont la partie applicative est d'ores-et-déjà scindée de l'outil existant, la DGFIP soumettra le plan projet à la DINUM au titre de l'article 3 du décret 2019-1088 au début de l'année 2024. Un avis favorable permettra d'engager les travaux.

La configuration du projet ROC SP sera réorganisée dans les mois à venir en deux sous projets : celui des particuliers et celui des amendes.

Les données de l'exécution 2023 ne comprennent plus que les dépenses du volet des particuliers. De même l'année 2024 est réduite à ce périmètre.

Le coût complet du programme, notamment les prévisions des années 2024 et suivantes seront décrites à l'occasion des articles 3 présentés à la DINUM et sont donc mises à jour dans les éléments du coût détaillé par nature.

En raison de cette reconfiguration du projet, la durée est comprise entre 50 et 60 mois maximum et le coût est inférieur au coût du lancement.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>1 572 550 864</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>1 271 560 210</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 374 349 946</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>1 183 048 324</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>58 160 871</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>344 242 972</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>140 040 047</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>838 805 352</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>752 179 581</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>61 806</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>752 241 387</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>344 242 972</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>407 998 415</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 374 349 946</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>838 805 352</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>535 544 594</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>943 543 009</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>403 239 110</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>540 303 899</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2023, les restes à payer du programme 156 (corrigés des avances à récupérer) s'établissent à 943,54 M€, en nette hausse par rapport à ceux enregistrés en fin de gestion 2022 (753,49 M€ en RAP 2022).

Cette évolution s'explique :

- à titre principal, par les opérations immobilières dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité et de la relocalisation de certains services notamment, mais également par le renouvellement des marchés en matière de fluides et par les baux ;
- par la part importante des engagements informatiques enregistrés en 2023.

Ainsi, les dépenses informatiques enregistrées sur l'UO de centrale dédiée représentent 97,65 % des dépenses de l'administration centrale et 80,22 % de l'ensemble des charges à payer automatiques toutes UO confondues au 31/12/2023.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fiscalité des grandes entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	4 300 000 3 884 611	<b>111 266 788</b> <b>120 615 636</b>	106 966 788 116 731 025	8 700 000 8 496 043	<b>115 666 788</b> <b>125 227 068</b>

### EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	7	4
A	1 032	1 101
B	145	157
C	57	81
Total	1 241	1 343

Les effectifs affectés à l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » correspondent :

- à l'essentiel des effectifs de la direction des grandes entreprises (DGE) et de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) ;
- aux personnels concourant à la réalisation des missions de cette action au sein des établissements de services informatiques (ESI), des directions spécialisées du contrôle fiscal (DSCF ou DiRCOFi), de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), de la direction nationale de vérification de situations fiscales (DNVSF) et de l'administration centrale.

Ainsi, par rapport au RAP 2022, les effectifs de l'action 01 augmentent de 70 ETPT (1 273 au RAP 2022), soit de +5,5 %. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs. Elle découle pour partie du renfort des services centraux et des Directions nationales spécialisées au titre de la transformation numérique et du renforcement de son pilotage. A l'instar du dernier RAP, des ETP en provenance de la DGDDI sont transférés à la DGFIP dans le cadre de la prise en charge par cette dernière des missions fiscales et en particulier au profit des services centraux et des Directions nationales spécialisées (DNS). Enfin, cette augmentation est également favorisée par le renforcement des effectifs dédiés à la lutte contre la fraude.

Ainsi, les effectifs de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » se répartissent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	286
Fonctions de contentieux	132
Fonctions de recouvrement	38
Fonctions de contrôle	866
Missions foncières	21

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	106 966 788	116 731 025	106 966 788	116 731 025
Rémunérations d'activité	65 276 728	71 436 352	65 276 728	71 436 352
Cotisations et contributions sociales	40 955 571	44 036 348	40 955 571	44 036 348
Prestations sociales et allocations diverses	734 489	1 258 324	734 489	1 258 324
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 300 000	3 884 611	8 700 000	8 169 976
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 300 000	3 884 611	8 700 000	8 169 976
Titre 5 : Dépenses d'investissement				326 068
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				326 068
<b>Total</b>	<b>111 266 788</b>	<b>120 615 636</b>	<b>115 666 788</b>	<b>125 227 068</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3,88 M€ EN AE ET 8,17 M€ EN CP**

Ces dépenses, directement imputables à la direction des grandes entreprises (DGE) et à la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), se décomposent autour de quatre domaines :

- immobilier (1,64 M€ en AE et 6,02 M€ en CP) dont l'entretien lourd des bâtiments et les fluides (électricité, gaz) ;
- métiers (1,57 M€ en AE et 1,50 M€ en CP), regroupant principalement les frais de déplacement (1,31 M€ en AE et en CP) et les dépenses d'affranchissement (0,15 M€ en AE et CP) ;
- informatiques et télécommunication (0,17 M€ en AE et 0,18 M€ en CP) ;
- fonctionnement courant (0,50 M€ en AE et 0,46 M€ en CP), poste qui regroupe la documentation, les actions de communication et la formation.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,33 M€ EN CP**

Ces dépenses permettent la mise en conformité du restaurant administratif de Saint-Sulpice (CP soldant les AE engagées en 2022).

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » sont les suivants :

Périmètre DGE	2022	2023	Évolution
Nombre de sociétés	49 556	51 806	+4,5 %
Nombre d'établissements	349 993	363 280	+3,8 %

L'augmentation entre 2022 et 2023 du nombre des établissements recensés par la DGE est en phase avec celle du nombre des entreprises relevant de son périmètre de gestion (+4,5 % entre 2022 et 2023).

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une grande entreprise :

2022	2023	Évolution
82,7	81,6	-1 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une grande entreprise est constitué par le rapport entre les dépenses directes associées aux effectifs de la DGFIP œuvrant sur ces dossiers au titre des missions d'assiette, de recouvrement et de contentieux (services informatiques compris) et le nombre de dossiers (un dossier par établissement faisant potentiellement l'objet d'une intégration fiscale) de compétence DGE en 2023. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (hors contribution au CAS pensions), de fonctionnement et d'équipement.

Le ratio de coût direct d'un dossier d'une grande entreprise est en baisse de 1 % pour l'année 2023 sous l'effet conjugué d'une hausse des coûts des effectifs rattachés à l'action 01 (+2,45 % des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFIP) moins forte que l'augmentation du nombre d'établissements gérés par la DGE (+3,80 %).

Le calcul de ce coût englobe l'ensemble des effectifs de l'action 01 rattachés en JPE aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, à l'exclusion du contrôle fiscal et des missions foncières, soit ceux de la DGE ainsi qu'une quote-part de ceux des ESI et de la Centrale œuvrant aux applications permettant la gestion de l'assiette et du recouvrement des grandes entreprises.

Le ratio se base sur un nombre d'établissements, ce qui permet une meilleure comparabilité avec le ratio présenté pour l'action 02 (coût direct de gestion d'un dossier d'une PME).

## ACTION

### 02 – Fiscalité des PME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216	177 120 000	<b>1 633 266 216</b>	1 456 146 216	123 020 000	<b>1 579 166 216</b>
	1 453 378 254	105 120 580	<b>1 558 498 833</b>	1 453 378 254	89 816 186	<b>1 543 194 440</b>

## EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	353	258
A	8 517	8 209
B	7 746	7 612
C	2 341	2 763
Total	18 957	18 842

Les effectifs consacrés à l'action n° 02 « Fiscalité des PME » correspondent :

– à une part des effectifs des services des impôts des entreprises (SIE), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des pôles de contrôle et d'expertise (PCE), des pôles de recouvrement spécialisé (PRS), des pôles TVA e-commerce, du service national des quitus (SNQUIT), des DiRCOFi, de la DNEF, de la DNVSF, des brigades départementales de vérification (BDV), du service départemental de l'enregistrement (SDE), des brigades de contrôle et de recherche (BCR) et la direction des impôts des non-résidents (DINR) ;

– aux personnels contribuant à la mise en œuvre de cette action au sein des services centraux, des ESI, des centres des impôts fonciers (CDIF), des centres de contact (CDC), des équipes départementales de renfort (EDR), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP), des pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) et de la direction des créances spéciales du Trésor (DCST).

Pour 2023, les effectifs déclarés pour l'action 02 augmentent de 102 ETPT, soit 0,5 % par rapport au RAP 2022 (18 740 ETPT). Cette hausse est pour partie liée au transfert d'emplois au profit de la DGFIP dans le cadre du transfert de la gestion des taxes douanières. La hausse des effectifs de l'action 02 est plus significative pour la sous-action « contrôle fiscal » dû au renforcement de la mission par des redéploiements internes (DIRCOFI, BCR, BDV, PCRP, brigades de lutte contre la fraude...) ou la création d'un accompagnement fiscal des entreprises. La sous-action « mission foncière » augmente également du fait du renfort de certains services.

Les effectifs de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » se décomposent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	5 570
Fonctions de contentieux	3 114
Fonction de recouvrement	3 074
Fonctions de contrôle	6 401
Missions foncières	683

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>1 456 146 216</b>	<b>1 453 378 254</b>	<b>1 456 146 216</b>	<b>1 453 378 254</b>
Rémunérations d'activité	888 616 583	873 469 431	888 616 583	873 469 431
Cotisations et contributions sociales	557 530 990	566 440 032	557 530 990	566 440 032
Prestations sociales et allocations diverses	9 998 643	13 468 790	9 998 643	13 468 790
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>144 320 000</b>	<b>81 714 604</b>	<b>90 420 000</b>	<b>74 797 257</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	144 320 000	81 714 604	90 420 000	74 797 257
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>32 800 000</b>	<b>23 405 976</b>	<b>32 600 000</b>	<b>15 018 929</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		103 116		76 593
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	32 800 000	23 302 860	32 600 000	14 942 336
<b>Total</b>	<b>1 633 266 216</b>	<b>1 558 498 833</b>	<b>1 579 166 216</b>	<b>1 543 194 440</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 81,71 M€ EN AE ET 74,80 M€ EN CP

Ces dépenses sont inférieures de 61,93 M€ en AE et 14,94 M€ en CP à la prévision initiale, essentiellement du fait :

- de dépenses exécutées partiellement ventilées sur d'autres actions (concernant la brique informatique)
- d'une évolution des contrats sur les fluides affectant les AE (les marchés sont renouvelés tous les 2 ans au lieu de 4 précédemment).

**1- les dépenses de fonctionnement des directions spécialisées du contrôle fiscal (DSCF) et de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) s'élèvent à 27,31 M€ en AE et 18,22 M€ en CP et se répartissent comme suit :**

- immobilier : 19,11 M€ en AE et 10,34 M€ en CP ;
- métiers : 4,9 M€ en AE et 4,7 M€ en CP, dont près de la moitié sont des frais de déplacement ;
- informatique : 0,47 M€ en AE et 0,53 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 2,63 M€ en AE et 2,54 M€ en CP.

**2- les remises diverses versées aux buralistes pour la vente de timbres fiscaux de 23,75 M€ en AE et en CP**, sont en augmentation de 2,7 M€ en AE et en CP par rapport à la prévision initiale (20 M€ en AE et en CP).

**3- les dépenses informatiques de centrale (23,98 M€ en AE et 26,13 M€ en CP)**, sont inférieures à la prévision initiale (59,7 M€ en AE et 45,3 M€ en CP) dans la mesure où certaines dépenses ont été imputées sur les autres actions.

Ces dépenses ont principalement permis :

- l'adaptation des applications aux évolutions législatives en matière de recouvrement (MEDOC) ;
- les travaux liés aux projets ISCFE\_IFER et ISTP\_WEB relatifs à l'assiette et la taxation de la fiscalité des professionnels ;
- l'évolution des projets CESOP (Transmission et échange des informations de paiement avec la Commission européenne pour lutter contre la fraude à la TVA), ALTO3 (Outil de lecture des comptabilités informatisées) concernant la fiscalité, le contrôle fiscal et le contentieux.

**4- les dépenses d'affranchissement (6,39 M€ en AE et 6,37 M€ en CP)**, qui excèdent la prévision initiale, du fait de l'augmentation des tarifs de La Poste ;

**5- les frais de justice (0,31 M€ en AE et CP)**, dont ceux relatifs aux commissaires de justice engagés pour l'exercice des poursuites en matière de fiscalité des PME ;

**Les attributions de produits et fonds de concours : 0,57 M€ en AE et en CP**

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (attribution de produits n° 07-2-2-277) ainsi que de la participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme communautaire Fiscalis créé pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur (fonds de concours n° 07-1-1-951).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 23,41 M€ EN AE ET 15,02 M€ EN CP**

Ces dépenses (initialement prévues à hauteur de 32,8 M€ en AE et 32,6 M € en CP) correspondent à des acquisitions de matériel de type serveurs, de logiciels ou d'achat de prestations, principalement pour :

- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers » (16,2 M€ en AE et 10,6 M€ en CP).  
Il s'est agi de poursuivre la modernisation de l'application MEDOC - qui assure le recouvrement des impôts professionnels comme la TVA, l'impôt sur les sociétés de l'ensemble des entreprises (personnes morales, commerçants, artisans ou professions libérales) -pour garantir son bon fonctionnement, l'intégrer au poste de travail unifié de la DGFIP et moderniser son ergonomie.
- l'assiette et taxation des professionnels (3,2 M€ en AE et 2,7 M€ en CP), essentiellement pour les projets ADELIE (compte fiscal des professionnels) et OSS (guichet unique TVA).
- le contrôle fiscal et contentieux (3,9 M€ en AE et 1,6 M€ en CP), pour le projet PILOT\_CF (module de suivi et de pilotage de l'activité du contrôle fiscal dans son ensemble).

L'écart avec la prévision s'explique essentiellement par les retards pris sur certains grands projets, comme la réécriture de Médoc (traitement de la dette technique) ou Pilat.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » sont les suivants :

## Imposition sur les bénéfiques (hors périmètre DGE) :

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre d'entreprises imposées sur les BIC/IS	6 388	6 853
Nombre d'entreprises imposées sur les BNC	2 105	2 268
Nombre d'entreprises imposées sur les BA	770	772
Total	9 263	9 893

BIC/IS : bénéfiques industriels et commerciaux/impôt sur les sociétés

BNC : bénéfiques non commerciaux

BA : bénéfiques agricoles

## Imposition à la TVA (hors périmètre DGE) :

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre d'entreprises relevant du régime normal	1 613	1 662
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié	2 622	2 761
Nombre d'entreprises relevant du régime micro	3 420	3 720
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié agricole	427	426
Total	8 082	8 569

## Flux d'activité des centres de contact des professionnels

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre d'appels traités par les agents	317	763

Les centres de contact des professionnels ont été créés progressivement entre 2021 et 2023 (trois centres de plus en 2023, pour atteindre 8 centres au total), expliquant l'augmentation importante du nombre d'appels traités par les agents.

## Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une PME :

2022	2023	Évolution
67,1	64,3	-4 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une PME établit le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFIP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers professionnels (hors grandes entreprises de compétence DGE) – y compris ceux des services informatiques – et le nombre total de professionnels imposables sur leurs revenus et bénéfiques (hors périmètre DGE). Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (hors contribution au CAS pensions), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût de gestion d'un dossier d'une PME est en baisse entre 2022 et 2023 en raison d'une hausse du nombre des professionnels imposables de +6,8 %, supérieure à l'augmentation des dépenses engagées par la DGFIP (+2,3 %).

Le coût direct de gestion d'un dossier PME prend en compte l'ensemble des effectifs de l'action 02 rattachés en JPE aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, soit ceux des structures infra-départementales, des directions nationales spécialisées (DNS) et une quote-part des effectifs des ESI et des services centraux œuvrant directement à la fiscalité des PME.

**ACTION****03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	128 423 000 131 571 614	<b>2 075 234 127</b> <b>2 045 826 748</b>	1 946 811 127 1 914 255 134	126 223 000 119 494 833	<b>2 073 034 127</b> <b>2 033 749 967</b>

**EFFECTIFS**

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	351	229
A	6 491	6 067
B	11 932	11 100
C	9 904	10 613
Total	28 678	28 009

Les effectifs affectés à l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » correspondent :

- aux effectifs des services des impôts des particuliers (SIP), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des services de la publicité foncière et l'enregistrement (SPFE) et des pôles de contrôle revenu-patrimoine (PCRP), des pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP) ;
- aux personnels exerçant des activités d'accueil fiscal et/ou de recouvrement de l'impôt des particuliers dans les pôles de recouvrement spécialisé (PRS), dans les équipes départementales de renfort et dans les DR/DFiP ;
- aux personnels chargés du contrôle de la fiscalité des particuliers dans les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), les BCR, les BDV, à la DNEF, à la DVNI et à la DNVSF ;
- aux personnels chargés des missions cadastrales des particuliers dans les CDIF et au service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) ;
- aux personnels des centres de contacts, des ESI, de la direction des impôts des non-résidents (DINR), DCST, SDE, des DSCF ou DiRCOFi ;
- aux personnels d'administration centrale.

Par rapport au RAP 2022, les effectifs de l'action 03 diminuent de 1 243 ETPT (29 252 ETPT en 2022), soit de -4,2 %. Cette évolution est plus significative pour les sous-actions « assiette », « contentieux » et « recouvrement » en raison des différentes réformes mises en œuvre générant des gains de productivité au sein des SIP (suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public et de la TH sur les résidences principales). En revanche, les sous-actions du « contrôle fiscal » et de la « mission foncière » suivent, pour les mêmes raisons (transferts d'emplois au profit de la DGFIP et renforcement des missions de contrôle fiscal et foncières), la même tendance que l'action 02.

Les ETPT de l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » se décomposent comme suit :

Fonctions d'assiette	6 779
Fonctions de contentieux	3 289
Fonctions de recouvrement	5 724
Fonctions de contrôle	3 762
Missions foncières	8 455

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 946 811 127	1 914 255 134	1 946 811 127	1 914 255 134
Rémunérations d'activité	1 188 045 976	1 152 476 993	1 188 045 976	1 152 476 993
Cotisations et contributions sociales	745 397 353	741 836 702	745 397 353	741 836 702
Prestations sociales et allocations diverses	13 367 798	19 941 440	13 367 798	19 941 440
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	114 823 000	110 373 678	109 523 000	101 101 248
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	114 823 000	110 373 678	109 523 000	101 101 248
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 600 000	21 197 936	16 700 000	18 393 585
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-20 753		-143 189
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 600 000	21 218 689	16 700 000	18 536 774
<b>Total</b>	<b>2 075 234 127</b>	<b>2 045 826 748</b>	<b>2 073 034 127</b>	<b>2 033 749 967</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 110,37 M€ EN AE ET 101,10 M€ EN CP**

Ces dépenses, inférieures de 4,45 M€ en AE et de 8,42 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, comprennent :

**1- les dépenses de fonctionnement du service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) et de la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) (11,68 M€ en AE et 6,59 M€ en CP) se répartissent comme suit :**

- immobilier de ces directions : 6,31 M€ en AE et 1,36 M€ en CP ;
- métiers : 2,44 M€ en AE et 2,80 M€ en CP ;
- informatiques : 1,09 M€ en AE et 0,78 M€ en CP ;
- dépenses courantes : 1,84 M€ en AE et 1,65 M€ en CP

**2- l'affranchissement industrialisé des directions des services informatiques (DISI) et égrené des directions locales pour le compte des particuliers et de la fiscalité directe locale (57,5 M€ en AE et en CP).** Ce niveau de dépenses, inférieur de 10,5 M€ à la prévision, bien que globalement en augmentation, s'explique notamment par les efforts en faveur de la promotion de la dématérialisation.

**3- les dépenses informatiques des services centraux (40,69 M€ en AE et 36,51 M€ en CP), en légère hausse par rapport à la prévision initiale (qui était de 39,1 M€ en AE et 33 M€ en CP), concernent principalement :**

- l'assiette et taxation des particuliers (24,5 M€ en AE et 21,7 M€ en CP), pour les évolutions des applications d'impôts sur le revenu (Tele-IR, IR calcul, IR taxation, Mod REC et DSN) ainsi que pour la mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion de l'imposition des locaux d'habitation « Gérer mes biens immobiliers ».
- le foncier, patrimoine et cadastre (14 M€ en AE et 13,2 M€ en CP) pour la maintenance des applications telles que Gesfie (réécriture de l'application FIDJI) et Foncier innovant.
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers (1,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP).

**4- les frais de justice (0,48 M€ en AE et 0,47 M€ en CP).**

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 21,20 M€ EN AE ET 18,39 M€ EN CP

Ces dépenses, supérieures de 7,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP à la prévision en raison notamment d'engagements non-programmés sur les grands projets « Foncier innovant » et RocSP, correspondent majoritairement à des dépenses informatiques (acquisitions de matériel de type serveurs, de logiciels ou d'achat de prestations). Elles concernent :

- l'assiette et taxation des particuliers (10,7 M€ en AE et 11 M€ en CP) pour des travaux sur les applications DSN (Déclaration sociale nominative), SRE (Système de restitutions enrichies) et Tele\_IR (télédéclaration de l'impôt sur le revenu).
- le foncier, patrimoine et cadastre (5 M€ en AE et 3,4 M€ en CP) pour les projets Fidji, E-Enregistrement, Téléactes, TÉLÉFON et MAJIC3.
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers (2,5 M€ en AE et 2 M€ en CP) pour les projets IQUIT (Dématérialisation de la procédure de délivrance du quitus fiscal) et RSP.
- le contrôle fiscal et contentieux (2,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP) pour le projet EAI\_DAC7. La nouvelle directive européenne DAC7, relative aux intégrations d'applications d'entreprises, concerne la déclaration des revenus générés par des vendeurs et/ou prestataires sur des plateformes numériques dans le cadre du renforcement de la coopération administrative entre États dans l'objectif de promouvoir la transparence internationale et militer contre la fraude internationale et l'évasion fiscale.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

Les flux d'activité significatifs de la fiscalité des particuliers sont les suivants :

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre de foyers fiscaux IR	40 123	40 578
Nombre d'articles de rôles d'impôts pris en charge (IR, TH, TF) <sup>1</sup>	83 383	50 752
Nombre total d'articles TH, TF mensualisés, prélevés ou téléréglés <sup>2</sup>	38 281	31 741
Nombre total d'articles IR, TH, TF majorés <sup>3</sup>	7 333	4 935

1 Le nombre d'articles ou de cotes émis en exercice courant concerne presque exclusivement la TH (-31,8 M entre 2022 et 2023), suite à la suppression de la TH sur les résidences principales.

2 Augmentation du nombre d'articles de TF (+1,8 %) du fait de la poursuite des actions menées en faveur du prélèvement à l'échéance. Baisse considérable du nombre d'articles TH (-76,4 %) avec la suppression de la TH sur les résidences principales. Il est constaté une baisse de 81,9 % des contribuables imposés à cet impôt.

3 IR (+9,7 %), s'expliquant par une forte hausse du montant pris en charge pour le solde en 2023.

TF (+3 %) en raison de l'augmentation du montant des prises en charges pour la TF.

TH (-56,2 %) suite à la suppression de la contribution audiovisuel public en 2022.

### Flux d'activité des centres de contact des particuliers

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre d'appels traités par les agents	2 694	3 726
Nombre d'appels traités par serveur vocal interactif	6 117	6 905

Le nombre d'appels augmente particulièrement en lien avec la campagne GMBI.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un foyer fiscal :

2022	2023	Évolution
21,1	19,5	-8 %

Le coût de gestion d'un foyer fiscal représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFIP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers particuliers – y compris ceux des services informatiques –, et le nombre de foyers fiscaux. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (hors contribution au CAS pensions), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût direct de gestion d'un foyer fiscal baisse de 8 % entre 2022 et 2023, en raison de la baisse de -6 % des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFIP conjuguée à une augmentation de +1,1 % du nombre de foyers fiscaux.

## ACTION

### 05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	718 995 766 863 995 616	28 220 700 28 734 330	<b>747 216 466</b> <b>892 729 946</b>	718 995 766 863 995 616	29 920 700 25 283 555	<b>748 916 466</b> <b>889 279 171</b>

## EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	171	88
A	2 635	2 938
B	4 689	5 274
C	2 694	4 207
Total	10 189	12 507

L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comprend une pluralité de missions :

- la gestion des amendes dans les trésoreries amendes et les centres de contacts amendes et les DR/DFiP ;
- le contrôle et le paiement des dépenses de l'État, réalisés dans les DR/DFiP ;
- le recouvrement des recettes non fiscales de l'État, effectué dans les DR/DFiP, dans les trésoreries et à la DCST ;
- la gestion du domaine de l'État par les services des DR/DFiP ainsi que par la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) ;
- la gestion de la paye par le service d'appui aux ressources humaines (SARH) et les DR/DFiP ;
- la tenue des comptes de l'État, réalisée dans les DR/DFiP, la DINR, la DSFP AP-HP, les paieries régionales et départementales, le pôle TVA e-commerce, les pôles de recouvrement spécialisés (PRS), les services Impôts des particuliers (SIP), les services impôts des entreprises (SIE), les services de l'enregistrement (SDE), le service nationale de l'enregistrement (SNE), le service national des quitus (SNQUIT), les services de gestion comptable (SGC), la direction des grandes entreprises (DGE), les services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) et les trésoreries ;
- les prestations d'expertise et de conseil auprès des préfets et des entreprises, mises en œuvre dans les DR/DFiP.

S'y ajoutent également les personnels des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), de la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE), des ESI, des équipes départementales de renfort, et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de ces missions.

En 2023, les effectifs de l'action 05 augmentent de 1 254 ETPT, soit de +11,1 %, par rapport au RAP précédent (11 253 ETPT au RAP 2022).

Cette tendance s'explique par le renforcement de certains métiers :

- afin de conforter le recouvrement des amendes, les trésoreries amendes ont été renforcées à hauteur de 85 emplois environ et la création des SGC s'est également accompagnée de renforts;
- le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au profit de la DGFIP a donné lieu au transfert de 83 emplois ;
- la mise en place de Centres de gestion financière (CGF) du SCBCM du ministère de l'économie et des finances et la création des services facturiers (SFACT) se sont accompagnés d'un renfort en emplois à hauteur de 55 ETP en provenance du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de l'Éducation nationale et du Ministère de la Justice ;
- la sous-action paye est impactée à la hausse par la poursuite des réaffectations de paye en provenance d'autres administrations. Aussi, suite à la centralisation des payes DGFIP qui ont nécessité le renfort des services dédiés, une ventilation plus fine de leur activité a été réalisée en 2023 dans l'outil de recensement fonctionnel des effectifs, impactant cette évolution à la hausse. Une partie des effectifs autrefois comptabilisés dans l'action 09 soutien a ainsi pu être rattachée à la sous-action « paye » ;
- afin de répondre aux besoins prioritaires définis par la DGFIP, les missions de suivi des entreprises en difficulté et du domaine ont été renforcées.

La répartition par métier des ETPT de l'action n° 05 est la suivante :

	ETPT
Recouvrement de recettes non fiscales de l'État	1 963
- dont recouvrement des amendes	1 209
- dont recouvrement des produits divers et des taxes d'urbanisme	754
Dépenses de l'État (hors paiement des pensions relevant de l'action 6)	3 443
- dont contrôle financier déconcentré	120
- dont visa et paiement des dépenses	1 851
- dont paye sans ordonnancement préalable des agents de l'État	1 472
Comptabilité de l'État	5 244
Prestations d'expertise économique et financière (missions d'expertise économique et financière, contrôle d'associations, avis sur les dispositifs d'aides publiques aux entreprises, suivi des fonds structurels européens, etc.)	365
Activités domaniales	1 492

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	718 995 766	863 995 616	718 995 766	863 995 616
Rémunérations d'activité	440 589 466	527 877 733	440 589 466	527 877 733
Cotisations et contributions sociales	273 501 384	326 095 654	273 501 384	326 095 654
Prestations sociales et allocations diverses	4 904 916	10 022 229	4 904 916	10 022 229
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 120 700	23 188 966	25 820 700	21 887 042
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 120 700	23 188 966	25 820 700	21 887 042
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 100 000	5 545 364	4 100 000	3 396 513
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-316 498		-324 531
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 100 000	5 861 862	4 100 000	3 721 044
<b>Total</b>	<b>747 216 466</b>	<b>892 729 946</b>	<b>748 916 466</b>	<b>889 279 171</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23,19 M€ EN AE ET 21,89 M€ EN CP**

En faible écart par rapport à la prévision initiale, elles se composent :

**1- des dépenses de fonctionnement de la direction nationale des interventions domaniales (DNID) et du centre amendes service de Toulouse** (1,16 M€ en AE et 0,82 M€ en CP), qui se déclinent en :

- immobilier : 0,16 M€ en AE et 0,28 M€ en CP ;
- métiers : 0,22 M€ en AE et en CP ;
- informatique : 0,61 M€ en AE et 0,21 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 0,17 M€ en AE et 0,10 M€ en CP.

**2- des dépenses d'affranchissement** (17,05 M€ en AE et en CP), supérieures de près de 5 M€ à la prévision initiale, du fait de l'évolution à la hausse du nombre de plis produits et des tarifs postaux ;

**3- des dépenses informatiques des services centraux directement rattachables à cette action** (4,88 M€ en AE et 3,92 M€ en CP contre une prévision initiale de 3,2 M€ en AE/CP), concernent les applications suivantes :

- l'exploitation de Chorus (2 M€ en AE/CP) et les applications de gestion domaniale ANGELIS et Portail SV. Une part de ces dépenses est minorée par voie de rétablissement de crédits suite à conventions ;
- les projets PAY, D2C (module comptable adossé à l'application DEMETER) et ETR (paye des agents à l'étranger).

**4- des frais de justice** engagés pour l'exercice des poursuites en matière de recouvrement des amendes et des produits divers (0,10 M€ en AE et CP).

**Les attributions de produits et fonds de concours : 11,09 M€ en AE et en CP**

Ces recettes proviennent de :

- la participation de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions aux frais de financement des projets informatiques ROCSP et ICAM (fonds de concours n° 07-1-2-00581) ;
- la rémunération pour services rendus par les services informatiques de la DGFIP au titre de la prise en charge de la paye mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État, y compris Outre-mer (attributions de produits n° 07-2-2-380 et n° 07-2-3-385).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,55 M€ EN AE ET 3,40 M€ EN CP**

Elles correspondent aux dépenses réalisées au titre du projet PAYSAGE ainsi qu'au projet NARA qui vise à unifier les outils de recouvrement forcé de toutes les créances relevant de la DGFIP sur la base du socle RSP.

Cette exécution, supérieure à la prévision en AE (5,5 M€ contre 3,1 M€), s'explique par le changement de périmètre du projet Rocamendes (NARA), initialement prévu sur l'action n° 02.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

Les flux d'activité significatifs de l'action n° 05 sont les suivants :

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre d'amendes prises en charge (1)	16 644	17 586
Nombre de titres de produits divers (2)	1 455	1 291
Nombre de factures de dépenses de l'État	10 443	10 840
Nombre annuel de bulletins de paye	24 310	24 774

(1) Le nombre des prises en charge (PEC) d'amendes et condamnations pécuniaires effectuées en 2023 par le réseau amendes de la DGFiP est supérieur de 5,65 % à celui constaté en 2022. Il est également à souligner que ces volumétries de PEC réalisées en 2022 et 2023 se situent nettement au-dessus de celles observées lors des années précédant la crise Covid en 2020 (entre 14 et 14,2 millions de PEC par an sur la période 2017/2019). L'augmentation observée entre 2022 et 2023 provient très majoritairement des amendes forfaitaires majorées (AFM) contraventionnelles (+800 000 titres exécutoires environ) résultant essentiellement des contrôles routiers (avec notamment la reprise de la PEC des AFM de non désignation dont l'émission avait été interrompue en 2022 du fait d'un problème juridique réglé depuis).

(2) La baisse de 11 % est liée à l'impact cumulé de la baisse du volume de titres de taxe d'aménagement, de la redevance d'archéologie préventive et d'indus du fonds de solidarité.

En ce qui concerne plus particulièrement la Direction de l'Immobilier de l'État, les flux suivants sont retenus pour caractériser leur activité :

Domaine immobilier de l'État :	2022	2023
Activité de gestion (en M€) :		
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFiP	72 675	73 128
Montant des redevances domaniales	714	1 028
Réalisation d'opérations immobilières :		
Cessions réalisées	661	645
Nombre d'acquisitions	225	268
Nombre de prises à bail	2 899	3 344
Produits de cessions (en M€)	157	366
Interventions immobilières :		
Nombre total d'évaluations traitées	81 635	80 600
Nombre d'expropriations rendues	1 626	1 833

Domaine mobilier de l'État :	2022	2023
Aliénations :		
Nombre de lots vendus	36 333 <sup>(1)</sup>	35 365
Produit des cessions (en M€)	101	102

(1) Données mises à jour.

Évolution du coût direct (en €) unitaire du visa et du paiement des dépenses de l'État après ordonnancement :

2022	2023	Évolution
7,3	7,8	+7 %

Ce coût direct du visa et du paiement d'une dépense de l'État après ordonnancement représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFiP en charge de la gestion de la dépense de l'État – y compris ceux des services informatiques – et le nombre de factures payées. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (hors contribution au CAS pensions), de fonctionnement et d'équipement.

Ce coût est en augmentation par rapport à 2022 suite à une hausse des dépenses de +10,9 % accompagnée d'une évolution de +3,8 % du nombre de factures payées.

**ACTION****06 – Gestion des pensions**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	12 000 000 11 046 946	<b>81 466 885</b> <b>91 773 512</b>	69 466 885 80 726 566	11 500 000 8 922 513	<b>80 966 885</b> <b>89 649 079</b>

**EFFECTIFS**

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	10	9
A	271	285
B	508	536
C	196	297
Total	985	1 127

Les effectifs de l'action n° 06 « Gestion des pensions » ont pour missions principales :

- l'enregistrement des droits et l'information des pensionnés ;
- le contrôle et la liquidation des droits à pensions de retraite et d'invalidité ;
- le paiement des droits à pensions.

Ils correspondent aux effectifs du service des retraites de l'État (SRE), de services des directions participant à la gestion des pensions par les centres de gestion des retraites et à une part des services de la DSFIPE, des services informatiques et des services centraux.

En comparaison avec 2023, les ETPT de l'action 06 augmentent de 30 ETPT (1 097 en RAP 2022), soit de +2,7 %. Cette hausse concerne principalement les centres de gestion des pensions et en particulier celui rattaché à la DSFIPE, dont les effectifs du CGR ne pouvaient jusqu'alors être ventilés et identifiés sur cette mission dans le cadre du recensement fonctionnel réalisé chaque année.

Les ETPT de l'action n° 06 « Gestion des pensions » se répartissent de la manière suivante :

	ETPT
Fonctions exercées au Service des retraites de l'État	506
Fonctions exercées dans les autres structures de la DGFIP	621

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	69 466 885	80 726 566	69 466 885	80 726 566
Rémunérations d'activité	42 392 327	49 913 081	42 392 327	49 913 081
Cotisations et contributions sociales	26 597 563	30 084 312	26 597 563	30 084 312
Prestations sociales et allocations diverses	476 995	729 173	476 995	729 173
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 000 000	10 423 165	11 500 000	8 298 732
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 000 000	10 423 165	11 500 000	8 298 732
Titre 5 : Dépenses d'investissement		67 819		67 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		67 819		67 819
Titre 6 : Dépenses d'intervention		555 962		555 962
Transferts aux autres collectivités		555 962		555 962
<b>Total</b>	<b>81 466 885</b>	<b>91 773 512</b>	<b>80 966 885</b>	<b>89 649 079</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 10,42 M€ en AE et 8,29 M€ en CP**

En retrait par rapport à la prévision, ces dépenses concernent :

**1- les dépenses de fonctionnement du service des retraites de l'État (SRE)** (10,04 M€ en AE et 7,92 M€ en CP). En 2023, le budget de fonctionnement du SRE permet de financer la maintenance informatique et les dépenses de modernisation pour **9,07 M€ en AE et 7,01 M€ en CP** et plus particulièrement :

- l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels utilisés ou exploités par le SRE ;
- l'assistance à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, pour épauler les équipes informatiques du service dans la conduite des projets informatiques.

Les projets informatiques les plus stratégiques sont :

- la prise en compte des évolutions liées à la réforme des retraites, entrée en vigueur en septembre 2023 ;
- la poursuite des travaux de mutualisation des systèmes d'information (MUTSI) avec la CDC afin de répondre à l'obsolescence technologique de briques informatiques cœur de métier ;
- l'évolution et la modernisation des applications de liquidation, afin de sécuriser le système d'information et poursuivre la dématérialisation des procédures ;
- l'enrichissement et la modernisation de l'ENSAP, portail au cœur de la relation usager, que la DGFIP propose désormais, pour son volet paye, aux agents des trois versants de la fonction publique ;
- la poursuite de l'optimisation de la qualité des comptes individuels retraites (CIR) : alimentés dorénavant chaque mois depuis les SIRH des employeurs de l'État ;
- la poursuite des travaux relatifs au raccordement au Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU), projet piloté par la Direction de la Sécurité Sociale ;
- l'adaptation du système d'information aux nouveaux services en ligne proposés par le portail commun inter-régime tout particulièrement utiles pour les assurés poly-pensionnés.

Les autres dépenses de fonctionnement du SRE constituent des charges courantes liées à son activité au service de l'utilisateur.

**2- l'affranchissement (hors SRE) (0,38 M€ en AE et CP).****Les attributions de produits et fonds de concours : 0,63 M€ en AE et en CP :**

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de prestations fournies par la DGFIP au profit de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,06 M€ en AE et CP.**

Ces dépenses ont été relatives à l'achat de gros matériels.

**DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,55 M€ en AE et en CP.**

Non budgétées en LFI 2023, ces dépenses correspondent à la facturation émise par la CDC vers le SRE au titre des charges de fabrication du système d'information mutualisé, dans le cadre du programme MUTSI, pour l'année 2023. À compter de 2024, cette dépense sera imputée en dépenses informatiques de titre 3.

**COÛTS SYNTHÉTIQUES**

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 06 « Gestion des pensions » sont les suivants :

	<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre moyen de pensions civiles et militaires de retraite		2 506	2 523
Nombre moyen de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre		159	151
Nombre moyen Autres émoluments		859	800
Nombre moyen total de dossiers		3 524	3 474

**ACTION****07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441	39 805 000	<b>1 286 725 441</b>	1 246 920 441	37 455 000	<b>1 284 375 441</b>
	1 252 923 628	40 126 200	<b>1 293 049 828</b>	1 252 923 628	39 735 384	<b>1 292 659 012</b>

**EFFECTIFS**

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	331	244
A	4 072	4 143
B	9 068	8 446
C	4 426	4 962
Total	17 897	17 795

Les effectifs affectés à l'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » correspondent à :

- l'ensemble des effectifs de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) ;
- les personnels des trésoreries (amendes, secteur public local, hôpitaux) des paieries départementales et régionales, des services de gestion comptable, des DR/DFiP, des ESI, des équipes départementales de renfort (EDR) et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de cette action.

Par rapport au RAP 2022, les effectifs de l'action 07 diminuent de 127 ETPT, soit -0,7 % (17 922 ETPT en RAP 2022). La hausse de la sous-action « Conseil » est corrélée à la baisse des sous-actions « Produits » et « Dépenses ». En effet, la réorganisation de la sphère publique locale a conduit au renfort par redéploiement en emplois des trésoreries SPL vers les SGC et les services de direction.

En 2023, la répartition des ETPT par métier propre à cette action est la suivante :

	ETPT
Recouvrement des produits locaux (recettes non fiscales émises par les collectivités locales)	6 088
Dépenses du secteur public local	5 515
Comptabilité du secteur public local	3 944
Prestations d'expertise et d'appui au secteur public local	2 248

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>1 246 920 441</b>	<b>1 252 923 628</b>	<b>1 246 920 441</b>	<b>1 252 923 628</b>
Rémunérations d'activité	760 936 072	758 832 190	760 936 072	758 832 190
Cotisations et contributions sociales	477 422 377	481 984 161	477 422 377	481 984 161
Prestations sociales et allocations diverses	8 561 992	12 107 277	8 561 992	12 107 277
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>38 005 000</b>	<b>37 744 992</b>	<b>34 355 000</b>	<b>37 603 597</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 005 000	37 744 992	34 355 000	37 603 597
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>1 800 000</b>	<b>2 381 209</b>	<b>3 100 000</b>	<b>2 131 787</b>
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 800 000	2 381 209	3 100 000	2 131 787
<b>Total</b>	<b>1 286 725 441</b>	<b>1 293 049 828</b>	<b>1 284 375 441</b>	<b>1 292 659 012</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 37,74 M€ en AE et 37,60 M€ en CP

Proches de la prévision initiale (37,47 M€ en AE et 33,82 M€ en CP), elles se ventilent comme suit :

**1- les dépenses de fonctionnement de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) et des pôles inter-régionaux d'apurement administratif (PIAA), (0,82 M€ en AE et 1,15 M€ en CP).**

Ces dépenses concernent l'immobilier (0,21 M€ en AE et 0,55 M€ en CP), les dépenses métiers (0,21 M€ en AE et 0,18 M€ en CP), l'informatique (0,01 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) et les charges de fonctionnement courant (0,37 M€ en AE et en CP).

**2- la part des dépenses informatiques de centrale (9,83 M€ en AE et 9,33 M€ en CP), est proche de la prévision initiale (9,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP).**

Ces dépenses de fonctionnement permettent de financer les applications destinées aux collectivités locales, en particulier HELIOS (application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et d'établissements publics locaux), PayFIP (application d'encaissement des titres payables par Internet), DVP (dématérialisation des virements/prélèvements) et CDG-D SPL (dématérialisation du compte de gestion des comptes du secteur local).

**3- l'affranchissement** pour le compte des collectivités locales et celui des directions locales (27,05 M€ en AE et 27,07 M€ en CP). Cette dépense excède d'environ 3 M€ AE/CP la prévision initiale (24 M€ AE/CP), en raison notamment de l'augmentation tarifaire des envois postaux.

**4- les frais de justice** engagés pour l'exercice des poursuites relatives aux produits locaux (0,02 M€ en AE et CP).

#### **Les attributions de produits et fonds de concours : 0,52 M€ en AE et en CP**

Ces crédits proviennent du produit de la rémunération de services rendus au titre de la mise en place d'une procédure de débits d'office pour le recouvrement de prêts accordés aux collectivités.

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 2,38 M€ en AE et 2,13 M€ en CP**

Ces dépenses correspondent à des prestations pour les projets Hélios et SLAM (système des liquidations des avances mensuelles aux collectivités locales).

### COÛTS SYNTHÉTIQUES

<i>en milliers</i>	2022	2023
Nombre de titres de recettes du secteur public local	130 631	125 732
Nombre de payes du secteur public local	39 323	41 106
Nombre de mandats du secteur public local (hors paye)	70 995	73 108

Une augmentation significative du nombre de payes EPS/ESMS (+25 %) est à noter. Cette augmentation est à mettre en regard d'une modification du suivi budgétaire du régime indemnitaire des agents de la fonction publique hospitalière. En examinant un échantillon de payes, il est relevé une modification de la ventilation des comptes nature de racine 63 ou 64. Cela étant, si le nombre de mandats augmente fortement, le montant total correspondant augmente très peu (+0,8 % pour l'échantillon).

Évolution du coût direct unitaire (en €) du contrôle et du paiement des dépenses du secteur public local :

2022	2023	Évolution
2,3	2,2	-4 %

Le coût moyen du contrôle et du paiement d'une dépense du secteur public local représente le rapport entre les dépenses directes (personnel, fonctionnement et équipement) des services de la DGFiP en charge de la gestion de la dépense du secteur public local, calculées hors contribution au CAS pensions, et le nombre de paiements effectués.

Ce coût est en baisse entre 2022 et 2023, sous l'effet d'une hausse des dépenses de la DGFiP (+0.3 %) moins importante que le nombre de paiements effectués (+3,5 %).

**ACTION****08 – Gestion des fonds déposés**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	9 701 000 2 199 208	<b>59 446 690</b> <b>59 250 709</b>	49 745 690 57 051 501	10 001 000 2 053 562	<b>59 746 690</b> <b>59 105 064</b>

**EFFECTIFS**

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	7	0
A	156	170
B	359	384
C	211	306
Total	733	860

L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » est articulée autour de deux missions :

- préposé de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- gestionnaire de comptes de dépôts de fonds au Trésor (DFT), (collectivités locales, établissements publics nationaux et locaux, régisseurs d'État ou du secteur public local).

Ces missions sont principalement exercées dans les DR/DFiP, les ESI, les trésoreries, les services de gestion comptable (SGC), ainsi qu'en administration centrale.

Les effectifs de l'action 08 augmentent de 34 ETPT, soit +4,1 %, entre 2022 et 2023 (826 ETPT en RAP 2022).

Le partage des effectifs entre les deux activités de l'action n° 08 est le suivant :

	ETPT
Activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	304
Activités de dépôts de fonds au Trésor (DFT)	556

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	49 745 690	57 051 501	49 745 690	57 051 501
Rémunérations d'activité	30 357 422	34 904 287	30 357 422	34 904 287
Cotisations et contributions sociales	19 046 689	21 473 632	19 046 689	21 473 632
Prestations sociales et allocations diverses	341 579	673 582	341 579	673 582
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 701 000	2 199 208	10 001 000	2 053 562
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 701 000	2 199 208	10 001 000	2 053 562

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement		0		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		0		
<b>Total</b>	<b>59 446 690</b>	<b>59 250 709</b>	<b>59 746 690</b>	<b>59 105 064</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2,20 M€ en AE et 2,05 M€ en CP

Ces dépenses concernent principalement les dépenses informatiques engagées pour la maintenance de l'application « collecte de l'épargne publique » et le développement de BANKFIP (rénovation de la banque en ligne).

### Les attributions de produits et fonds de concours : 16,80 M€ en AE et en CP

Ces crédits proviennent de la rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations pour les années 2021 et 2022.

### COÛTS SYNTHÉTIQUES

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 08 sont les suivants :

	2022	2023
Nombre de comptes à vue des clientèles CDC	31 348	39 945
Nombre de comptes des clientèles titulaires d'un compte DFT	74 155	77 434

Le nombre de comptes à vue des clientèles CDC augmente de +27,4 % sur la période 2022-2023.

A l'instar des exercices précédents, l'augmentation du nombre de compte DFT tenus par les services de la DGFIP se poursuit en 2023, avec une hausse de 4,4 %. Elle résulte principalement des régies du SPL pour lesquelles l'ouverture d'un compte DFT permet l'optimisation du fonctionnement et facilite le recours à des moyens modernes de paiement.

## ACTION

### 09 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Soutien	1 154 162 305	1 087 229 031	<b>2 241 391 336</b>	1 154 162 305	876 444 729	<b>2 030 607 034</b>
	929 835 938	1 050 964 782	<b>1 980 800 720</b>	929 835 938	888 561 432	<b>1 818 397 370</b>

### EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	523	578
A	6 332	5 767

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
B	4 203	3 437
C	4 104	1 332
Total	15 162	11 114

Les effectifs affectés à l'action « Soutien » comprennent : les personnels positionnés sur des fonctions transversales et de support (RH, formation, gestion du budget, contrôle de gestion, ...) en DR/DFiP, directions nationales et spécialisées et au sein de l'administration centrale. Il s'agit de l'ensemble des activités de la DGFIP permettant aux autres acteurs du programme de réaliser leurs missions.

Cette action inclut également les effectifs ne pouvant être rattachés directement à des fonctions « métiers » (stagiaires des écoles, agents à disposition d'autres programmes, apprentis, etc...). Le périmètre de l'action est donc plus large que la notion de fonction support.

Les effectifs de l'action 09 baissent de 1 350 ETPT entre 2022 et 2023, soit de 10,8 % (12 464 ETPT en RAP 2022). Cette évolution est corrélative au redéploiement de près de 900 emplois pour répondre aux besoins prioritaires définis par la DGFIP : accélérer la transformation numérique ; renforcer certains métiers comme la lutte contre la fraude, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, la publicité foncière, soutenir des directions dans l'exercice de certaines missions fragiles comme le suivi des entreprises en difficultés, la fiscalité directe locale, les dépôts de fonds au trésor et les domaines. Par ailleurs, la ventilation plus fine des fonctions de paye dans les directions, qui abonde l'action 5, et de pensions dans la DSFiPE, qui augmente le nombre d' ETPT de l'action 6, contribue aussi à cette baisse.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>1 154 162 305</b>	<b>929 835 938</b>	<b>1 154 162 305</b>	<b>929 835 938</b>
Rémunérations d'activité	704 330 205	568 005 065	704 330 205	568 005 065
Cotisations et contributions sociales	441 907 032	349 660 722	441 907 032	349 660 722
Prestations sociales et allocations diverses	7 925 068	12 170 151	7 925 068	12 170 151
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 014 098 275</b>	<b>920 382 469</b>	<b>796 464 619</b>	<b>791 974 975</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 014 098 275	920 397 040	796 464 619	791 989 546
Subventions pour charges de service public		-14 571		-14 571
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>73 130 756</b>	<b>130 550 125</b>	<b>79 980 110</b>	<b>96 544 085</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	63 375 543	113 376 983	69 726 655	76 536 269
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 755 213	17 173 142	10 253 455	20 007 816
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>		<b>32 188</b>		<b>42 373</b>
Transferts aux ménages		1 100		1 100
Transferts aux collectivités territoriales		10 000		10 000
Transferts aux autres collectivités		21 088		31 273
<b>Total</b>	<b>2 241 391 336</b>	<b>1 980 800 720</b>	<b>2 030 607 034</b>	<b>1 818 397 370</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 920,38 M€ en AE et 791,97 M€ en CP

Ces dépenses sont en baisse en AE de 92,96 M€ par rapport à la prévision initiale. Cet écart porte principalement sur les dépenses immobilières et plus particulièrement sur les dépenses de l'occupant. Les autres postes de dépenses affichent une consommation excédentaire.

Ces dépenses regroupent :

**1) les dépenses immobilières : 340,06 M€ en AE et 268,22 M€ en CP**, soit une exécution inférieure de 168,48 M€ en AE et de 19,93 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

La sous-exécution porte principalement sur les dépenses de l'occupant et plus particulièrement sur les énergies et fluides, les loyers, les services pour les AE.

Ces dépenses immobilières comprennent notamment :

**1. les loyers privés hors charges** (et hors dépenses consacrées à la location de salles pour les formations et concours relevant de l'activité formation), à hauteur de 101,80 M€ en AE et 69,71 M€ en CP, inférieurs de 24,55 M€ en AE et de 11,19 M€ en CP à la prévision initiale.

La démarche de rationalisation du parc de la DGFIP s'est poursuivie en 2023, en particulier dans le cadre de la mise en place du NRP, avec la libération de 239 bâtiments. Cette diminution a néanmoins connu un ralentissement par rapport à 2022, en partie, du fait des émeutes qui ont entraîné de nouvelles prises à bail, sans sortie des bâtiments endommagés le temps de la réalisation des travaux nécessaires.

109 baux ont nécessité en 2023 une mobilisation d'AE pluriannuelles importante pour couvrir l'ensemble de la période d'engagement.

**2. les fluides et taxes énergétiques exécutés à hauteur** de 99,97 M€ en AE et 60,36 M€ en CP pour une prévision de 240,38 M€ en AE et 68 M€ en CP.

La prévision initiale était basée sur les prévisions de la DAE (**intervenant en plein contexte géopolitique en Ukraine, et de l'explosion des tarifs sur ce secteur**). Ces prévisions tarifaires ne se sont pas concrétisées et la durée de renouvellement des marchés est passée de 4 à 2 ans, ce qui permettait de diviser par deux les consommations d'autorisations d'engagements.

En CP, la consommation est également plus faible.

Enfin, plusieurs facteurs contribuent à limiter la hausse des dépenses comme la météo clémente, la poursuite des efforts de rationalisation des surfaces immobilières, la facturation plus régulière des fournisseurs (limitant les effets de rattrapage de facturation) et les efforts en faveur de la transition énergétique (suppression des chaudières au fioul, isolation...).

**3. les dépenses d'entretien** des bâtiments (entretiens lourds et courant immobilier) se sont élevées à 77,51 M€ en AE et 76,66 M€ en CP, soit une exécution supérieure à la prévision en AE (+1,5 M€) mais inférieure en CP (-2,3 M€).

En 2023, le programme 156 a permis de financer :

- des dépenses de **désamiantage** : désamiantage et rénovation de la DRFiP de Marseille (0,80 M€), des CDFIP d'Avranches (0,80 M€), Salon de Provence (0,75 M€) ou encore Lons le Saunier (0,63 M€) ;
- des dépenses de **performance énergétique** : remplacement des chaudières à Clermont-Ferrand (0,16 M€) ou l'installation de bornes de recharge en Martinique (0,06 M€) ;
- des travaux de **mise en sécurité** des bâtiments (0,5 M€), ainsi que le financement des nouvelles centrales d'alarme sur IP (5,5 M€).

**4. les dépenses de services** relative aux opérations de nettoyage et de gardiennage se sont élevées à 45,51 M€ en AE et 46,43 M€ en CP en 2023, en baisse de 4,99 M€ en AE et en hausse de 1,43 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

**2) les dépenses « métiers »** (209,88 M€ en AE et 189,94 M€ en CP) regroupent :

- des dépenses dédiées à l'**affranchissement** (66,18 M€ en AE et 66,49 M€ en CP) ;

- **des frais de déplacement** nécessaires aux missions (hors frais de déplacement liés à la formation) (37,67 M€ en AE et 37,63 en CP) ;

- **des travaux d'impression** y compris les frais de maintenance, imprimés et brochures (36,95 M€ en AE et 25,33 M€ en CP), en hausse par rapport à la prévision sous l'effet de l'augmentation des besoins en matières premières.

- **des frais de commissions de cartes bancaires liés à l'utilisation des terminaux de paiement électroniques**, (50,16 M€ en AE et 46,02 M€ en CP), en nette hausse par rapport à la prévision (+16 M€) en raison de l'augmentation importante des paiements de proximité par cartes bancaires auprès du réseau des buralistes. ;

- **des frais de justice** (18,87 M€ en AE et 14,42 M€ en CP).

### 3) les dépenses informatiques (275,42 M€ en AE et 245,48 M€ en CP)

La hausse de 31,46 M€ en AE porte principalement sur l'informatique des services centraux (dépenses de services infrastructures et transverses). En revanche, les dépenses sont en baisse de 7,79 M€ en CP par rapport aux prévisions initiales (243,97 M€ en AE et 253,27 M€ en CP).

Elles comprennent :

#### 1. Les dépenses de l'administration centrale et des services déconcentrés (235,98 M€ en AE et 205,62 M€ en CP) liées :

- à la maintenance du parc installé (entretien du matériel, du réseau et redevances) ;
- à l'acquisition de matériels, de logiciels, d'aide à l'exploitation, d'immobilier informatique ;
- au fonctionnement des centres d'édition, d'acquisition de données et des centres d'encaissement ;
- au maintien en condition opérationnelle des applications ;
- au recours à l'assistance (en matière d'infrastructures, de sécurité, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, d'intégration...).

L'année 2023 est marquée par :

- l'acquisition massive de PC portables pour 15 M€ pour permettre à un maximum d'agents de télétravailler ;
- le renouvellement du support logiciel ORACLE 2024-2027 pour 6,3 M€ ;
- les travaux relatifs à la plateforme d'échange de collaboration interne à la DGFIP qui sert à produire, partager, ranger des informations et à organiser le travail (NOVAE) ;
- la poursuite des travaux pour le lac de données (DATALAKE). Ce projet consiste à mettre en œuvre un entrepôt informatique de stockage de données métiers de la DGFIP de façon à pouvoir y effectuer des traitements de manière décloisonnée, sécurisée et documentée.
- le déploiement de l'outil AGATHE. Il s'agit d'une mission de « Service à l'utilisateur » lancée en septembre 2022 en vue de prendre en compte leur ressenti afin d'améliorer la qualité du service des applications qu'ils utilisent ;
- l'acquisition de smartphones avec un processus et une solution pour gérer et sécuriser l'utilisation des mobiles multifonctions des agents et de leurs données.

#### 2. Les frais de réseau (20,44 M€ en AE et 20,22 M€ en CP) excèdent la prévision (15,60 M€ en AE et en CP).

Ces dépenses, relatives aux frais du réseau de transport de données du réseau interministériel de l'État, sont en hausse en 2023.

3. Les **dépenses de télécommunications** (19 M€ en AE et 19,63 M€ en CP, contre une prévision initiale à 19,95 M€ en AE et 32,57 M€ en CP), s'expliquant en particulier par les travaux relatifs au passage à la téléphonie sur IP, avec un enjeu d'importance tant en matière de qualité que d'accélération du déploiement de cette solution.

#### 4) les dépenses de fonctionnement courant (95,02 M€ en AE et 88,33 M€ en CP), en hausse de 17,18 M€ en AE et 12,48 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, couvrent les frais suivants :

1. **La formation** (27,31 M€ en AE et 23,42 M€ en CP), soit une consommation supérieure à la prévision initiale arrêtée à 19,35 M€ en AE et en CP, traduisant un retour à la normale des formations en présentiel au cours de la gestion 2023.

2. **Les achats, locations et l'entretien de matériels** (17,93 M€ en AE et 16,54 M€ en CP), soit une exécution supérieure de près de 3,43 M€ en AE et 2,04 en CP par rapport à leur prévision initiale.

3. **Les moyens généraux** regroupant divers frais, tels que la contribution de la DGFIP pour le réseau France Services, les dépenses de documentation et les actions de communication (13,31 M€ en AE et 12,32 M€ en CP).

4. **Les dépenses de fonctionnement réalisées au profit des conditions de vie au travail, de l'action sociale et de la santé et de la sécurité au travail** (15,05 M€ en AE et 14,87 M€ en CP), sont très supérieures à la prévision initiale (8,30 M€ en AE et en CP). La DGFIP octroie principalement des subventions de fonctionnement aux associations gérant les restaurants administratifs. L'essentiel des ressources a ainsi été consacré à la restauration collective et se trouve impacté par la mise en œuvre de la Loi Égalim.

5. **La sécurité** (3,46 M€ en AE et 3,56 M€ en CP). La baisse de ces dépenses (par rapport à la prévision initiale de 8,20 M€ en AE et 6,20 M€ en CP) s'inscrit dans le cadre du déploiement du dispositif de paiement de proximité chez les buralistes qui réduit le recours aux transporteurs de fonds.

6. **Les dépenses de fournitures** (6,82 M€ en AE et 6,76 M€ en CP), un peu supérieures à la prévision (5 M€ en AE et en CP).

7. **Les frais de transport** (5,68 M€ en AE et 5,75 M€ en CP) soit une consommation conforme à la prévision (5,5 M€).

8. **Les dépenses de services extérieurs** comme les frais d'étude, d'enquête et de conseil, les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires (5,46 M€ en AE et 5,10 M€ en CP pour une prévision de 3 M€ en AE et en CP).

**Les attributions de produits et fonds de concours : 0,84 M€ en AE et en CP.**

Ces crédits proviennent de :

- la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP;
- produit des cessions de biens immobiliers bénéficiant à la DGFIP.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 130,5 M€ en AE et 96,5 M€ en CP**

Supérieures à la prévision (73,13 M€ en AE et 79,98 M€ en CP), en raison notamment des ressources supplémentaires obtenues en cours de gestion.. ces dépenses sont également en forte hausse par rapport à l'exécution 2022 (92,23 M€ en AE et 73,90 M€ en CP).

Les dépenses de titre 5 ont principalement concerné :

**1. Les dépenses informatiques (81,27 M€ en AE et 46,10 M€ en CP) :**

La gestion 2023 est marquée par des opérations d'ampleur initiés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 pour permettre une rénovation lourde de deux centres de données et porter à l'état de l'art l'hébergement informatique mais également d'améliorer le niveau de résilience du système d'information de la DGFIP.

**2. les dépenses d'investissement immobilier** (29,23 M€ en AE et à 32,24 M€ en CP, contre une prévision initiale fixée à 40,10 M€ en AE et 39,10 CP).

Les dépenses d'investissement immobilier viennent en complément des financements du compte d'affectation spéciale immobilier.

Elles ont d'abord participé à la forte évolution des structures et implantations de la DGFIP dans le cadre de la mise en place du NRP des finances publiques et de la relocalisation de certains services. La réalisation de ces investissements nécessite des opérations immobilières dans les sites concernés.

L'analyse des projets immobiliers prend en compte la transition écologique et tout particulièrement la possibilité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et ainsi de réaliser des économies d'énergie dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par la loi ELAN.

Plusieurs projets immobiliers ont, par ailleurs, été conduits afin de poursuivre l'amélioration des conditions de vie au travail des agents et d'accueil des usagers, et ainsi maintenir la qualité du parc domanial et locatif de la DGFIP.

**3. les achats de matériels considérés comme dépenses d'investissement** (20,09 M€ en AE et à 18,25 M€ en CP), soit une exécution très supérieure à la prévision (2,80 M€ en AE et en CP).

En effet, outre divers achats de matériels techniques, ce poste de dépenses comporte l'acquisition de véhicules de service pour le compte des 130 directions, dans le cadre du plan de sécurisation de l'exercice des missions des agents (notamment du contrôle fiscal) et du verdissement du parc automobile. t

### DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,03 M€ EN AE ET EN CP

Ces dépenses correspondent pour partie au remboursement de dépenses supportées par l'Institut national de l'information géographique et forestière au titre d'une convention signée avec la DGFIP en 2018, sur la base des prestations réalisées.

## ACTION

### 10 – Élaboration de la législation fiscale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612	570 000	<b>20 378 612</b>	19 808 612	570 000	<b>20 378 612</b>
	18 518 033	701 674	<b>19 219 708</b>	18 518 033	684 815	<b>19 202 848</b>

## EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	24	21
A	153	153
B	17	17
C	13	9
Total	207	200

Les effectifs de l'action 10 comprennent uniquement les emplois de la Direction de la Législation Fiscale. Ils sont en augmentation de 2 ETPT par rapport au RAP 2022 (198 ETPT).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 808 612	18 518 033	19 808 612	18 518 033
Rémunérations d'activité	12 088 251	12 175 393	12 088 251	12 175 393
Cotisations et contributions sociales	7 584 345	6 206 572	7 584 345	6 206 572
Prestations sociales et allocations diverses	136 016	136 068	136 016	136 068
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	150 000	46 954	150 000	30 095
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	46 954	150 000	30 095
Titre 6 : Dépenses d'intervention	420 000	654 720	420 000	654 720
Transferts aux autres collectivités	420 000	654 720	420 000	654 720
<b>Total</b>	<b>20 378 612</b>	<b>19 219 708</b>	<b>20 378 612</b>	<b>19 202 848</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0,04 M€ EN AE ET 0,03 EN CP**

Les crédits de fonctionnement de l'action 10 regroupent les dépenses métiers de la DLF, à savoir les frais de déplacement et frais afférents.

**DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,65 M€ EN AE ET EN CP**

Elles recouvrent exclusivement les dépenses liées à la participation de la DGFIP à des organisations internationales **telles que l'OCDE.**

Ces dépenses sont supérieures à la prévision initiale (0,42 M€ en AE et CP) en raison du paiement d'une contribution exceptionnelle au forum des administrations fiscales.

En 2023, la DGFIP est restée fortement investie dans les travaux internationaux conduits au sein de l'OCDE et de l'UE afin notamment de finaliser la mise en œuvre du plan d'action relatif à la lutte contre l'érosion des bases fiscales et les transferts de bénéfices (projet BEPS – *Base erosion and profit shifting*).

Elle a par ailleurs participé aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et poursuivi sa participation aux différents groupes de travail de l'OCDE (groupe de travail sur les conventions fiscales, au groupe de travail sur l'imposition des entreprises multinationales groupe de travail sur la taxation indirecte, au groupe de travail sur l'échange de renseignements et au groupe de travail sur la planification fiscale agressive).

Au niveau de l'UE, la DGFIP a participé activement aux groupes de travail ainsi qu'aux groupes de haut niveau en matière fiscale. Elle a également pris part aux travaux du Conseil de l'UE portant sur la liste fiscale européenne des États et territoires non-coopératifs.

En 2023, la DGFIP a maintenu un haut niveau d'investissement dans les négociations internationales en vue d'obtenir des avancées concrètes sur l'ensemble des thèmes évoqués.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>		<b>71 242</b>				<b>10 185</b>
Transferts		71 242				10 185
<b>Total</b>		<b>71 242</b>				<b>10 185</b>
Total des transferts		71 242				10 185

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Dans le cadre de la convention financière du 2 juillet 2018 régissant les relations entre l'IGN et le Ministère de l'action et des comptes publics et relative à la constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), la DGFIP s'est engagée à rembourser à l'IGN une partie des sommes acquittées par ce dernier au titre des dépenses fixées dans le contrat (fourniture et développement des outils logiciels, développement de nouvelles fonctionnalités...). En 2023, ces dépenses se sont élevées pour le programme 156 à 10 185 € en CP.

PROGRAMME 218  
**Conduite et pilotage  
des politiques économiques et financières**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « **conduite et pilotage des politiques économiques et financières** » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle (agence pour l'informatique financière de l'État, direction des achats de l'État, direction du budget) ;
- le secrétariat général (SG) des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l'inspection générale des finances, le contrôle général économique et financier (CGEFI), l'autorité nationale d'audits pour les fonds européens (ex-CICC) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l'agence française anticorruption, l'autorité nationale des jeux, etc.

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

En 2023, le programme a poursuivi de nombreux chantiers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'État, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle des MEF.

### 1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

#### a) Une évolution du système d'information financière de l'État, qui facilite la transformation publique et renforce la résilience de l'État

Le renforcement des moyens alloués à l'AIFE a permis de poursuivre les travaux et projets engagés en 2022 destinés à améliorer les produits et services offerts aux utilisateurs du système d'information financière de l'État (Chorus), des acheteurs et fournisseurs de l'État (SI marchés, PLACE) et plus largement, de la sphère publique s'agissant de la dématérialisation des factures (Chorus Pro).

En 2023, les principaux travaux ont concerné :

- la **migration de la solution cœur du système d'information Chorus vers la version S/4 Hana** qui permettra d'améliorer la performance et l'ergonomie de l'outil ;
- la **conception du portail public de facturation électronique interentreprises**, en collaboration avec la direction générale des finances publiques ;
- la **poursuite des chantiers de la transformation de la commande publique** destinés à faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises ;

- le **renforcement de la sécurité des systèmes d'information** dans le contexte d'accroissement des risques de cyberattaque.

b) Une activité soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

En 2023, Tracfin a commencé à mettre en œuvre son projet « TRAC25 », qui vise à adapter l'organisation du service à de nouveaux enjeux, en termes d'axes stratégiques (*lutte contre les ingérences étrangères, la criminalité organisée et la cybercriminalité, coopération avec les homologues étrangers*) et au niveau technique (*mise en place de départements techniques en charge des systèmes d'informations (SI) et en charge du développement capacitaire, pour améliorer les méthodes d'investigation*).

Sur le plan opérationnel, Tracfin s'est particulièrement impliqué dans :

- la **lutte contre les fraudes aux finances publiques** dans le domaine de la transition écologique et contre les sociétés éphémères « blanchisseuses » ;
- l'**analyse des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme** liés aux crypto-actifs ;
- la **mise en œuvre des sanctions et actions contre le financement du terrorisme** liées à l'actualité géopolitique ;
- la **mise en sécurité de son système d'information**.

Après la réforme et le renforcement de l'audit interne du ministère initiée en 2022, le CGEFI a poursuivi le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le contrôle des organismes du secteur public.

## 2/ La coordination des chantiers de modernisation internes aux ministères économiques et financiers

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de **transformation de la fonction publique** s'est poursuivie. Ces actions portent principalement sur :

- le renforcement de l'attractivité du ministère et de la fidélisation des agents contractuels ;
- la simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- la rénovation des instances de dialogue social ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion des personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- la réforme de la déontologie au sein du ministère.

Les actions du service des ressources humaines du Secrétariat général se sont traduites en 2023 par :

- la poursuite du déploiement du télétravail, dans le cadre de l'accord collectif majoritaire signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, avec notamment la **mise en œuvre pour la seconde année du fonds d'accompagnement au télétravail** ;
- la réforme de l'action sociale ministérielle, engagée depuis 2020, qui s'est concrétisée en 2023 par l'**achèvement de la réorganisation à un échelon régional de l'activité du réseau de l'action sociale et l'enrichissement des prestations d'aide à la parentalité** (création d'une nouvelle prestation sous forme de chèque sport, élargissement du CESU pour la garde et le soutien scolaire) ;
- la **poursuite du déploiement des actions visant à renforcer l'encadrement supérieur du ministère** : dispositif d'évaluation régulière et d'accompagnement de ses cadres supérieurs, engagé au titre de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique, qui s'est traduit par le renforcement des moyens alloués à la délégation à l'encadrement supérieur et au service des ressources humaines ; **plan managérial ministériel**, qui vise à mieux accompagner les cadres supérieurs tout au long de leurs parcours professionnels et encourager la mobilité pour développer la transversalité et la mixité des cultures professionnelles.

Enfin, en 2023, le renforcement des moyens alloués à l'IGPDE concernant la **prise en charge de la formation des apprentis en administration centrale** a permis de financer plus d'une centaine de nouvelles conventions de formation, dont près de la moitié portent sur une période allant au-delà d'un an.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

Le **fonds de transformation ministériel**, piloté par le SG, est dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation numérique des directions. Depuis son démarrage en 2018, ce fonds a permis de financer 190 projets, pour un montant moyen de 350 k€, dont plus de 120 sont achevés.

c) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support, en poursuivant le renforcement de la maîtrise des risques et du contrôle interne

En 2023, le SG a conservé l'amélioration de l'efficacité des fonctions support comme axe clé de sa transformation, notamment par :

- **le développement durable**, axe majeur de transformation du ministère, dans le prolongement de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transformation écologique de l'État et en cohérence avec le plan de sobriété énergétique. Ainsi, le bilan des émissions de gaz à effet de serre du SG a été finalisé en 2023. Il comporte un plan d'action à réaliser d'ici 2025, visant notamment à réduire l'empreinte carbone de bâtiments de l'administration centrale ;
- **l'amélioration de l'utilisation des bâtiments**, notamment par la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité des sites ;
- **le projet « Ambition SG »**, qui aura permis en 2023 de renforcer le pilotage des services du SG par la performance (*tableaux de bord ministériels, cartographie des fonctions supports*), ainsi que d'expérimenter des contrats de service avec les directions, dans une logique de mutualisation ;
- **l'encadrement du recours à des prestations intellectuelles**, dont la cible de -15 % a été atteinte en 2023, grâce à un meilleur contrôle en amont du bien-fondé de l'externalisation et de son montant financier. Ce mouvement s'est accompagné de créations d'emplois au bénéfice de certaines directions et services du ministère, afin de réinternaliser de façon pérenne certaines expertises et compétences ;
- **l'automatisation des processus de gestion de la sphère des ressources humaines**, avec le lancement d'un projet de ferme d'automates reposant sur un outil d'automatisation robotisée des processus. Une douzaine de cas d'usage sont déjà identifiés et qualifiés pour développer des assistants digitaux. Les objectifs poursuivis sont multiples : supprimer des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, réduire la durée du cycle d'un processus, sécuriser et améliorer la qualité de la production.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

### OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

### OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Indicateur d'efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la gestion immobilière

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

### INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	84	82 (p)	86	80,5	absence amélioration	87

#### Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

#### Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes en février-mars 2023 :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances pour 2023, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;

- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;

- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire 2022 (exécution 2021).

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de 2023 sont l'ensemble des résultats analysés avant le 29 février. Ils sont donc pour l'instant partiels et concernent uniquement le Parlement. Les réponses des ministères et de la Cour des comptes seront connues d'ici avril 2024. La réalisation 2023 sera actualisée lors des travaux du PAP 2025.

A ce stade, la réalisation 2023 est en retrait par rapport à 2022 et très en-deçà de la cible, bien que le taux de satisfaction se maintienne à un niveau élevé.

## INDICATEUR

### 1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	97	97	98	cible atteinte	97

#### Commentaires techniques

Source des données : CGefi

La mesure de la satisfaction des prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : ce questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le dépassement de la cible en 2023 (98 %, en progression d'un point par rapport aux trois exercices précédents) reflète notamment la mobilisation des contrôleurs auprès des organismes.

## INDICATEUR

### 1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,6	6,6	6,6	6,41	absence amélioration	6,6

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Objet : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

Mode de calcul : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, 27 000 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 295 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation, en baisse, de 9,12 %.

L'indice global de satisfaction s'établit à 6,41 en repli par rapport à 6,52 réalisé en 2022. Cette diminution globale de l'indice provient de l'application Chorus DT, solution interministérielle de gestion dématérialisée des ordres de missions, des indemnités de changement de résidence et des états de frais, d'achat de prestations (transport, hôtellerie...), de facturation et de paiement de ces prestations (passage de 5,6 à 5,0), dont les résultats s'étaient déjà

dégradés en 2022. Une première analyse des plus de 3 000 verbatim issus de l'enquête sur cet outil met en évidence plusieurs raisons à la diminution de la satisfaction des utilisateurs : ergonomie de l'outil ; organisation interne au sein des ministères (support de niveau 1, accompagnement au déploiement, formation des agents) ; procédures administratives encadrant les déplacements temporaires.

Pour les autres solutions applicatives, les indices de satisfactions progressent ou se stabilisent :

- progression pour PLACE, tant pour les utilisateurs publics (de 6,1 à 6,4), que pour les utilisateurs entreprises (de 6,8 à 7,0) ;
- stabilisation pour Chorus Pro, aussi bien pour les utilisateurs entreprises (6,1) que structures publiques (7,3), et Chorus Formulaire (6,8) ;
- pour Chorus Cœur, l'indice de satisfaction reste globalement identique à celui de l'année précédente (légère baisse de 6,7 à 6,5) Les indices de la gouvernance du SI Chorus (de 7,6 à 7,4) et de PISTE (de 8,1 à 7,7), bien qu'en légère baisse, restent à de très bons niveaux de satisfaction.

## OBJECTIF

### 2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels

## INDICATEUR

### 2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,53	74,8	77	74,7	absence amélioration	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	92,75	79,82	>= 75	89,13	cible atteinte	Non déterminé
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	51,8	51,1	50	49,8	absence amélioration	50

#### Commentaires techniques

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné, et le nombre des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat pour la restauration collective, en-deçà de la cible (-2,3 points) et en ligne avec 2022, s'explique par les difficultés à maintenir des solutions de restauration collective sur l'ensemble du territoire en conventionnant avec des structures extérieures. En effet, un tel conventionnement n'a pas permis en 2023 de pallier la fermeture de 28 sites en 2021-2022, fermetures qui ont résulté d'une hausse du coût de revient des repas suivant un effet de ciseaux (baisse de la fréquentation du fait de la poursuite du développement de nouveaux modes de travail, d'une part, augmentation des coûts de fonctionnement et de production du fait de l'inflation, d'autre part).

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux foyers les plus modestes. En 2023, la cible de l'indicateur a été réajustée pour être supérieure ou égale au taux de 75 % de l'ensemble des réservations de logements. Le résultat 2023 est de 89,13 %, ce qui correspond à 82 logements réservés en financement social ou équivalent (notamment dans les DROM), rapporté à un total de 92 logements réservés dont le financement est connu au moment de la signature de la convention).

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « Vacances enfants ». Si les résultats de l'année 2023 confortent la tendance enregistrée en 2022 au niveau agrégé, avec une reprise d'activité Vacances Enfants (7 574 enfants ont bénéficié des prestations EPAF contre un peu moins de 6 800 départs en 2022, les familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont les quotients familiaux sont les moins élevés représentent 49,8 % des bénéficiaires en 2023 (54,4 % s'agissant des seuls enfants), soit un résultat légèrement en retrait par rapport à la cible de 50 %.

## OBJECTIF

### 3 – Maîtriser le coût des fonctions support

## INDICATEUR

### 3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	122	137	130		donnée non renseignée	130
Economies achats consolidées tous ministères	M€	165	151	170		donnée non renseignée	170
Economies achats consolidées établissements publics	M€	459	418	450		donnée non renseignée	470

#### Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : DAE

#### Mode de calcul (pour les trois sous-indicateurs) :

La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations de référence et des prix ou situations « nouveaux ».

Les règles appliquées pour la mesure des économies achats se déclinent de la manière suivante :

- sur les achats récurrents elles sont calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés.

L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché, puis répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date ;

- sur les achats de projets bien identifiés, non récurrents (opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), elles sont calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *prorata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat le *prorata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *prorata temporis* N des projets achats N ;

- sur les achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €), dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des trois sous-indicateurs seront connus d'ici mai 2024 et seront donc publiés au sein du PAP 2025.

### INDICATEUR

#### 3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	95,2	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Source des données : Mission ministérielle des achats

#### Mode de calcul :

L'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel. La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

Compte tenu des incertitudes quant à l'évolution des volumes d'achats de chaque département ministériel, aucun objectif de performance économique ministériel n'a été fixé pour l'exercice 2022. Par ailleurs, le décalage au niveau interministériel du déploiement du module « performance » du Système d'Information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas au MEF de disposer de la donnée concernant les économies d'achats des ministères économiques et financiers avant le deuxième trimestre 2023.

### INDICATEUR

#### 3.3 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	cible atteinte	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	54	59	48	59,8	absence amélioration	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	30,9	36,4	31	35,4	amélioration	31

#### Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : secrétariat général des ministères économiques et financiers (SIEP-BAM).

Périmètre (pour les trois sous-indicateurs) : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :

Mode de calcul : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Mode de calcul : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

Mode de calcul : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ratio SUN / poste de travail s'élève à 12,4 m<sup>2</sup> alors qu'il s'établissait à 13,2 m<sup>2</sup> en 2017. Cette évolution s'explique par la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement, poursuivie par le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Le ratio entretien courant / SUB a légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022 et demeure en-deçà de la cible. Cette hausse et cet écart s'expliquent par des travaux d'exploitation et de maintenance plus lourds que prévus, compte-tenu de la vétusté et de l'étendue du parc.

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB, bien que légèrement inférieur à 2022, demeure à un niveau important en raison, principalement, d'un vieillissement du parc domanial. Dans ce contexte, des travaux de mise en conformité (sécurité incendie, ascenseurs, rénovation de réseaux électriques...) et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ont été engagés, expliquant en particulier l'écart à la cible.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 013 962 28 955 153	5 710 729 4 274 257			<b>196 166 282</b> <b>194 404 572</b>	197 861 282
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	194 321 241 214 907 000	119 770 000 966 074	296 000 1 076 741		<b>530 588 501</b> <b>428 236 714</b>	533 208 501
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	81 630 998 67 714 844	14 945 015 27 542 188	920 163	143 780	<b>157 877 703</b> <b>161 018 614</b>	157 877 703
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 10 256 262	10 000 000 436 705			<b>13 923 790</b> <b>12 975 834</b>	13 923 790
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 450 725	1 045 000 1 183 288	29 350	336 270 557 350	<b>187 374 079</b> <b>175 385 858</b>	187 874 079
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>511 313 566</b>	<b>422 513 775</b>	<b>151 470 744</b>	<b>296 000</b>	<b>336 270</b>	<b>1 085 930 355</b>	<b>1 090 745 355</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+923 539		+3 212 006 (hors titre 2)			+4 135 545	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 314 138		+33 005 011 (hors titre 2)			+31 690 873	
Total des AE ouvertes	510 922 967		610 833 806 (hors titre 2)			1 121 756 772	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>498 607 714</b>	<b>436 283 984</b>	<b>34 402 511</b>	<b>2 026 254</b>	<b>701 130</b>	<b>972 021 593</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 126 201 27 534 337	5 310 729 1 805 725			<b>195 878 521</b> <b>190 515 224</b>	197 573 521
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	183 226 319 212 184 781	19 050 000 2 013 928	296 000 1 095 241		<b>418 773 579</b> <b>426 580 851</b>	421 393 579
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	74 080 989 61 170 768	14 224 921 22 481 318	561 086	79 200	<b>149 607 600</b> <b>148 990 012</b>	149 607 600
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 11 349 636	10 000 000 774 086	24 600		<b>13 923 790</b> <b>14 431 189</b>	13 923 790
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 873 626	1 045 000 1 356 819	29 054	336 270 557 350	<b>187 374 079</b> <b>175 981 994</b>	187 874 079
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>511 313 566</b>	<b>403 981 083</b>	<b>49 630 650</b>	<b>296 000</b>	<b>336 270</b>	<b>965 557 569</b>	<b>970 372 569</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+923 539		+3 212 006 (hors titre 2)			+4 135 545	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 314 138		+39 171 170 (hors titre 2)			+37 857 032	
Total des CP ouverts	510 922 967		496 627 179 (hors titre 2)			1 007 550 146	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>498 607 714</b>	<b>427 113 148</b>	<b>28 431 876</b>	<b>1 709 980</b>	<b>636 550</b>	<b>956 499 269</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	17 520 973 26 916 782	4 410 000 2 225 113			178 123 322	<b>178 403 322</b> <b>187 012 194</b>
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	112 086 077 162 909 208	5 900 000 1 250 014	296 000 680 497		328 211 041	<b>331 431 041</b> <b>368 310 368</b>
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 291 914 58 957 842	36 464 000 21 372 929			145 404 885	<b>145 404 885</b> <b>139 562 316</b>
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 14 282 097	19 664 155 826 218	66 500		24 674 059	<b>24 674 059</b> <b>18 820 854</b>
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 865 795	1 000 000 1 999 100	40 000	330 000 423 045	181 474 452	<b>181 974 452</b> <b>171 284 907</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>488 742 235</b>	<b>301 081 369</b>	<b>67 438 155</b>	<b>296 000</b>	<b>330 000</b>	<b>857 887 759</b>	<b>861 887 759</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>481 175 500</b>	<b>374 931 724</b>	<b>27 673 373</b>	<b>786 997</b>	<b>423 045</b>		<b>884 990 639</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	18 496 212 19 696 271	4 193 800 2 330 341			178 882 361	<b>179 162 361</b> <b>179 896 912</b>
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	151 757 492 165 639 134	5 900 000 874 030	296 000 758 706		367 882 456	<b>371 102 456</b> <b>370 742 519</b>
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 151 564 64 927 094	26 822 000 13 660 371			135 622 535	<b>135 622 535</b> <b>137 819 010</b>
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 12 806 498	16 086 779 897 066	30 600		21 096 683	<b>21 096 683</b> <b>17 380 202</b>
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 038 229	1 000 000 1 799 746	40 000	330 000 423 045	181 474 452	<b>181 974 452</b> <b>170 257 988</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>488 742 235</b>	<b>341 587 673</b>	<b>54 002 579</b>	<b>296 000</b>	<b>330 000</b>	<b>884 958 487</b>	<b>888 958 487</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>481 175 500</b>	<b>374 107 227</b>	<b>19 561 554</b>	<b>829 306</b>	<b>423 045</b>		<b>876 096 631</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	481 175 500	511 313 566	498 607 714	481 175 500	511 313 566	498 607 714
Rémunérations d'activité	287 713 875	310 079 326	298 043 753	287 713 875	310 079 326	298 043 753
Cotisations et contributions sociales	185 241 268	194 084 755	190 227 898	185 241 268	194 084 755	190 227 898
Prestations sociales et allocations diverses	8 220 357	7 149 485	10 336 064	8 220 357	7 149 485	10 336 064
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	374 931 724	422 513 775	436 283 984	374 107 227	403 981 083	427 113 148
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	374 928 724	422 513 775	436 237 460	374 107 227	403 981 083	427 101 124
Subventions pour charges de service public	3 000	0	46 524	0	0	12 024
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	27 673 373	151 470 744	34 402 511	19 561 554	49 630 650	28 431 876
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 672 762	151 470 744	6 783 540	4 334 217	49 630 650	5 070 393
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	23 000 612	0	27 291 900	15 227 337	0	23 034 413
Subventions pour charges d'investissement	0	0	327 071	0	0	327 071
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	786 997	296 000	2 026 254	829 306	296 000	1 709 980
Transferts aux ménages	411 191	0	457 037	380 291	0	477 341
Transferts aux entreprises	5 000	0	79 260	0	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	370 806	296 000	1 489 957	449 015	296 000	1 228 640
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	423 045	336 270	701 130	423 045	336 270	636 550
Prêts et avances	423 045	336 270	557 350	423 045	336 270	557 350
Dotations en fonds propres	0	0	143 780	0	0	79 200
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 085 930 355</b>			<b>965 557 569</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-390 599			-390 599	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 217 017			+42 383 176	
<b>Total*</b>	<b>884 990 639</b>	<b>1 121 756 772</b>	<b>972 021 593</b>	<b>876 096 631</b>	<b>1 007 550 146</b>	<b>956 499 269</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	1 037 322		923 539	1 037 322		923 539
Autres natures de dépenses	4 388 593	4 815 000	3 212 006	4 388 593	4 815 000	3 212 006
<b>Total</b>	<b>5 425 916</b>	<b>4 815 000</b>	<b>4 135 545</b>	<b>5 425 916</b>	<b>4 815 000</b>	<b>4 135 545</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		202 437		202 437				
03/2023		222 800		222 800				
04/2023		103 064		103 064				
05/2023		115 515		115 515				
06/2023		90 474		90 474				
07/2023		114 396		114 396				
08/2023		150 646		150 646				
09/2023		49 459		49 459				
10/2023		257 844		257 844				
11/2023		130 501		130 501				
12/2023		318 973		318 973				
01/2024		32 877		32 877				
<b>Total</b>		<b>1 788 986</b>		<b>1 788 986</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		90 157		90 157				
03/2023		7 349		7 349				
07/2023	923 539	27 093	923 539	27 093				
08/2023		9 100		9 100				
09/2023		313 919		313 919				
10/2023		50 940		50 940				
11/2023		592 675		592 675				
12/2023		331 788		331 788				
<b>Total</b>	<b>923 539</b>	<b>1 423 020</b>	<b>923 539</b>	<b>1 423 020</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		310 617						
<b>Total</b>		<b>310 617</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023	12 600	11 827 826	12 600	12 151 467				
<b>Total</b>	<b>12 600</b>	<b>11 827 826</b>	<b>12 600</b>	<b>12 151 467</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		43 537 151		45 216 208				
<b>Total</b>		<b>43 537 151</b>		<b>45 216 208</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		1 088 430		1 127 949	15		15	
20/11/2023					113 910	237 560	113 910	237 560
20/11/2023						187 158		187 158
<b>Total</b>		<b>1 088 430</b>		<b>1 127 949</b>	<b>113 925</b>	<b>424 718</b>	<b>113 925</b>	<b>424 718</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						1 190 749		1 190 749
20/11/2023	69 339		69 339	314 677		712 592		
09/12/2023					1 282 152		1 282 152	
<b>Total</b>	<b>69 339</b>		<b>69 339</b>	<b>314 677</b>	<b>1 282 152</b>	<b>1 903 341</b>	<b>1 282 152</b>	<b>1 190 749</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						21 430 954		18 023 664
<b>Total</b>						<b>21 430 954</b>		<b>18 023 664</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 005 478</b>	<b>59 976 030</b>	<b>1 005 478</b>	<b>62 022 307</b>	<b>1 396 077</b>	<b>23 759 013</b>	<b>1 396 077</b>	<b>19 639 131</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	28 724 691 33 229 409	197 861 282 194 404 572	167 441 591 161 175 162	28 436 930 29 340 062	197 573 521 190 515 224
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	314 387 241 216 949 814	533 208 501 428 236 714	216 201 260 211 286 900	202 572 319 215 293 951	421 393 579 426 580 851
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	96 576 013 96 320 974	157 877 703 161 018 614	61 301 690 64 697 640	88 305 910 84 292 372	149 607 600 148 990 012
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	10 810 000 10 692 967	13 923 790 12 975 834	3 113 790 2 282 868	10 810 000 12 148 322	13 923 790 14 431 189
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	124 118 844 116 220 714	187 874 079 175 385 858	63 255 235 59 165 144	124 118 844 116 816 849	187 874 079 175 981 994
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>511 313 566</b>	<b>574 616 789</b>	<b>1 085 930 355</b>	<b>511 313 566</b>	<b>454 244 003</b>	<b>965 557 569</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-390 599	+36 217 017	+35 826 417	-390 599	+42 383 176	+41 992 577
Total des crédits ouverts	510 922 967	610 833 806	1 121 756 772	510 922 967	496 627 179	1 007 550 146
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>498 607 714</b>	<b>473 413 879</b>	<b>972 021 593</b>	<b>498 607 714</b>	<b>457 891 555</b>	<b>956 499 269</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+12 315 252	+137 419 927	+149 735 179	+12 315 252	+38 735 624	+51 050 876

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	511 313 566	574 616 789	1 085 930 355	511 313 566	454 244 003	965 557 569
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>511 313 566</b>	<b>574 616 789</b>	<b>1 085 930 355</b>	<b>511 313 566</b>	<b>454 244 003</b>	<b>965 557 569</b>

Aucun amendement n'est intervenu. Les crédits LFI sont donc identiques aux crédits PLF.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

### 1) Transferts :

#### a) Titre 2

##### Sortants

- Sortant de 30 015 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- Sortant de 230 780 € en AE et CP et de 5 ETPT, à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des personnels d'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais par les ministères économiques et financiers (cinq agents) ;
- Sortant 174 659 € en AE et CP et de 1 ETPT, à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement d'un emploi au titre du dispositif InserJeunes ;

##### Entrants

- Entrant de 60 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- Entrant de 241 529 € en AE et CP et de 2 ETPT, en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement de la création d'un Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et d'un Haut-commissariat aux travailleurs indépendants ;
- Entrant de 20 000 € en AE et CP en provenance du programme **352** « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques ».

#### b) Hors Titre 2

##### Sortants

- Sortant de 40 724 € en AE et CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance et de l'hébergement du système d'adressage des domaines (DNS, domain name system) interministériel ;
- Sortant de 40 567 € en AE et CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique) proposé en mode SaaS (Software as a Service) et de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication ;
- Sortant de 70 961 € en AE et de 71 442 € en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement :
  - du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
  - du produit OSMOSE, plateforme interministérielle d'animation des communautés professionnelles de l'État ;
  - du fonctionnement du produit RESANA, plateforme interministérielle de travail collaboratif ;

- de l'application Audioconference permettant l'organisation de conférences à distance ;
- de prestations du réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;
- Sortant de 187 158 € en AE et CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au remboursement du projet MOBIUS ;
- Sortant de 161 187 € en AE et CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- Sortant de 15 000 € en AE et CP à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », destiné au financement de la gestion de la téléphonie fixe d'un site à Paris (lignes, consommations, infogérance) ;
- Sortant de 25 838 € en AE et CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;
- Sortant de 15 000 € en AE et CP à destination du programme du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État », destiné au financement des frais de mission du cabinet du représentant personnel du Président de la République auprès des acteurs et des réseaux de la gastronomie et de l'alimentation afin de promouvoir les arts culinaires ;
- Sortant de 237 560 € en AE et CP à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et destinés au financement de la préparation des États généraux de l'information (EGI).

#### Entrants

- Entrant de 131 916 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
- Entrant de 120 156 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
- Entrant de 10 000 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
- Entrant de 929 433 € en AE et 969 433 € en CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement du remboursement par l'Autorité de sûreté nucléaire de certaines prestations prises en charge par le secrétariat général du ministère en charge de l'économie et des finances ;
- Entrant de 247 202 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
- Entrant de 19 000 € en AE et CP en provenance du programme **159** « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de l'appel à défis « Innovation écoresponsable » pour lequel l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) est lauréat.

## 2) Virements :

### a) Titre 2

#### Sortants

- Sortant de 1 273 538 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement :
  - d'un emploi dédié aux régulations du développement durable et jeu concurrentiel à l'autorité de la concurrence ;
  - d'un emploi dédié aux missions liées à l'empreinte environnementale du numérique à l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

- de quinze emplois dédiés à la constitution d'une brigade de l'influence commerciale à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- d'un emploi dédié au recrutement d'un délégué ministériel du sport à la direction générale des entreprises ;
- d'un emploi dédié pilotage de la tutelle d'Atout France à la direction générale des entreprises ;
- d'un emploi dédié au recrutement d'un agent dans le cadre de la création du Conseil national du commerce à la direction générale des entreprises ;
- de dix emplois dédiés à la transition écologique à la direction générale des entreprises ;
- Sortant de 66 208 € en AE et CP à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et destiné au financement de trois emplois dédiés à la mise en place du guichet unique entreprises à l'institut national de la statistique et des études économiques ;
- Sortant de 1 282 152 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilité et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement).

#### Entrants

- Entrant de 103 424 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement d'ambition SG pour la mise en œuvre du transfert de la production graphique au Secrétariat Général ;
- Entrant de 29 014 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'activité marchés publics au BAMAC (bureau d'achats mutualisés de l'administration centrale) dans le cadre d'Ambition SG ;
- Entrant de 1 090 975 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- Entrant de 185 672 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;

#### b) Hors Titre 2

##### Sortants

- Sortant de 222 895 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny (pour le compte de l'ANJ, Tracfin et du Service du numérique) ;
- Sortant de 348 625 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la location de baies informatiques au centre de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) à Toulouse au bénéfice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État ;
- Sortant de 616 000 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du fonds pour le télétravail (FDAT) de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ;
- Sortant de 286 430 € en AE et CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement :
  - de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;
  - de l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFiP) ;
  - des projets « Bercy vert » qui sont portés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en 2023.
- Sortant de 1 540 000 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du fonds pour le télétravail (FDAT) de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;

- Sortant de 233 183 € en AE et CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la participation au coût du support d'un logiciel de visualisation des données ;
- Sortant de 32 328 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », destiné au financement de la mise en place d'une solution de labellisation pour la première édition de la semaine des métiers du tourisme ;

#### Entrants

- Entrant de 584 080 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et de 292 040 € en AE et en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement) ;
- Entrant de 1 027 269 € en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE).
- Entrant de 500 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement du Fonds innovation achats de la direction des achats de l'État ;

#### 3) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

- La LFG du 30 novembre 2023 a annulé 21 430 954 € en AE et 18 023 664 € en CP en crédits HT2.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

#### Fonds de concours (Titre 2) :

- Le programme a bénéficié d'un fonds de concours en titre 2, de 923 539 € au titre du fonds de concours 1-1-00552, « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes », correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

#### Fonds de concours (Hors Titre 2) :

- Rattachement de 159 000 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes » ;
- Rattachement de 584 080 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00474 « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » ;
- Rattachement de 679 940 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales ».

Les rattachements de crédits de fonds de concours en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement en PLF, en raison de l'absence d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (-1,6 M€) ainsi que sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » (-1 M€). Le rattachement est toutefois supérieur pour le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales » (+0,18 M€).

#### Attributions de produits (Hors Titre 2) :

- Rattachement de 155 058 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » ;

- Rattachement de 1 371 185 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » ;
- Rattachement de 252 567 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » ;
- Rattachement de 10 176 € en AE et en CP sur l'ADP 2-200701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG ».

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » (+0,57 M€), qui surcompensent les moindres rattachements de 0,07 M€ sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » et de 0,03 M€ sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG ».

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 556 568	30 650 374	33 206 942	2 556 568	24 291 010	26 847 578
Surgels	0	6 246 041	6 246 041	0	4 967 923	4 967 923
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>2 556 568</b>	<b>36 896 415</b>	<b>39 452 983</b>	<b>2 556 568</b>	<b>29 258 933</b>	<b>31 815 501</b>

En titre 2, le taux de mise en réserve a été de 0,5 %, le montant de la réserve s'élevant à 2 556 568 € en AE et en CP. La réserve a fait l'objet d'un dégel intégral en fin de gestion.

En hors titre 2, le taux de réserve total appliqué au programme a été en 2023 de 6,42 % en AE et 6,44 % en CP. Un surgel de crédits (1,09 %) est intervenu en mai 2023.

Au total, le montant des crédits gelés sur le programme 218 s'est élevé à 36 896 415 € en AE et 29 258 933 en CP. 21 430 954 € en AE et 18 023 664 € en CP ont été annulés par la loi de fin de gestion et 8 156 621 € en AE et 10 092 772 € en CP ont été dégelés en fin d'exercice.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	-1,00	754,70	792,00	+1,00	782,91	-10,09
1025 – Catégorie A	+1,00	2 010,29	2 281,00	+1,00	2 102,57	-179,43
1026 – Catégorie B	-3,00	1 455,97	1 400,00	-2,00	1 395,59	-2,41
1027 – Catégorie C	-2,00	492,18	440,00	-3,00	461,94	+24,94
<b>Total</b>	<b>-5,00</b>	<b>4 713,14</b>	<b>4 913,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>4 743,01</b>	<b>-166,99</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1024 – Catégorie A+	0,00	-5,00	+7,30	+23,91	+11,57	+12,34
1025 – Catégorie A	0,00	-11,00	+50,82	+52,46	+30,61	+21,85
1026 – Catégorie B	0,00	-22,00	-16,07	-23,31	-24,16	+0,85
1027 – Catégorie C	0,00	-6,00	-18,16	-5,08	-4,77	-0,31
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-44,00</b>	<b>+23,89</b>	<b>+47,98</b>	<b>+13,25</b>	<b>+34,73</b>

La LFI fixe le plafond d'emplois à 4 913 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 743 ETPT (soit -170 ETPT au regard de la LFI). La consommation d'ETPT se répartit par catégorie : 16,5 % de catégorie A+, 44,3 % de catégorie A, 29,5 % de catégorie B et 9,7 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI retraitée des transferts en gestion provient principalement de l'exécution du schéma d'emplois 2023, inférieure à la cible de LFI (détails ci-dessous).

Les corrections techniques (+23,89 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois ainsi qu'aux promotions internes (à somme nulle au global mais qui ont un impact par catégorie d'emplois).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	152,40	41,00	175,00	82,00	+22,60	+12,00
1025 – Catégorie A	349,40	68,40	396,70	237,30	+47,30	+335,00
1026 – Catégorie B	249,90	103,40	245,70	116,70	-4,20	-86,00
1027 – Catégorie C	147,00	32,80	136,00	95,00	-11,00	-80,00
<b>Total</b>	<b>898,70</b>	<b>245,60</b>	<b>953,40</b>	<b>531,00</b>	<b>+54,70</b>	<b>+181,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 s'élève à +54,7 ETP à comparer à la cible de +181 ETP fixée en LFI. L'écart important entre le niveau d'exécution du schéma d'emplois et la cible en LFI combine des sorties plus importantes (+47 ETP) ainsi que des moindres entrées (-80 ETP), résultat :

- de difficultés de recrutement sur les métiers en tension où les compétences sont rares (achat, numérique, communication, régulation du secteur des jeux) ;
- de la concurrence avec le secteur privé, avec un impact défavorable négatif sur l'attractivité du ministère ;
- du délai observé entre le départ d'un agent et son remplacement, justifié par les procédures de recrutement ;
- de la méthode de traitement de l'exécution du schéma d'emplois qui s'appuie sur des données financières conduisant à compter sur l'année n+1 les recrutements réalisés en toute fin d'année N.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	41	68,4	103,4	32,8	245,6
Autres départs définitifs	52,2	110,1	68,6	93	323,9
Autres départs	59,2	170,9	77,9	21,2	329,2
<b>Total</b>	<b>152,4</b>	<b>349,4</b>	<b>249,9</b>	<b>147</b>	<b>898,7</b>

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Le nombre de départs constatés en 2023 (899 ETP) est supérieur aux prévisions indiquées dans le PAP 2023 (852 ETP) en raison d'un volume plus important de départs en retraite et d'autres départs définitifs.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	82	237,3	116,7	95	531
Autres entrées	93	159,4	129	41	422,4
<b>Total des entrées</b>	<b>175</b>	<b>396,7</b>	<b>245,7</b>	<b>136</b>	<b>953,4</b>

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats. Le PAP 2023 prévoyait 1 033 entrées. Les mouvements réellement intervenus, hors transferts, s'élèvent à 953 ETP. Cet écart (soit -80 ETP) s'explique notamment par les difficultés de recrutement évoquées ci-dessus.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	3 944,00	3 776,31	-44,00	0,00	+23,89	+16,82	-0,41	+17,23
Autres	969,00	966,70	0,00	0,00	0,00	+31,16	+13,66	+17,50
<b>Total</b>	<b>4 913,00</b>	<b>4 743,01</b>	<b>-44,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+23,89</b>	<b>+47,98</b>	<b>+13,25</b>	<b>+34,73</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+148,00	3 785,00
Autres	+33,00	986,00
<b>Total</b>	<b>+181,00</b>	<b>4 771,00</b>

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
- le SCL (Service commun des laboratoires) 366,6 ETPT ;

- TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 181,8 ETPT ;
- l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 149,7 ETPT ;
- l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 149,8 ETPT ;
- l'AFA (Agence française anti-corruption) 47,5 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 71,3 ETPT.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 613,00	1 524,89
05 – Prestations d'appui et support	1 983,00	1 944,56
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	625,00	607,19
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	25,00	21,60
09 – Action sociale ministérielle	667,00	644,77
<b>Total</b>	<b>4 913,00</b>	<b>4 743,01</b>
Transferts en gestion		-3,00

Le programme comprend 4 743 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 41,0 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 12,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,22	0,49

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2022-2023.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 218 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
6	Accueil, secrétariat, service aux usagers
1	Achats
18	Communication, multimédia
1	Documentation, archives, bibliothèque
2	Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat
2	Économie, gestion, finances, comptabilité
3	Études, qualité, audit
5	Hôtellerie - restauration - tourisme
1	Métiers image - spectacle - production culturelle
1	Hygiène et sécurité, prévention des risques professionnels
3	Numérique-Digital
17	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle
6	Ressources humaines
1	Sécurité, défense

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>287 713 875</b>	<b>310 079 326</b>	<b>298 043 753</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>185 241 268</b>	<b>194 084 755</b>	<b>190 227 898</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	137 211 398	142 174 909	138 591 200
– Civils (y.c. ATI)	97 584 693	100 937 374	97 321 704
– Militaires	972 883	972 883	1 004 844
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 653 823	40 264 652	40 264 652
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	27 102	40 000	20 222
Autres cotisations	48 002 768	51 869 846	51 616 476
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>8 220 357</b>	<b>7 149 485</b>	<b>10 336 064</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>481 175 500</b>	<b>511 313 566</b>	<b>498 607 714</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>343 964 102</b>	<b>369 138 657</b>	<b>360 016 514</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'exécution des crédits de titre 2 du programme 218 est supérieure de 17,43 M€ (dont 16,05 M€ hors CAS « Pensions ») à l'exécution 2022 soit +3,6 % (et +4,7 % sur le titre 2 hors CAS « Pensions »).

La masse salariale exécutée en 2023 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023) ainsi que la mise en œuvre des autres mesures liées au dernier rendez-vous salarial (été 2023) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,86 M€ et a concerné 120 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>336,03</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	343,96
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-2,51
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,42
– GIPA	-0,35
– Indemnisation des jours de CET	-1,89
– Mesures de restructuration	-0,04
– Autres dépenses de masse salariale	-3,13
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>4,56</b>
EAP schéma d'emplois 2022	1,80
Schéma d'emplois 2023	2,75
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>4,29</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>7,26</b>
Rebasage de la GIPA	0,90
Variation du point de la fonction publique	6,36
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>1,47</b>
GVT positif	7,34
GVT négatif	-5,88

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>4,20</b>
Indemnisation des jours de CET	1,77
Mesures de restructurations	0,01
Autres rebasages	2,42
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,20</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,12
Autres variations	0,09
<b>Total</b>	<b>360,02</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2023 à 360,0 M€, soit une exécution inférieure de 9,1 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2022 inférieur aux prévisions qui avaient construit le PLF (-6,5 M€) ;
- la ligne « Autres » des débasages regroupant les rappels sur exercices antérieurs (-2,6 M€), l'indemnité exceptionnelle à la direction du budget (-0,33 M€), les congés non pris des cabinets ministériels (-0,16 M€), l'indemnité inflation (-0,05 M€) et les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,05 M€) ;
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-5,94 M€) en raison des difficultés de recrutements évoquées ci-dessus ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+2,67 M€), incluant :
  - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, versée à 567 agents pour un coût de 901 072 € (7 agents de catégorie A+, 341 agents de catégorie A, 630 agents de catégorie B et 174 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,82 M€) ;
  - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique non prévu en LFI (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023) ainsi que l'impact en 2023 de l'augmentation du point de la fonction publique en 2022 (+3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022), soit un écart de +0,18 M€ ;
- un GVT solde s'établissant à 1,47 M€, soit 0,4 % de la masse salariale, à comparer aux -1,85 M€ prévus en LFI (soit un écart de +3,31 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 7,33 M€ correspondant à 2,0 % de la masse salariale ; le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -5,88 M€, soit -1,6 % de la masse salariale ;
- une révision à la baisse (-1,85 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (-0,35 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (-0,12 M€) et du poste « autres » (-1,38 M€) incluant notamment les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,45 M€), les rappels sur exercices antérieurs (-1,05 M€) ;
- une variation à la baisse des « autres variations des dépenses de personnel » de -1,42 M€, incluant :
  - des dépenses de prestations sociales en hausse de 1,96 M€ par rapport à la prévision, dont +0,88 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, +0,36 M€ liés au financement de l'augmentation de la part employeur en matière de remboursement domicile-travail, +0,48 M€ liés aux prestations sociales de secours et +0,3 M€ du fait du versement de la prime pouvoir d'achat non prévue en LFI ;
  - le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en baisse de -3,38 M€ par rapport à la prévision, qui regroupe principalement la variation des rétablissements de crédits (-1,01 M€), les remboursements de personnels mis à disposition (-0,76 M€), les indemnités de fin de contrat (-0,29 M€), les indemnités de commission (-0,26 M€) et la rémunération des apprentis (-0,10 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	103 687	120 689	115 745	87 758	101 958	98 997
1025 – Catégorie A	62 520	70 104	66 442	50 110	58 730	56 092
1026 – Catégorie B	43 495	49 835	49 851	35 999	42 981	42 505
1027 – Catégorie C	33 624	44 956	36 641	25 847	39 017	29 252

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						371 263	579 562
Bonus des emplois de direction		A+	-	08-2022	7	154 774	265 327
IGF - Revalorisation du barème fixe de l'ACF des IGF 2e classe 1er grade et 1ere classe 2e grade		A+	IGF	08-2022	7	49 813	85 394
Convergence indemnitaire des administrateurs de l'Etat		A+	-	12-2022	11	91 259	99 555
IGF - Revalorisation part variable des inspecteurs de moins de 6 ans		A+	IGF	08-2022	7	75 417	129 286
Mesures statutaires						228 502	256 910
Nouvelle instruction contractuels (2e phase revalorisation)		-	-	01-2023	12	194 455	194 455
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	-	01-2023	12	5 639	5 639
Relèvement des "bas de grille" (catégories B et C)		B C	-	07-2023	6	28 408	56 816
Mesures indemnitaires						3 691 459	3 691 459
Introduction part variable systématique pour les contractuels A+ et A (coût 2023)		A+ A	-	01-2023	12	693 919	693 919
Création d'un CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels)		B C	-	01-2023	12	787 900	787 900
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2023	12	952 340	952 340
Relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A		A	-	01-2023	12	297 300	297 300
Revalorisation de l'IMT		A+ A B C	-	01-2023	12	650 000	650 000
Revalorisation indemnitaire des agents du SCL		-	-	01-2023	12	310 000	310 000
<b>Total</b>						<b>4 291 224</b>	<b>4 527 931</b>

Les mesures catégorielles prévues en 2023 (4,7 M€) ont été exécutées à hauteur de 4,3 M€ en Hors CAS « Pensions » sur le programme 218 (soit -0,4 M€ par rapport à la LFI), dont :

- **mesures d'extensions en année pleine (0,37 M€)** dont 0,15 M€ au titre des bonus des emplois de direction, intervenue en août 2022, 0,05 M€ au titre de la revalorisation du barème de l'ACF des IGF, intervenue en août 2022, 0,09 M€ au titre de la convergence indemnitaire des administrateurs de l'État, intervenue en décembre 2022 et 0,08 M€ au titre de la revalorisation de la part variable des IGF de moins de 6 ans, intervenue en août 2022.

- **mesures statutaires (0,23 M€)** dont 0,19 M€ au titre de la nouvelle instruction contractuels, 0,005 M€ au titre de la revalorisation de la catégorie B et 0,03 M€ au titre du relèvement des « bas de grille » des catégories B et C.

- **mesures indemnitaires (3,69 M€)** dont 0,69 M€ au titre de l'introduction de la part variable systématique pour les contractuels A+ et A, 0,79 M€ au titre de la création d'un CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels), 0,95 M€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, 0,3 M€ au titre du relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A, 0,65 M€ au titre de l'IMT et 0,31 M€ au titre de la revalorisation indemnitaire des agents du SCL.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

### INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m <sup>2</sup>	413 995		Sans objet		413 995	
	2	SUN du parc	m <sup>2</sup>	206 508		Sans objet		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	366 459		Sans objet		366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	12,4		Sans objet		12,4	
	5	Coût de l'entretien courant	€	24 781 423		Sans objet		24 781 423	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	59,8		Sans objet		59,8	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	14 680 351	AE	Sans objet	AE	14 680 351
				CP	16 349 020	CP	Sans objet	CP	16 349 020
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m <sup>2</sup>	AE	40	AE	Sans objet	AE	40
				CP	44,6	CP	Sans objet	CP	44,6

**Périmètre** : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 (un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour la période 2024 à 2028, est en cours de finalisation).

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

En 2023, le programme 218 a porté cinq grands projets informatiques, à vocation interministérielle ou à destination d'une ou de plusieurs directions des ministères économiques et financiers.

#### CHORUS – PROJET S\_4HANA

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- Garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP ;
- Améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé ;
- Accroître les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA ;
- Lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version est prévue pour mai 2024. La durée de migration est prévue sur 2 semaines calendaires et nécessite la fermeture de Chorus Cœur du 26 avril au soir au 13 mai au matin (soit 7 jours ouvrés).

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	12,47	3,01	3,53	7,99	4,14	9,52	3,39	7,47	47,20	47,20	67,20	67,20
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	1,04	1,04	1,04	1,04	12,09	12,09	6,20	6,20	19,83	19,83
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,97</b>	<b>3,51</b>	<b>4,57</b>	<b>9,03</b>	<b>5,18</b>	<b>10,56</b>	<b>15,48</b>	<b>19,56</b>	<b>53,40</b>	<b>53,40</b>	<b>87,03</b>	<b>87,03</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	87,03	
Durée totale en mois	25	25	

Le calendrier et les coûts du projet restent stables et conformes aux prévisions initiales. Le montant de l'année 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspond aux coûts de maintien en conditions opérationnelles (MCO) de Chorus sur deux ans (2025 et 2026). Ceux-ci recouvrent les dépenses d'exploitation, de maintenance des applications et des licences, de formation continue et de support utilisateurs.

**PCR**

Le Portail commun du recouvrement (PCR), aujourd'hui dénommé Portailpro.gouv.fr, s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence : offrir aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- de simplification : permettre aux entreprises de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

La Mission France recouvrement (MFR), rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet complexe en raison des interconnexions qu'il nécessite entre les systèmes d'informations des administrations partenaires.

L'objectif de création du portail commun a été atteint en février 2022 avec l'ouverture au public de *portailpro.gouv.fr* et la livraison de compléments fonctionnels entre décembre 2022 et mai 2023. Portailpro.gouv.fr constitue une offre de service nouvelle et complémentaire par rapport à celles de sites *impot.gouv.fr*, *douane.gouv.fr* ou *urssaf.fr*.

La phase projet est aujourd'hui terminée. La MFR s'attache désormais avec les administrations partenaires à promouvoir la nouvelle offre de service auprès des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,79	3,14	17,47	12,94	15,59	20,41	3,85	8,69	2,74	3,69	0,00	1,41	0,00	0,00	41,59	41,59
Titre 2	2,26	2,26	4,38	4,38	3,49	3,49	0,08	0,08	0,21	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	10,34	10,34
<b>Total</b>	<b>8,05</b>	<b>5,40</b>	<b>21,85</b>	<b>17,32</b>	<b>19,08</b>	<b>23,90</b>	<b>3,93</b>	<b>8,77</b>	<b>2,95</b>	<b>3,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51,93</b>	<b>51,93</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,30	51,93	-0,70 %
Durée totale en mois	32	38	+18,75 %

Projet particulièrement complexe, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé grâce à plusieurs financements (FTAP, FTM et contributions des administrations partenaires). Le budget pluriannuel a été construit sur la base des estimations de coûts de fabrication projet et des deux premières années de fonctionnement. Le prévisionnel a été exécuté à la baisse : les coûts de fabrication et de fonctionnement ont diminué.

**REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES**

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 inventoriés), à les rénover et les regrouper dans quatre centres ministériels modernisés cibles. Cela permettra d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle.

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au ministère depuis 2013 ont conduit à réduire de 45 à 12 les sites d'exploitation opérationnels à date. En particulier, la rénovation globale et l'agrandissement dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA) du centre d'Osny, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Éducation nationale, Cour des Comptes), en plus de toutes les directions du ministère (hors DGFIP).

Ainsi le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, a proposé de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension du 4<sup>e</sup> datacentre cible situé à Toulouse. Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (en cohérence avec les démarches ministérielle *Bercy Vert* et interministérielle *Numérique Écoresponsable*), répondra à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère. Il permettra également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de datacentres en zone inondable de la Seine, tout en augmentant la résilience globale des 4 datacentres cibles de Bercy en étant localisés hors Île-de-France. Il réduira enfin les coûts de la location de baies, tout en offrant un hébergement pour d'autres ministères qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,90	0,65	0,09	0,34	1,36	0,03	0,16	0,39	0,07	0,37	21,62	0,31	2,72	25,06	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,90</b>	<b>0,65</b>	<b>0,09</b>	<b>0,34</b>	<b>1,36</b>	<b>0,03</b>	<b>0,16</b>	<b>0,39</b>	<b>0,07</b>	<b>0,37</b>	<b>21,62</b>	<b>0,31</b>	<b>2,72</b>	<b>25,06</b>	<b>26,76</b>	<b>26,76</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,63 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part.

À l'initialisation de l'opération, le financement était composé de 10 M€ du FTAP, le solde étant pris à parts égales entre le P218 et le P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtementaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût total du programme à 26,8 M€. Le financement complémentaire de 7,5 M€ par le 218 a été arbitré lors des conférences budgétaires de juillet 2023.

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91 %
Délai de retour en années	6	11	+83,33 %

En dépit du surcoût constaté, l'opération reste vertueuse en termes de retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, *via* :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an (dont 0,8 M€ en ETP) ;
- des coûts de location évités par la reconversion des deux plateaux de Bercy en bureau, à hauteur 0,25 M€/an ;
- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtementaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

**SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO**

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,80	9,60	0,75	0,95	1,04	1,03	1,40	1,18	1,78	1,52	1,32	1,59	0,00	0,00	14,69	14,69
Titre 2	2,50	2,50	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	3,50	3,50
<b>Total</b>	<b>12,30</b>	<b>12,10</b>	<b>1,05</b>	<b>1,25</b>	<b>1,34</b>	<b>1,33</b>	<b>1,70</b>	<b>1,48</b>	<b>1,98</b>	<b>1,72</b>	<b>1,52</b>	<b>1,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,19</b>	<b>18,19</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	18,19	+103,18 %
Durée totale en mois	36	121	+236,11 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019 ayant permis, en 2021, à la fois la réécriture de l'application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne et à l'introduction de nouvelles fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de souçon reçues par le Service.

Aux termes de ces travaux, la version 1.0 devrait être livrée à l'été 2024 pour une mise en production fin 2024, après une série de phases de vérification du bon fonctionnement par les utilisateurs. Cette mise en production marquera l'atteinte de l'ensemble des objectifs initiaux du projets Sirano, donc la fin du projet en tant que tel. Tracfin se trouvera ainsi doté d'un écosystème logiciel couvrant à la fois l'ensemble des processus de travail et des outils d'investigation data. Ces outils continueront néanmoins à évoluer pour intégrer un logiciel de traitement et d'investigation de la donnée d'un service partenaire et adapter Startrac à une refonte de l'organisation des SI de Tracfin notamment de ses mécanismes de sécurité.

## TNCP

Le projet de Transformation numérique de la commande publique (TNCP), porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés.

À terme, il devrait permettre de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats. Les possibilités

d'interopérabilité des profils d'acheteurs avec les autres systèmes d'information, initialement prévues sur l'ensemble de la chaîne de la dépense publique, ont dû être limitées à la diffusion des consultations entre ces profils. En effet, les difficultés mentionnées ci-après ont conduit la DAE et l'AIFE à privilégier l'atteinte des objectifs induits par les obligations réglementaires.

Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics ;
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques ;
- de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » ;
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'*open data*.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,77	1,56	4,05	3,65	2,84	3,10	2,04	4,02	3,59	3,32	0,00	0,47	2,60	4,76	16,86	16,86
Titre 2	1,34	1,34	1,51	1,51	0,56	0,56	0,82	0,82	0,82	0,82	0,23	0,23	0,25	0,25	4,71	4,71
<b>Total</b>	<b>5,11</b>	<b>2,90</b>	<b>5,56</b>	<b>5,16</b>	<b>3,40</b>	<b>3,66</b>	<b>2,86</b>	<b>4,85</b>	<b>4,42</b>	<b>4,15</b>	<b>0,23</b>	<b>0,70</b>	<b>2,85</b>	<b>5,01</b>	<b>21,57</b>	<b>21,57</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	21,57	+5,20 %
Durée totale en mois	36	50	+38,89 %

L'augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

Si l'essentiel des développements des produits et services TNCP maintenus, puis leur intégration dans PLACE, devraient être achevés fin 2024, alors que le calendrier initial du projet prévoyait sa fin en 2022, certains chantiers, comme celui de l'interopérabilité pour le dépôt des offres, ne pourront être finalisés qu'en 2025, après la période de gel lié à la procédure de renouvellement des marchés de tierce maintenance applicative de l'AIFE pour PLACE courant 2024.

Le retard pris s'explique par :

- la crise sanitaire qui a retardé le lancement de certains développements de plusieurs mois en 2020 et 2021 ;
- plusieurs difficultés sur 2021-2023 rencontrées par l'AIFE :
  - ° lors de la migration de son infrastructure informatique globale ;
  - ° suite à un changement de prestataire TMA pour sa plateforme Chorus Pro qui hébergera les services TNCP ;

- ° lors des changements d'infrastructure de PLACE qui ont préempté des créneaux d'intervention, aux dépends du déploiement des services TNCP ;
- ° la nécessité d'absorber en 2023 le lourd impact de l'obligation réglementaire de mise en œuvre de 40 nouveaux formulaires européens.

Par conséquent, certains chantiers ont dû être abandonnés, afin de privilégier le développement de modules attendus sur le plan réglementaire.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>610 833 806</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>496 627 179</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>473 413 879</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>457 891 555</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>563 905</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>138 271 805</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>136 856 022</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>319 619 750</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>276 329 452</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>9 986 074</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>286 315 526</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>138 271 805</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>148 043 721</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>473 413 879</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>319 619 750</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>153 794 129</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>301 837 849</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>163 913 553</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>137 924 296</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2023 s'élève à 301,84 M€. Il est en augmentation de 25 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2022 et correspond pour les montants les plus importants :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (137,22 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (103,47 M€) et des prestations logistiques (7,10 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (13,22 M€)

## Justification par action

### ACTION

#### 02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	30 419 691 33 229 409	<b>197 861 282</b> <b>194 404 572</b>	167 441 591 161 175 162	30 131 930 29 340 062	<b>197 573 521</b> <b>190 515 224</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (161,18 M€) est inférieure de 6,26 M€ à la prévision de LFI (167,44 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (1 525 ETPT pour 1 613 ETPT en LFI).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	167 441 591	161 175 162	167 441 591	161 175 162
Rémunérations d'activité	110 541 975	104 644 805	110 541 975	104 644 805
Cotisations et contributions sociales	55 951 648	53 721 959	55 951 648	53 721 959
Prestations sociales et allocations diverses	947 968	2 808 399	947 968	2 808 399
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 708 962	28 955 153	24 821 201	27 534 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 708 962	28 955 153	24 821 201	27 534 337
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 710 729	4 274 257	5 310 729	1 805 725
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 710 729	3 839 572	5 310 729	1 371 040
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		434 684		434 684
<b>Total</b>	<b>197 861 282</b>	<b>194 404 572</b>	<b>197 573 521</b>	<b>190 515 224</b>

#### DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE CONTRÔLE : 0,43 M€ en AE et 0,39 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
CGEFI	0	0
IGF	425 705	383 358

Les dépenses de l'Inspection générale des finances (IGF) (0,43 M€ en AE et 0,39 M€ en CP) ont permis de financer la réalisation des missions conduites par l'IGF, en particulier d'assurer le paiement des frais engagés dans le cadre de ses missions, des dépenses de formation, de documentation, d'études, d'abonnement ainsi que le développement de l'accès aux bases de données.

**L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) : 0,44 € en AE et 1,28 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	437 452	1 278 990

Ces crédits ont été utilisés aux fins d'exécution de cinq Conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) : deux CJIP arrivées à échéance en 2023, une CJIP de 2022 toujours en cours, ainsi que deux nouvelles CJIP enregistrées en 2023. Par ailleurs, pour l'accompagnement de ses missions de contrôle, l'AFA a recouru en 2023 à des prestations d'expertise et d'audit conformité pour un montant de 41 530 € en AE et CP.

L'écart à la prévision initiale (0,35 M€ en AE et CP) résulte des décalages de trésorerie entre avances et des remboursements, dans le cadre des CJIP.

**L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 3,07 M€ en AE et 4,32 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 065 909	4 322 450

L'année 2023 a été marquée par l'emménagement de l'ANJ dans de nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux. La consommation des dépenses en immobilier qui recouvrent les travaux d'aménagement, les frais de déménagement et le loyer, s'élève à 1 M€ en AE et 2,3 M€ en CP.

Des crédits ont également été utilisés pour :

- la réalisation d'une campagne de prévention dans le cadre de de la coupe du monde de rugby 2023 ;
- le lancement d'une étude portant sur les jeux de grattage ;
- la refonte de plusieurs portails usagers dont celui de la boîte contact, des interdits de jeu et le lancement de celui du médiateur (AMOA) ;
- des dépenses conséquentes concernant le volet SSI : audits, études de risques et dispositifs d'amélioration de la sécurisation du SI ;
- des dépenses d'appui sur des postes pour lesquels les recrutements étaient difficiles (développeur & ingénieur SI) ;

L'écart entre les dépenses en AE et en CP s'explique par des restes à payer très élevés fin 2022 du fait :

- des travaux, frais de déménagement et achat de mobilier, suite à la signature tardive du nouveau bail (début novembre 2022) ;
- d'une campagne de prévention dans le cadre de de la coupe du monde de football 2022 ;
- du lancement de deux études nationales en matière de lutte contre l'addiction et de lutte contre l'offre illégale.

**TRACFIN : 9,36 M€ en AE et 8,49 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 129 812	7 410 328
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 227 023	1 087 122
Total	9 356 835	8 497 450

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin concernent notamment :

- les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information, tels que la maintenance des équipements (serveurs (1,63 M€), baies de stockage (0,05 M€) équipement réseau (0,22 M€)) et la souscription de licences logicielles (1,62 M€) ;

- les frais afférents au séminaire Égmont (0,28 M€), un forum d'échange opérationnel regroupant 170 cellules de renseignement financier (CRF) qui sera organisé du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024 à Paris, et dont Tracfin est un membre fondateur ;
- les frais dédiés à la lutte contre les fraudes fiscales (principalement les moyens d'enquêtes et d'analyse) (3,18 M€) ;
- les frais de fonctionnement divers (achats de fourniture, téléphonie mobile, imprimante, etc) (1,15 M€).

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes (licences pour 0,44 M€, disques durs pour 0,14 M€, pare-feux pour 0,21 M€, Nœuds appliance pour 0,44 M€).

L'écart dans la ventilation entre fonctionnement et investissement provient d'une bascule difficilement prévisible de modules informatiques de la phase développement (imputée en investissement) à la phase production (imputée en fonctionnement).

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 5,59 M€ en AE et 5,11 M€ en CP**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
Hors fonds de concours	4 415 882	3 976 889
Fonds de concours	1 175 594	1 130 785
Total	5 591 476	5 107 674

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge, des dépenses juridiques afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 %, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) encadrés par les barèmes des marchés ou les conventions de la direction, et de frais d'actes et de contentieux dont les montants sont, pour la plupart, réglementés ;
- pour 20 %, à des dépenses et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, ces dépenses sont difficilement prévisibles. La DAJ ne peut pas apprécier, pour une année donnée, le nombre de contentieux à naître, leur typologie, leur complexité, leur rythme ainsi que leur durée. C'est ce qui explique que la dotation 2023 de la DAJ hors fonds de concours (5 M€ en AE et en CP), n'a pas été consommée en totalité.

A ces dépenses liées au contentieux, s'ajoute la prise en charge des frais d'avocat d'agents bénéficiant de la protection fonctionnelle, marquée également par son imprévisibilité.

La DAJ a, par ailleurs, continué à bénéficier du fonds de concours, créé en 2021, destiné à couvrir les dépenses juridiques liées au contentieux du naufrage du navire « Le Prestige ». Sur un montant disponible de 7,2 M€ en AE et CP au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les dépenses se sont élevées à 1,17 M€ AE et 1.13 M€ en CP. Ce contentieux s'inscrit dans un processus de versement d'indemnisation long, toujours en cours et tributaire de décisions d'instances internationales et nationales.

#### **SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) : 11,40 M€ en AE et 7,89 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 356 056	7 174 326
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 047 234	718 603
Total	11 403 290	7 892 929
<i>dont fonds de concours</i>	<i>2 016 311</i>	<i>618 722</i>

### Dépenses de fonctionnement (8,36 M€ en AE et 7,17 M€ en CP)

Elles concernent notamment :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, essais inter-laboratoires, sous-traitance, accréditation, développement de méthodes analytiques, etc.) pour 2,8 M€ en AE et en CP ;
- des dépenses immobilières pour 0,6 M€ en AE et en CP ;
- l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- les loyers et charges pour 0,1 M€ en AE et en CP ;
- les dépenses de fluides (gaz, électricité) pour 2,8 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ;
- des dépenses liées au fonctionnement courant (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, déplacements, etc.) pour 0,4 M€ en AE et en CP ;
- des dépenses liées à l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de petits matériels scientifiques ou informatiques (de moins de 10 k€ TTC) pour 1,4 M€ en AE et 1,9 M€ en CP.

### Dépenses d'investissement (3,05 M€ en AE et 0,72 M€ en CP)

Ces dépenses ont été essentiellement consacrées à l'acquisition et au renouvellement d'équipements de laboratoire répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ces équipements permettent d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Ces crédits ont également permis de financer la quote-part nationale (1,15 M€ de quote-part nationale sur un montant globale de 3,12 M€) du dispositif européen IFECD (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne sur la période 2022-2025.

### DÉPENSES DIVERSES : 2,95 M€ en AE et 1,86 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration (2,4 M€ en AE et 1,1 M€ en CP), le financement du marché d'audit et de l'outil de gestion des risques de l'Autorité nationale d'audits des fonds européens (AnAFé), ex-CICC (0,49 M€ en AE et 0,66 M€ en CP), des dépenses de fonctionnement de la CCCOP (0,04 M€ en AE et en CP) et des erreurs d'imputation pour des dépenses relevant d'autres actions (communication, informatique, ressources humaines).

## ACTION

### 05 – Prestations d'appui et support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260	317 007 241	<b>533 208 501</b>	216 201 260	205 192 319	<b>421 393 579</b>
	211 286 900	216 949 814	<b>428 236 714</b>	211 286 900	215 293 951	<b>426 580 851</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (211,29 M€) est inférieure de 4,91 M€ à la prévision de LFI (216,20 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (1 945 ETPT pour 1 983 ETPT en LFI).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	216 201 260	211 286 900	216 201 260	211 286 900
Rémunérations d'activité	116 938 056	113 285 428	116 938 056	113 285 428
Cotisations et contributions sociales	97 947 047	96 416 698	97 947 047	96 416 698
Prestations sociales et allocations diverses	1 316 157	1 584 775	1 316 157	1 584 775
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	196 941 241	214 907 000	185 846 319	212 184 781
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	196 941 241	214 910 000	185 846 319	212 184 781
Subventions pour charges de service public		-3 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	119 770 000	966 074	19 050 000	2 013 928
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	119 770 000	922 293	19 050 000	1 970 148
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		43 780		43 780
Titre 6 : Dépenses d'intervention	296 000	1 076 741	296 000	1 095 241
Transferts aux ménages		430 497		430 497
Transferts aux entreprises		0		
Transferts aux autres collectivités	296 000	646 244	296 000	664 744
<b>Total</b>	<b>533 208 501</b>	<b>428 236 714</b>	<b>421 393 579</b>	<b>426 580 851</b>

**L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SNUM) : 38,93 M€ en AE et 30,47 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 761 010	30 073 570
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	168 668	396 652
<b>Total</b>	<b>38 929 678</b>	<b>30 470 222</b>

**1. Les dépenses de fonctionnement courant (29,57 € en AE et 21,68 € en CP)**

Le montant des dépenses informatiques de fonctionnement courant s'élève à 29,57 € en AE et 21,68 € en CP pour une prévision de 28,93 € en AE et 23,41 € en CP. Ces dépenses recouvrent notamment :

- **Services bureautiques (17,7 M€ en AE et 10,5 M€ en CP)**

Les services bureautiques ont respecté l'enveloppe allouée en AE, en en PAP 2023 avec une légère surconsommation de 424 k€. Une sous-consommation de 1,2 M€ est constatée en CP en partie due aux achats de matériels bureautiques, réalisés trop tardivement en gestion pour être couverts en CP. Les dépenses d'impression ont été revues à la baisse, le marché ayant été notifié pour 4 ans au lieu de 5 ans.

A l'inverse, le SNUM a été amené à passer un avenant de 5 mois pour le marché d'assistance aux utilisateurs pour un montant de 984 k€ pour des raisons d'ajustement de calendrier.

En 2023, les dépenses MOBIUS (téléphones sécurisés OSIIC) pour le déploiement de téléphones sécurisés du SGDSN auprès des cabinets et des directeurs se sont élevées à 187 k€.

- **Services infrastructures (6,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP)**

La dépense constatée est en augmentation par rapport à la prévision (+460 k€ en AE). Des dépenses non identifiées lors de l'élaboration du PAP (dispositif de supervision cyberdéfense du SHFDS et des prestations anti dénis de service) impactent la consommation à hauteur de 224 k€ Cette hausse est également due au renforcement de la stratégie de sauvegarde des données, à l'accroissement du prix des licences et à l'impact sur le parc de serveurs à exploiter.

- **Services applicatifs (4,4 M€ en AE et 4,6 M€ en CP)**

L'écart à la prévision est documenté par une moindre dépense au titre de la contribution financière SIRHIUS versée à la Direction Générale des Finances Publiques, de la maintenance des applications de l'Agence France Trésor et d'un changement de périmètre lié à la bascule du coût de la maintenance Rossignol, carte agent sécurisée ministérielle (500 k€), dans la rubrique « Services Mutualisés ».

- **Services mutualisés (1,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP)**

Outre, le coût de la maintenance de la carte Rossignol, les dépenses des services mutualisés portent également sur les démarches de renforcement de l'attractivité du SNUM (recrutement, visibilité sur les plateformes de recherche d'emploi).

## 2. Les projets informatiques (9,36 M€ en AE et 8,79 M€ en CP)

Le montant des dépenses des projets informatiques s'élève à 9,36 € en AE et 8,79 € en CP, pour une prévision de 9,94 M€ en AE et 9,72 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent notamment :

- **Projets bureautiques (0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)**

L'application de gestion de parc n'étant plus à la hauteur des enjeux de maintien en condition opérationnelle et de sécurité, le calendrier du projet de modernisation de la télédistribution et de sécurité des postes de travail a été avancé en 2023. Ce projet recouvre la majorité des dépenses.

- **Projets applicatifs (4,2 M€ en AE et 4,3 M€ en CP)**

Il a été privilégié la poursuite des projets et des évolutions en cours comme par exemple : le projet de refonte du SI logistique, le projet Cassiopée de gestion des zones à régime restrictif pour le SHFDS, les projets de refonte des applications de documentation (Pixel et Rebecca Arcade), ou encore le projet de gestion du dossier social et suivi statistique des assistantes du service social (SISS). Les projets pour l'Agence France Trésor représentent la plus forte hausse par rapport à la prévision liée notamment à la montée de version du SI (710 k€).

- **Projets d'infrastructures (0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) et Projets services mutualisés (0,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)**

L'évolution croisée de ces deux lignes de dépenses entre la prévision et l'exécution s'explique par la bascule de 415 k€ du projet Rossignol sur les projets des services mutualisés lors de l'exécution.

- **Par ailleurs, de nouveaux projets ont été mis en œuvre (3,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) :**

- La migration suite bureautique Microsoft (1 M€ en AE et en CP) conformément à la prévision du PAP ;
- Bercy Hub (1,2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP), dont l'achat de la redevance ODS, initialement reporté en 2024 mais bien réalisé fin 2023 ;
- Déploiement du recâblage et de la ToIP (0,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP), qui a été revu à la baisse du fait d'un moindre coût du marché d'assistance aux utilisateurs et grâce à une optimisation des dépenses (en matériels réseaux et le non recours à des prestations complémentaires) ;
- Projets applicatifs lancés en cours d'année 2023 (1,1 M€ en AE et 0,4 M€ en CP), parmi lesquels : le projet POLARHIS qui a pour objet la mise en place d'un système décisionnel RH-Paie commun à l'ensemble des directions du MEFSIN, l'étude de l'organisation des CSRH qui a pour but l'harmonisation des processus RH et la refonte de l'application METEORES qui vise à gérer le marché interministériel de maintenance des ascenseurs.

**L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 110,13 M€ en AE et 111,25 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 977 289	110 281 450
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	150 390	969 682
<b>Total</b>	<b>110 127 679</b>	<b>111 251 132</b>

**Dépenses de fonctionnement (109,98 M€ en AE et 110,28 M€ en CP)**

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les cabinets ministériels, les directions et services de l'administration centrale du MEFSIN, s'élèvent en AE à 111,26 M€ ramenés à 109,98 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-1,28 M€) et à 110,28 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation et sécurité des locaux	12,21	20,42	9,58	18,72	-2,63	-1,70
Travaux	13,57	13,57	12,50	13,64	-1,07	+0,07
Fonctionnement immobilier	88,80	75,34	87,90	77,92	-0,90	+2,58
Travaux structurants						
<b>Total</b>	<b>114,58</b>	<b>109,33</b>	<b>109,98</b>	<b>110,28</b>	<b>-4,60</b>	<b>+0,95</b>

L'écart à la prévision sur les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux, s'explique en partie par des rétablissements de crédits (1,26 M€) qui amoindrissent la dépense réelle. Par ailleurs, en AE, le renouvellement des marchés accueil et traitement des déchets initialement prévus en 2023 pour un montant de 1,39 M€ n'a pas été réalisé, ces marchés ayant été intégrés aux marchés multi services notifiés fin 2022.

Les dépenses de travaux s'élèvent à 13,59 M€ en AE et 14,67 M€ en CP, ramenés à 12,50 M€ en AE et 13,64 M€ en CP suite à rétablissements de crédits (1,03 M€). La dépense correspond à la réalisation de projets à forts enjeux dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du SPSI 2019 – 2023 : travaux de réaménagement des espaces d'administration centrale dont le site Bercy, ainsi que des travaux de sécurisation et de rénovation énergétique. L'écart à la prévision s'explique par les rétablissements de crédits en AE et en CP, avec pour ces derniers, des charges à payer issues de la gestion 2022.

Sur le poste de dépenses couvrant le fonctionnement immobilier, l'année 2023 a été marquée par une augmentation des prix, cependant plus limitée qu'escomptée concernant ceux de l'énergie. Par ailleurs, une nouvelle prise à bail non programmée a été réalisée en toute fin d'année pour un montant de 0,40 M€, et la part forfaitaire du marché de maintenance du parc des ascenseurs et escaliers mécaniques du grand Bercy a été prise en charge sur le programme 218 faute de crédits disponibles sur le programme 723 (1 M€).

L'écart à la prévision en AE et en CP s'explique principalement par l'augmentation des prix, répercutée sur les baux et les marchés couvrant ce périmètre, atténuée par la diminution des coûts de l'énergie.

**Dépenses d'investissement (0,15 M€ EN AE ET 0,97 M€ EN CP)**

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation et sécurité des locaux				0,01		+0,01
Travaux			0,08	0,75	+0,08	+0,75
Travaux structurants	119,60	18,88	0,07	0,21	-119,53	-18,67
<b>Total</b>	<b>119,60</b>	<b>18,88</b>	<b>0,15</b>	<b>0,97</b>	<b>-119,45</b>	<b>-17,91</b>

L'écart en AE et en CP s'explique essentiellement par le report de l'opération immobilière Vincent Auriol (travaux structurants). La consommation 2023 sur les travaux correspond en AE et en CP à des dépenses engagées et payées dans le cadre de la sobriété énergétique. Les dépenses d'investissements payées sur l'activité Exploitation et sécurité des locaux relèvent de charges à payer pour des dépenses liées à la sécurité des bâtiments (achat fin 2022 d'une armoire VigiClé).

#### LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 19,96 M€ en AE et 19,55 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 273 576	18 895 397
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	647 017	647 594
DÉPENSES D'INTERVENTION	36 031	12 031
<b>Total</b>	<b>19 956 624</b>	<b>19 555 022</b>

Dont dépenses de fonds de concours : 20 797 € en AE/CP.

#### Dépenses de fonctionnement (19,27 M€ en AE et 18,90 M€ en CP)

La consommation 2023 sur le périmètre des prestations de soutien et d'appui logistique, est de 19,67 M€ en AE, ramenée à 19,27 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-0,40 M€) et de 18,90 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	19,02	18,84	19,27	18,90	+0,26	+0,06
<b>Total</b>	<b>19,02</b>	<b>18,84</b>	<b>19,27</b>	<b>18,90</b>	<b>+0,26</b>	<b>+0,06</b>

Les dépenses de logistique des services centraux regroupent les dépenses de fonctionnement courant des cabinets ministériels et des services centraux des ministères économiques et financiers.

Le niveau d'exécution 2023 est conforme aux prévisions. L'écart à la prévision s'explique principalement par l'augmentation des prix des différents segments d'achat dont relèvent les dépenses de fonctionnement courant des services centraux.

#### Dépenses d'investissement (0,65 M€ EN AE ET EN CP)

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	0,17	0,17	0,65	0,65	+0,48	+0,48
<b>Total</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>+0,48</b>	<b>+0,48</b>

Le parc automobile du Secrétariat général du ministère compte aujourd'hui 26 % de véhicules à faibles émissions (VFE), notamment affectés aux ministres et membres des cabinets ministériels.

L'écart à la prévision résulte de l'accélération, en 2023, du renouvellement du parc automobile du secrétariat général du ministère.

#### Dépenses d'intervention (0,36 M€ EN AE ET 0,12 M€ EN CP)

L'écart à la prévision de +0,36 M€ en AE et de +0,12 M€ en CP correspond au renouvellement de la convention de partenariat « abeille, sentinelle de l'environnement » pour l'entretien des ruchers installés sur le site de Bercy.

**INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 4,89 M€ en AE et 4,54 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 884 006	4 528 457
DÉPENSES D'INTERVENTION	9 500	12 000
<b>Total</b>	<b>4 893 506</b>	<b>4 540 457</b>

L'exécution 2023, légèrement supérieure à la prévision, s'est de nouveau traduite par une consommation dynamique en raison notamment du coût de la formation des apprentis qui ne cesse de progresser depuis 2017 (+37 % par rapport aux montants engagés en 2022). Cette sur-exécution par rapport à la LFI a été rendue possible par l'encaissement des attributions de produits à hauteur d'un montant de 1 338 265 € correspondant au remboursement des prestations de formation assurées au profit de tiers externes à l'État.

**SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 11,89 M€ en AE et 12,28 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 886 450	12 277 334

Le Sircom a financé plus d'actions que prévues initialement, notamment une campagne de communication sur l'application Signal Conso de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes ainsi que le sommet Destination France.

Le rythme des dépenses a été soutenu sur le dernier trimestre, en lien avec l'accélération du paiement des dépenses de la campagne des métiers du tourisme (3,07 M€), ainsi qu'une augmentation des dépenses de panoramas de presse et droits de copie. Par ailleurs, le Sircom a payé les dépenses pour le lancement de la campagne Signal Conso (financée à hauteur de 0,44 M€) dès la fin d'année 2023.

Enfin, le Sircom a également pris financièrement en charge les frais liés à l'ouverture du site France Services (développements, mise en place de l'hébergement, audit d'accessibilité et kit de communication). Le coût total des dépenses s'est élevé à 0,19 M€.

**POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (SRH) : 3,87 M€ en AE et 3,50 M€ en CP**Hors fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 187 947	1 836 568
DÉPENSES D'INTERVENTION	333 306	333 306
<b>Total</b>	<b>2 521 253</b>	<b>2 169 875</b>

Les dépenses de fonctionnement ont financé :

- les actions en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (239 k€ en AE et 80 k€ en CP) ;
- l'organisation de concours et examens professionnels (49 k€ en AE et en CP) ;
- le remboursement des honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire (60 k€ en AE et en CP) ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation (12 k€ en AE et 7 k€ en CP) ;
- les projets d'innovation en matière de ressources humaines (151 k€ en AE et 139 k€ en CP) ;
- le règlement de contentieux RH (21 k€ en AE et en CP) ;
- la formation des corps techniques de l'industrie et des mines (168 k€ en AE et CP) ;
- les dépenses diverses du services des ressources humaines (419 k€ en AE et 407 k€ en CP) ;

- les gratifications des stagiaires (731 k€ en AE et 656 k€ en CP) ;
- les actions de coaching, supervision et évaluation de l'encadrement supérieur (226 k€ en AE et 184 k€ en CP) ;
- le fonds d'accompagnement du télétravail (111 k€ en AE et 65 k€ en CP).

L'écart à la prévision (qui était de 6,7 M€ en AE et CP) s'explique par plusieurs facteurs :

- la non-atteinte de la cible concernant les recrutements de stagiaires ;
- le déploiement progressif de la réforme de la haute fonction publique ;
- le décalage de la mise en place du plan handicap ministériel ;
- la montée en charge progressive du nouveau fonds d'accompagnement au télétravail dont la majorité des dépenses (85 %) sont imputées sur d'autres programmes du MEFSIN, alimentés par décret de virement par le programme 218.

Les dépenses d'intervention sont constituées des subventions annuelles aux fédérations syndicales du ministère (291 k€ en AE et en CP) ainsi que de trois subventions versées à des associations qui œuvrent en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion professionnelle (42 k€ en AE et CP).

Sur fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	914 947	901 424
DÉPENSES D'INTERVENTION	430 466	430 466
<b>Total</b>	<b>1 345 413</b>	<b>1 331 890</b>

Les dépenses de fonctionnement du fonds de concours FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont permis le financement d'actions permettant d'accompagner les personnes en situation de handicap vers un accès à l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle.

Les dépenses d'intervention correspondent à des remboursements directs aux agents en situation de handicap du reste à charge sur des dépenses entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP.

**DÉPENSES DIVERSES : 27,29 M€ en AE et 33,7 M€ en CP**

**Dépenses de fonctionnement (27,02 M€ en AE et 33,39 M€ en CP)**

Les dépenses diverses de fonctionnement (T3) de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218. En 2023, cette dépense concerne principalement :

- le paiement des achats de masques Covid-19 et le coût de leur stockage, suite au basculement de cette dépenses du programme 366 vers le programme 218 (10,54 M€ en AE et 17,19 M€ en CP) ;
- le versement de 15,44 M€ (AE et CP) dans la cadre d'un protocole transactionnel relatif à des dépenses d'électricité ;
- les frais support du programme (frais d'élection des tribunaux de commerce, de remboursement de dépenses de fonctionnement des services de contrôle budgétaire logés dans différents départements ministériels, etc.) (0,44 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
- les frais de déplacements ministériels à l'étranger (frais ambassades) (0,07 M€ en AE et CP) ;
- des erreurs d'imputations (0,53 M€ en AE et 0,44 M€ en CP).

**Dépenses d'intervention (0,27 M€ en AE et 0,31 M€ en CP)**

Ces dépenses concernent le versement d'une subvention accordée à la Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage ainsi qu'au Groupement d'intérêt public « Mission du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire ».

**ACTION****07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	96 576 013 96 320 974	<b>157 877 703</b> <b>161 018 614</b>	61 301 690 64 697 640	88 305 910 84 292 372	<b>149 607 600</b> <b>148 990 012</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 07 (64,7 M€) est supérieure de 3,4 M€ à la prévision de LFI (61,3 M€) en dépit d'une sous-exécution du plafond d'emplois de 18 ETPT (607 ETPT pour 625 ETPT en LFI).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	61 301 690	64 697 640	61 301 690	64 697 640
Rémunérations d'activité	42 078 492	43 839 972	42 078 492	43 839 972
Cotisations et contributions sociales	18 978 101	20 467 096	18 978 101	20 467 096
Prestations sociales et allocations diverses	245 097	390 572	245 097	390 572
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 630 998	67 714 844	74 080 989	61 170 768
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 630 998	67 665 320	74 080 989	61 158 744
Subventions pour charges de service public		49 524		12 024
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 945 015	27 542 188	14 224 921	22 481 318
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 945 015	530 577	14 224 921	31 908
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		26 684 540		22 122 339
Subventions pour charges d'investissement		327 071		327 071
Titre 6 : Dépenses d'intervention		920 163		561 086
Transferts aux entreprises		79 260		
Transferts aux autres collectivités		840 903		561 086
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		143 780		79 200
Dotations en fonds propres		143 780		79 200
<b>Total</b>	<b>157 877 703</b>	<b>161 018 614</b>	<b>149 607 600</b>	<b>148 990 012</b>

**AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 87,58 M€ en AE et 78,10 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 110 770	58 465 898
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 471 971	19 635 914
<b>Total</b>	<b>87 582 741</b>	<b>78 101 812</b>

L'exécution 2023 a été globalement conforme aux prévisions en CP et légèrement supérieure en AE (85,32 M€ en AE et 77,98 M€ en CP).

La ventilation entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement a été revue, notamment pour tenir compte d'un niveau de renouvellement et d'acquisition d'infrastructure plus élevé que celui prévu initialement afin de sécuriser la capacité des environnements à supporter la montée en charge des nouveaux projets (S/4 Hana et début des commandes relatives au portail public de facturation électronique), et du déménagement du site de secours de l'AIFE à l'été 2023.

### Dépenses de fonctionnement (65,11 M€ EN AE ET 58,46 M€ EN CP)

Le budget de fonctionnement de l'AIFE retrace :

- les activités de maintien en condition opérationnelle du système d'information Chorus et de l'ensemble des applications dont l'AIFE assure la gestion ou l'administration ;
- la maintenance des solutions matérielles et logicielles déployées dans le Système d'Information Chorus ;
- la sécurité des SI au regard de l'aggravation des risques d'attaques liés au contexte international ;
- la mise en œuvre d'une solution d'hébergement et d'infogérance de la future solution de portail public de facturation électronique interentreprises ;
- les activités de support des missions de l'Agence.

Catégorie	AE	AE	CP	CP
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Fonctionnement permanent de Chorus	70 070 640	64 610 165	63 451 464	58 079 056
Fonctionnement de l'AIFE	302 585	500 605	298 868	386 842
<b>Total</b>	<b>70 373 225</b>	<b>65 110 770</b>	<b>63 750 332</b>	<b>58 465 898</b>

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	AE	AE	CP	CP
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Services infrastructures et exploitation	25 806 334	21 978 753	22 353 779	16 907 694
Support et maintenance (standard)	38 875 474	36 889 662	36 241 565	37 183 998
Construction de projet	3 238 578	2 887 427	3 263 016	1 431 332
Accompagnement terrain	1 963 170	2 815 584	1 408 779	2 471 382
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	187 084	38 739	184 325	84 650
<b>Total</b>	<b>70 070 640</b>	<b>64 610 165</b>	<b>63 451 464</b>	<b>58 079 056</b>

Les principaux écarts concernent :

- Les services infrastructures et exploitation pour -3,8 M€ en AE et -5,4 M€ en CP, des dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels ayant été imputées en investissement ;
- L'accompagnement terrain pour +0,85 M€ en AE et +1,06 M€ en CP pour le portail de la facturation électronique interentreprises afin de mener les travaux permettant la sélection des « pilotes » (rédaction des stratégies de déploiement et d'accompagnement, recensement des candidats, animation des réunions avec les candidats « pilote », ...)
- La construction de projet avec -1,8 M€ en CP, pour tenir compte de délais de réalisation des évolutions supérieurs aux estimations initiales.

### Dépenses d'investissement (22,47 M€ EN AE ET 19,64 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement ont porté principalement sur :

- les travaux de migration du progiciel de gestion intégrée SAP, cœur de la solution Chorus pour la gestion budgétaire et comptable de l'État, vers une version de 4<sup>e</sup> génération dite S/4 Hana, conformément à la trajectoire budgétaire et calendrier définie ;

- l'avancement des chantiers de dématérialisation, et notamment, la poursuite de la conception de la plateforme publique de facturation électronique ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des SI opérés par l'AIFE ;
- la poursuite des travaux de transformation numérique de la commande publique et des évolutions de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE ;
- la migration dans le SecNumCloud de la plateforme PISTE et son renforcement afin d'en assurer la scalabilité et la résilience compte tenu du volume croissant de sollicitations,
- l'acquisition du code de Chorus DT dans la perspective d'internalisation de la solution au sein de l'agence.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Activité	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	7 533 986	7 946 034	7 023 540	5 987 271
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 533 366	8 045 814	1 328 221	4 254 092
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	987 087	0	967 345	0
Construction de projet (Chorus Pro et portail associé, migration S4/HANA, systèmes d'échanges Chorus)	4 776 402	6 480 123	4 812 444	9 394 551
Autres dépenses mutualisées	114 174	0	93 371	0
Total	14 945 015	22 471 971	14 224 921	19 635 914

Les principaux écarts concernent :

- Les services infrastructures et exploitation pour +6,5 M€ en AE et +2,9 M€ en CP s'expliquant :
  - sur le projet de facturation électronique interentreprises, pour près de 3 M€ en AE, par la réalisation des travaux nécessaires à l'hébergement et l'exploitation du portail lors du déploiement,
  - par l'acquisition de matériels et de logiciels (réseau, stockage, serveurs, certificats, supports étendus...) positionnés initialement en fonctionnement ;
- La construction de projet pour +1,7 M€ en AE et +4,6 M€ en CP s'expliquant notamment par la bonne avancée de la migration de Chorus vers S/4 Hana qui a permis la réalisation de travaux plus importants que prévus initialement, dans le respect de l'enveloppe financière globale du projet sur les années 2022-2024 ;
- L'annulation de la montée de version technique de Chorus Formulaires, compte tenu de la décision de refonte de Chorus Formulaires, dont l'étude a été lancée en 2023, soit une moindre consommation de l'ordre de 1 M€ en AE et CP.

#### DIRECTION DU BUDGET : 0,71 M€ en AE et 0,67 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	674 523	640 812
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	33 551	34 115
<b>Total</b>	<b>708 073</b>	<b>674 927</b>

Ces dépenses recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurant pour l'activité de la direction et plus particulièrement les dépenses liées aux projets informatiques soutenant ses métiers : le développement de fonctionnalités des applications TANGO et UNISSON liées aux exercices de prévision et d'exécution budgétaire et la maintenance évolutive d'outils métiers interministériels (PEMS et INDIA Rému).

Le budget de la direction a également financé en 2023 plusieurs projets liés à la communication (maintenance et hébergement du site internet) et dans une moindre mesure, des dépenses en matière de ressources humaines (formation, souscription à la plateforme de diffusion d'offres d'emploi et de viviers de recrutements *LinkedIn*, etc).

Les importants écarts à la prévision (2,4 M€ en AE et 2,3 M€ en CP, soit -1,7 M€ et -1,6 M€) proviennent essentiellement des retards importants pris sur le développement de projets informatiques dont la direction du budget est maîtresse d'ouvrage (notamment UNISSON et INDIA Rému) mais aussi du déroulé de projets auxquels la direction contribue, comme l'accompagnement de prestations sur Chorus 2025.

#### DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 8,03 M€ en AE et 5,52 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 929 551	2 064 058
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 036 666	2 811 289
DÉPENSES D'INTERVENTION	920 163	561 086
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	143 780	79 200
<b>Total</b>	<b>8 030 160</b>	<b>5 515 633</b>

La consommation de la DAE s'élève à 8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (4,6 M€ en AE et 3,5 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers ainsi que le réseau social professionnel des acheteurs de l'État ;
- Le fonds interministériel dédié aux achats d'innovation (3 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP).

L'écart à la prévision (8,9 M€ en AE et 8,0 M€ en CP, soit seulement -0,9 M€ en AE et -2,5 M€ en CP) provient essentiellement du déport des paiements liés au fonds innovation (-1,5 M€ en CP).

## ACTION

### 08 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790	10 810 000	<b>13 923 790</b>	3 113 790	10 810 000	<b>13 923 790</b>
	2 282 868	10 692 967	<b>12 975 834</b>	2 282 868	12 148 322	<b>14 431 189</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (2,28 M€) est inférieure de 0,83 M€ à la prévision de LFI (3,11 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (25 ETPT pour 28 ETPT en LFI).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 113 790	2 282 868	3 113 790	2 282 868
Rémunérations d'activité	2 221 957	1 578 539	2 221 957	1 578 539
Cotisations et contributions sociales	880 583	689 357	880 583	689 357
Prestations sociales et allocations diverses	11 250	14 972	11 250	14 972
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	810 000	10 256 262	810 000	11 349 636
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	10 256 262	810 000	11 349 636
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 000 000	436 705	10 000 000	774 086
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	307 809	10 000 000	340 477
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		128 895		433 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention				24 600
Transferts aux ménages				20 600
Transferts aux entreprises				4 000
<b>Total</b>	<b>13 923 790</b>	<b>12 975 834</b>	<b>13 923 790</b>	<b>14 431 189</b>

**FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (FTM) : 8,99 M€ en AE et 9,97 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 576 271	9 188 837
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	414 960	754 826
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	24 600
<b>Total</b>	<b>8 991 231</b>	<b>9 968 263</b>

Ces dépenses ont permis de financer des projets innovants participant à la modernisation des services du MEFSIN et à l'amélioration de l'efficacité des services, en encourageant la recherche de synergies entre les directions. La sélection initiale des opérations retenues suite à l'appel à projets auprès des directions et services du MEFSIN, puis le suivi de leur déroulement en adoptant une démarche agile d'allocation et de redéploiement des fonds en cours d'année, ont permis de soutenir 64 projets en 2023, dont 35 nouveaux projets.

En 2023, le FTM a fait l'objet d'un appel à projets axés prioritairement sur les sujets numériques inter-directionnels et le verdissement. L'accent pouvait être mis sur la transition écologique, mais également sur la sobriété énergétique, la résilience, le recours aux architectures en nuage, la valorisation et les échanges de données (par API par exemple), et l'amélioration de l'environnement de travail numérique des agents dans sa dimension de facilitation du télétravail. C'est ainsi qu'une partie du fonds a été consacrée à accroître l'offre d'infrastructures de visio-conférence (équipements de nouvelles salles, passerelle avec la webconférence de l'État), d'outils et d'applications facilitant la mixité des modes de travail des équipes (présentiel / distanciel).

Le FTM a également contribué à la mise en place du Centre de Cyberdéfense des ministères économiques et financiers, projet porté par le service du HFDS. D'autres projets visant le renforcement de la sécurité des systèmes d'information ont également été soutenus (DGDDI, INSEE, DG Trésor...). Par ailleurs, des projets innovants ont été financés par le FTM dans le domaine des datasciences (INSEE, DGFIP, SG/SNUM, etc.), du traitement d'images appliqué à la lutte contre la fraude (DGDDI), de l'internet des objets (IOT) appliqué à la gestion bâtiminaire (SG/SNUM), de l'intelligence artificielle générative (DGDDI).

Enfin, le FTM a financé le déploiement des bonnes pratiques, faisant suite aux 88 projets retenus l'année précédente dans le cadre de « Tous acteurs de Bercy vert », lui permettant d'entrer dans une seconde phase en dupliquant les expérimentations vertueuses et de poursuivre ainsi l'accélération de la transition écologique grâce aux agents porteurs de projets.

#### DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (DSCI) : 0,70 M€ en AE et 0,66 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	702 534	664 873

En 2023, les dépenses ont permis :

- **de financer la politique ministérielle d'innovation du MEFSIN, plus particulièrement :**
  - l'accroissement de l'activité du BercyLab (en hausse de 30 %), ce qui représente plus de 60 accompagnements sur l'année auprès des directions du ministère (DGE, IGF, CGE, DIE), avec un recours accru aux facilitateurs internes ;
  - la 5<sup>e</sup> édition de l'évènement BercyINNOV, avec plus de 2 000 visiteurs et 120 porteurs d'innovation ;
  - le lancement des 2 premières éditions « BercyINNOV Hors-les-Murs », une collaboration inter-directionnelle a été mise en place pour l'organisation de ces deux évènements ;
  - la poursuite du développement de la communauté des facilitateurs internes (Facilit'à cœur) avec 4 nouvelles promotions de 18 agents formés à la facilitation ;
  - la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du MEFSIN particulièrement eu égard aux tendances sociétales et aux nouvelles modalités de travail, avec notamment la création d'un outil collaboratif (le Réunion'Kit), le développement du PassInnov avec 36 sessions dispensées à 435 collaborateurs, le dispositif « DiscoPass », réinventé pour répondre aux besoins des managers d'équipe dans l'animation de collectifs et enfin, l'initiation à l'occasion de BercyINNOV d'un nouveau format de diffusion de l'innovation à destination des dirigeants.
- **d'appuyer les projets de transformation au sein du ministère :**
  - Une expérimentation de veille et prospective, qui s'incarne dans le projet « Futur du travail ». Il s'agit de travaux prospectifs initiés en 2023, réunissant un grand nombre d'acteurs d'horizons très différents (d'agents du ministère, des chercheurs, des groupes d'anciens agents du ministère, des étudiants, des représentants de start ups, etc) qui ont été réunis sous des formats variés pour permettre la construction de livrables prospectifs inédits et qui serviront à éclairer plusieurs projets de transformation au sein du ministère.
  - La démarche ministérielle « Bercy vert » en matière de transition écologique et d'écoresponsabilité. L'appel à projet « Tous Acteurs de Bercy Vert » en 2023 s'est traduit par une phase de duplication dans plusieurs directions et territoires de 32 projets lauréats de 2022. Une synthèse ministérielle sur les émissions de gaz à effet de serre du ministère a également été produite, de même que l'adoption de plans de transition en amont de la circulaire du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transition écologique de l'État.

#### DÉPENSES DIVERSES : 1 M€ en AE et 1,5 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la Mission France Recouvrement (MFR). Elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 0,96 M€ en AE et 1 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests ;
- des erreurs d'imputation (0,02 € M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

Les dépenses diverses d'investissement de l'action 08 concernent celles de SIEP pour le Datacenter de Toulouse (0,02 M€ en AE et en CP).

## ACTION

### 09 – Action sociale ministérielle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	124 618 844 116 220 714	<b>187 874 079</b> <b>175 385 858</b>	63 255 235 59 165 144	124 618 844 116 816 849	<b>187 874 079</b> <b>175 981 994</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 09 (59,17 M€) est inférieure de 4,09 M€ à la prévision de LFI (63,26 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafond d'emplois (645 ETPT pour 667 ETPT en LFI).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	63 255 235	59 165 144	63 255 235	59 165 144
Rémunérations d'activité	38 298 846	34 695 009	38 298 846	34 695 009
Cotisations et contributions sociales	20 327 376	18 932 788	20 327 376	18 932 788
Prestations sociales et allocations diverses	4 629 013	5 537 347	4 629 013	5 537 347
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	123 237 574	114 450 725	123 237 574	114 873 626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	123 237 574	114 450 725	123 237 574	114 873 626
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 045 000	1 183 288	1 045 000	1 356 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 045 000	1 183 288	1 045 000	1 356 819
Titre 6 : Dépenses d'intervention		29 350		29 054
Transferts aux ménages		26 540		26 244
Transferts aux autres collectivités		2 810		2 810
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	336 270	557 350	336 270	557 350
Prêts et avances	336 270	557 350	336 270	557 350
<b>Total</b>	<b>187 874 079</b>	<b>175 385 858</b>	<b>187 874 079</b>	<b>175 981 994</b>

**Dépenses relatives aux politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail (SRH3) : 116,22 M€ en AE et 116,82 M€ en CP**

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	114 450 726	114 873 626
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 183 288	1 356 819
DÉPENSES D'INTERVENTION	29 350	29 054
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	557 350	557 350
<b>TOTAL</b>	<b>116 220 714</b>	<b>116 816 849</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (114,45 M€ en AE et 114,87 M€ en CP)

En 2023, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement 114,45 M€ en AE et 114,87 M€ en CP. L'écart par rapport aux crédits inscrits en PAP (122,74 M€) s'explique par le jeu de la mise en réserve réglementaire (-6,2 M€) et de celle appliquée par le responsable de programme (-1,2 M€), d'une part, et de la sous-consommation nette par rapport aux prévisions de dépenses (-0,47 M€), d'autre part.

Ces dépenses comportent (*cf. infra*) les crédits qui ont été affectés :

- aux politiques ministérielles d'action sociale (restauration, logement, etc.), à hauteur de 100,73 M€ en AE et 102,05 M€ en CP ;
- aux politiques ministérielles de santé et de sécurité au travail, à hauteur de 13,71 M€ et 12,82 M€ en CP.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (1,18 M€ en AE et 1,36 M€ en CP)

Ces dépenses, légèrement supérieures à la prévision (1,06 M€ en AE et CP), concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 0,82 M€ en AE et 0,94 M€ en CP ;
- les travaux d'aménagements initiés par les Comités sociaux d'administration (CSA), soit 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- l'achat de matériel de restauration pour 0,04 M€ en AE et 0,13 M€ en CP.

### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES (0,56 M€ en AE et en CP)

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2023 à 0,56 M€ en AE et CP pour une prévision de 0,44 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet est lié à un accroissement des demandes de prêts, dans le contexte inflationniste de l'année 2023.

### Dépenses en matière de politiques ministérielles d'action sociale : 102,2 M€ en AE et 103,7 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement de l'action sociale ministérielle, concertées dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinées au niveau départemental, se sont élevées en 2023 à 100,73 M€ en AE et 102,05 M€ en CP.

- La restauration : la restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de 49,7 M€ en AE et 51,4 M€ en CP a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement du titre restaurant. Les dépenses en CP sont quasiment conformes à la prévision de 51,66 M€. Il faut noter une hausse significative des dépenses de restauration locale (+3,5 M€ en CP par rapport 2022) en raison de la poursuite de l'inflation sur les denrées alimentaires. Par ailleurs, l'effet de la revalorisation de la prestation interministérielle repas en année pleine pèse également sur les dépenses.
- Le logement : la politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Elle se traduit pour l'essentiel par une subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations pour 9 M€ auquel s'ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,25 M€ en CP), soit un niveau de dépenses similaire à la prévision (9,39 M€ en AE et CP).
- Les vacances « enfants et familles » : les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2023 un montant de 20 M€ en AE/CP pour une prévision de 20,33 M€ (AE/CP) correspondant au montant de la subvention versée à l'association Éducation Plein Air Finances. Hors mise en réserve, l'exécution est conforme à la prévision.
- La protection sociale complémentaire : dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à 4 M€ AE/CP ce qui est conforme à la prévision.

- Les associations socio-culturelles : les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives du MEFSIN, mais également à la coopérative, affichent une dépense nette de 5,4 M€ en AE et 5,9 M€ en CP, pour une prévision de 6,9 M€ en AE et en CP. Hors mise en réserve, l'exécution est conforme à la prévision.
- L'aide à la parentalité : en 2023, l'aide à la parentalité s'est articulée sur des aides accordées sous forme de prestations (CESU) pour la garde d'enfant ou le soutien scolaire (dispositif chèque famille finances), la mise en place d'un dispositif spécifique pour les DROM-COM et la mise en œuvre d'une nouvelle prestation destinée à favoriser la pratique sportive des enfants (chèque sport finances). 5,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP ont été consommés en 2023, pour une prévision de 7,31 M€. La variation par rapport à cette dernière découle principalement d'une prévision initiale qui reposait sur un taux de recours aux nouvelles aides mises en place plus important que ce qui a été constaté.
- Les crédits d'actions locales : 4,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP ont été consacrés aux actions de solidarité, pour une prévision de 5 M€ en AE et CP. Si en AE l'exécution est conforme à l'exécution est conforme à la prévision après prise en compte de la mise en réserve, un reliquat important en CP (1,3 M€) s'explique notamment par l'engagement tardif des dépenses concernant les « arbres de Noël » en fin d'année, ainsi qu'un décalage dans les délais des factures des chèques cadeaux.
- L'administration générale et le fonctionnement des réseaux : en 2023, 1,8 M€ en AE/CP ont été consacrés au support de l'administration général et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Le budget prévisionnel de 1,23 M€ a été dépassé en raison notamment des surcoûts liés à la poursuite des travaux de relogements des services.
- Immobilier : les dépenses immobilières hors investissement, relatives aux travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux, ont représentées 0,5 M€ en AE et CP.

Les dépenses d'investissement relevant des politiques d'action sociale ministérielle se sont élevées à 0,86 M€ en AE et à 1,07 M€ en CP. Elles correspondent aux travaux réalisés dans bâtiments à disposition des bénéficiaires de l'action sociale et les implantations des différents réseaux locaux, d'une part, et à l'acquisition de matériels et équipements de restauration, d'autre part.

Les dépenses d'intervention afférentes aux politiques d'action sociale ministérielle relèvent des prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides au profit d'agents en difficulté susmentionnés (0,56 M€ en AE et en CP).

#### **Dépenses en matière de politiques ministérielles de santé et de sécurité au travail : 14,0 M€ en AE et 13,1 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement de ces politiques se sont élevées à 13,71 M€ en AE et 12,82 M€ en CP, soit respectivement :

- -13,26 et 12,25 M€ pour les comités sociaux d'administration (CSA) mis en place en 2023, pour une prévision de 15,90 M€ en AE et en CP ;
- -0,45 M€ en AE et 0,57 M€ en CP au titre de la prévention médicale, pour une prévision de 1,17 M€ en AE et en CP.

L'écart par rapport à la prévision (17,07 M€ en AE et en CP, soit -3,04 M€ en AE et -3,96 M€ en CP) s'explique par :

- l'imputation en définitive en titre 5 de travaux d'aménagements initiés par les CSA, pour 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- le jeu de la mise en réserve ;
- une sous-consommation des crédits, notamment du fait du retard de la mise en place des instances de dialogue social.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>					<b>37 500</b>	
Dotations en fonds propres					37 500	
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>					<b>37 500</b>	
Subventions pour charges de service public					37 500	
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>					<b>113 617</b>	
Transferts					113 617	
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>					<b>79 260</b>	
Transferts					79 260	
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>					<b>108 000</b>	
Transferts					108 000	
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>110 414</b>	<b>110 414</b>
Subventions d'investissement					110 414	110 414
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Transferts					4 000	4 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>56 500</b>	<b>20 600</b>			<b>418 743</b>	<b>385 143</b>
Transferts	56 500	20 600			418 743	385 143
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>					<b>119 957</b>	<b>119 957</b>
Transferts					119 957	119 957
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>59 940</b>	<b>59 940</b>
Transferts					59 940	59 940
<b>IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)</b>					<b>203 117</b>	<b>203 117</b>
Subventions d'investissement					203 117	203 117
<b>Universcience (P361)</b>					<b>79 200</b>	<b>79 200</b>
Dotations en fonds propres					79 200	79 200
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>					<b>35 670</b>	<b>35 670</b>
Subventions pour charges de service public					12 024	12 024
Transferts					23 646	23 646
<b>Total</b>	<b>56 500</b>	<b>20 600</b>			<b>1 406 918</b>	<b>997 441</b>
Total des subventions pour charges de service public					49 524	12 024
Total des dotations en fonds propres					116 700	79 200
Total des transferts	56 500	20 600			927 163	592 686
Total des subventions d'investissement					313 531	313 531

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

PROGRAMME 302  
**Facilitation et sécurisation des échanges**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la DGDDI, la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers fixe les grandes orientations stratégiques de la DGDDI jusqu'en 2025. L'identité et le rôle de la douane en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise y sont affirmés, qu'il s'agisse de lutter contre les trafics ou d'accompagner les entreprises dans leurs opérations commerciales à l'international. Ce contrat comporte également un volet de renforcement des capacités d'action des services douaniers et de modernisation des conditions d'exercice de leurs missions. Cette seconde année de mise en œuvre du contrat a ainsi permis de poursuivre la mise en œuvre des 19 axes du contrat d'objectifs et de moyens.

Afin de tenir compte de la décision du Conseil constitutionnel concernant l'article 60 du code des douanes et d'adapter le service aux nouveaux enjeux (multiplication des fraudes, développement du commerce en ligne, etc.), la DGDDI a participé à l'élaboration de nouvelles dispositions législatives pour encadrer le droit de visite des marchandises, des moyens de transport et des personnes, tout en modernisant son cadre d'action. L'année 2023 a ainsi été marquée par l'entrée en vigueur de la loi N° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces.

En complément de ce cadre législatif renouvelé, des moyens modernes (matériels de détection non intrusive, tels que des camionnettes scanner mobiles, *webscraping*, drones) ont été déployés.

### La douane a enregistré de très bons résultats dans le domaine de la lutte contre les trafics et de la fiscalité

Avec 92,64 tonnes de stupéfiants saisis sur le territoire national, la douane demeure très performante dans ce domaine. Si les saisies de cocaïne, qui s'élèvent à près de 12 tonnes, sont en-deçà du résultat 2022 (17,9 tonnes), les saisies de cannabis ont progressé de 5 %, atteignant les 69,6 tonnes. L'année 2023 met aussi en exergue la force du réseau international douanier, puisque 47,7 tonnes de stupéfiants ont été saisies à l'étranger grâce à l'appui de la douane française.

La lutte contre les trafics de tabac demeure pour la douane une priorité, portée par un plan d'action dédié 2023-2025 et illustrée notamment par l'opération Colbert (qui a permis de saisir 8,8 tonnes de tabac). Après une année record en 2022 – 649 tonnes de tabac saisies -, la douane enregistre une baisse dans ce domaine avec 521 tonnes mais reste à un niveau particulièrement élevé (+30 % par rapport à 2021, +83 % par rapport à 2020).

En matière de contrefaçons, la douane a atteint en 2023 un niveau exceptionnel avec 20,48 millions d'articles retirés du marché, soit une hausse de près de 78 %. Cette augmentation concerne notamment les marchandises contrefaites destinées aux enfants (+48 %). L'adoption d'un nouveau « plan contrefaçons » en 2024 devrait maintenir la douane sur ce haut niveau de performance.

La mobilisation douanière a également permis d'accroître le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude (10 511 contentieux en 2023 contre 10 212 en 2022), d'une part, et, par les efforts conjugués de ses services d'enquête (SEJF et DNRED), a abouti à l'entrave ou au démantèlement de 90 organisations criminelles, soit 12 de plus qu'en 2022, d'autre part.

Enfin, dans le domaine de la fiscalité, la situation apparaît plus contrastée. La douane a redressé 316 M€ en 2023, enregistrant ainsi une baisse d'environ 10 % par rapport à 2022. Les baisses les plus importantes concernent la TVA à l'importation et la TICFE (-85 M€), taxes dont la gestion et le recouvrement ont été transférés à la DGFiP. Ces

baisses importantes sont toutefois en partie compensées par une augmentation sensible des redressements liés aux droits de douanes (+6,5 M€) et des redressements en matière de TIC et de droits de consommation sur les alcools (+50 M€).

#### La douane s'est mobilisée en faveur de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne (UE)

L'année 2023 aura aussi été marquée par l'engagement de la douane, administration compétente dans la perception des ressources propres traditionnelles, pour la protection des intérêts financiers de l'UE. Son action s'est ainsi structurée autour d'un plan d'action, articulé autour de trois axes : prévenir les risques de fraude, détecter les risques de fraude et contrôler les flux à risques. À cet égard, le SEJF a traité en 2023 51 affaires suite à des saisies du Parquet européen...

#### Par son action, la douane a offert un cadre sécurisé au commerce licite

En 2023, la douane a été actrice d'une gestion intégrée des marchandises en frontière. Cela s'est notamment traduit par la poursuite du déploiement de France SESAME sur tout le territoire, permettant de fluidifier l'importation des marchandises soumises à contrôle sanitaire ou phytosanitaire, d'une part, et par l'achèvement de la reprise de l'ensemble des contrôles sanitaires et phytosanitaires auparavant conduits par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ainsi, de 24 tonnes de riz d'Inde contaminé aux pesticides ont été interceptés en août 2023.

En parallèle, la douane a renforcé sa participation à la protection de ses frontières par la mise en service d'ICS2, système couvrant les formalités de sûreté/sécurité préalables à l'introduction de marchandises sur le territoire douanier de l'Union, dont la nouvelle version permet une analyse de risque européenne.

Avec 2 166 entretiens personnalisés menés auprès d'entreprises dont 94 % en ressortent satisfaites, et un taux de 91,4 % de réponse aux rescrits dans les délais réglementaires, la douane a continué de répondre aux besoins d'accompagnement des opérateurs économiques.

#### La douane continue de placer l'innovation au service des métiers

En 2023, le programme valorisation des données s'est poursuivi, pour atteindre 14 cas d'usage déployés. Ces nouveaux outils, construits autour de la donnée, ont vocation à améliorer et sécuriser les conditions de travail des douaniers, notamment par une simplification des tâches à accomplir, la modernisation de téléservices existants ou via la possibilité de réaliser leur travail en mobilité.

La mobilisation de la douane dans ce domaine s'est par ailleurs traduite par la mise en place du prix Jules Verne, un prix de l'innovation récompensant les pratiques innovantes mises en œuvre au sein des services et qui peuvent être généralisées à l'ensemble des agents.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

INDICATEUR 1.1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

**OBJECTIF 2 : Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises**

INDICATEUR 2.1 : Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

INDICATEUR 2.2 : Consolider l'accompagnement des entreprises

**OBJECTIF 3 : Faire de la douane une administration moderne et innovante**

INDICATEUR 3.1 : Faire de la donnée un outil central de la douane

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

## INDICATEUR

1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	10 120	10 212	9 200	10 511	cible atteinte	9 300
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	402	649	400	521	cible atteinte	410
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	94	77	85	90	cible atteinte	90

### Commentaires techniques

\* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiée de plus de 150 articles), des infractions financières (manquements à l'obligation déclarative portant sur des sommes ≥50 000 €, blanchiment de capitaux), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

Pour les stupéfiants, le mode de calcul a évolué à compter de 2022 afin de rendre le dispositif de mesure plus discriminant et représentatif de l'ensemble de l'activité de lutte contre la fraude de la DGDDI. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour le khat).

\* Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation (quantités dépassant les franchises autorisées et pour lesquelles les passagers refusent de payer les droits et taxes).

\* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniers

Source des données :

Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre d'organisations criminelles entravées ou démantelées par la DNRED ou SEJF, sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence relatifs à une structure répondant à la définition de l'organisation criminelle fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude a progressé de 2,9 % entre 2022 et 2023. La cible fixée au PAP 2023 est donc dépassée. Les baisses enregistrées sur les contentieux à enjeu en matière de stupéfiants (-13,7 %) et d'infractions financières (-15,8 %) sont ainsi compensées par les importantes progressions concernant les contentieux à enjeu en matière de contrefaçons (+18,6 %), de tabac (+19,1 %), d'espèces protégées (+35,3 %) et d'armes (+17,5 %).

Quantités de tabacs saisies par les services douaniers

En 2023, la douane a saisi 521 tonnes de tabac. Il s'agit de la seconde meilleure performance de la DGDDI en la matière, derrière les résultats – exceptionnels – de 2022 (-19,7 % par rapport à 2022, mais +29,6 % par rapport à 2021). Au niveau du nombre de contentieux, l'année 2023 constitue un record avec 18 732 constatations (16 986 en 2022, soit +9 %). Ces résultats s'expliquent notamment par la mise en place de groupes de lutte anti-traffic de tabacs dans le cadre du plan d'action tabac 2023-2025 ainsi que par l'organisation d'actions « coup de poing », telles que l'opération Colbert qui s'est déroulée du 31 mai au 6 juin et qui a permis la saisie de 8,8 tonnes de tabac. Ces chiffres reflètent aussi l'intensification des trafics sur l'ensemble du territoire.

Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers

Avec un résultat de 90 organisations entravées et une progression de +17 % par rapport à 2022, la cible fixée au PAP 2023 est dépassée. Alors que la DNRED a entravé 46 organisations en 2023 (41 en 2022), le SEJF a pu agir sur 44 d'entre elles (36 en 2022). Du côté du SEJF, cet accroissement s'explique par l'augmentation d'affaires en lien avec le blanchiment (20 dossiers traités contre 13 en 2022).

**INDICATEUR****1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	12 666*	10870	12 500	14650	cible atteinte	12 800
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2 347	2184	2 400	2590	cible atteinte	2 450
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	35 274	30449	29 000	29534	cible atteinte	30000

**Commentaires techniques**

\* Nombre de constatations en matière de normes

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Le sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires, d'une part, et les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal, d'autre part.

\* Le périmètre du sous-indicateur tient compte depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux (périmètre antérieur limité aux produits carnés). Cette extension s'est accompagnée d'un rétro-calcul des résultats des années 2021 (14 110 constatations) et 2022 (12 752 constatations) afin d'adapter la cible en conséquence pour les années à venir.

\* Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçonSource des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés en matière de contrefaçons (saisies ou procédure de destruction simplifiée portant sur plus de 150 articles).

\* Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postalSource des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Totalise le nombre de dossiers réalisés sur le vecteur du fret express et postal.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Nombre de constatations en matière de normes

Dépassant la cible fixée dans le PAP 2023, le nombre de constatations en matière de normes s'élève en 2023 à 14 650, soit une progression de 34,8 % par rapport à l'année précédente. Si le chiffre global dans le domaine des constatations relatives aux normes sanitaires, phytosanitaires, techniques et de santé est stable (8346 en 2023 contre 8407 en 2022), celui relatif aux fiches de dessaisissement a fortement progressé (2463 en 2022 à 6304 en 2023). Cette forte hausse s'explique pour partie par l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 des fiches de dessaisissement portant sur des végétaux (plus de 3000 fiches établies).

Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons

Le nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons a progressé de 18,6 % en 2023, permettant de dépasser la cible reprise au PAP. Ce chiffre va de pair avec les très bons résultats de la douane en matière de contrefaçons. Ils témoignent aussi de l'ampleur du phénomène au niveau national et européen.

Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

Avec 29 534 constatations en 2023, la cible inscrite au PAP 2023 a été atteinte. Ce nombre est stable par rapport à 2022 (-3,1 %) et en baisse par rapport à 2021 (-16,2 %). Toutefois, les très bons résultats atteints en 2021 résultaient du redéploiement d'unités de la branche surveillance sur le fret express et postal en raison de la pandémie de Covid-19.

**OBJECTIF**

2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

**INDICATEUR**

## 2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	97	94,2	91	97	cible atteinte	92

**Commentaires techniques**

\* Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Source des données :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

Mode de calcul :

Pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Deux types de rescrits sont pris en considération, chacun ayant un délai réglementaire de délivrance spécifique :

– les rescrits délivrés sur la base du code des douanes de l'Union, dont le délai est de quatre mois. Cela comprend les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes, d'une part, et les renseignements contraignant sur l'origine (RCO) qui permettent de s'assurer de l'origine de la marchandise, d'autre part ;

– les rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, dont le délai est de trois mois.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Taux de réponses aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Le taux 2023 a dépassé la cible, de +6 points. Ce résultat s'explique notamment par le fait que la DGDDI a reçu moins de rescrits en 2023 qu'en 2022.

**INDICATEUR**

## 2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	82,9	86,1	93,5	81,25	absence amélioration	93,5

**Commentaires techniques**

\* Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Source des données :

Enquête annuelle via un formulaire en ligne (une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + »), dont les réponses sont graduées en cinq niveaux (de « pas du tout satisfait » à « très satisfait »).

Mode de calcul :

Nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits », rapporté au nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Avec un taux de 81,25 %, la cible 2023 n'a pas été atteinte. L'écart à la cible (-12,25 points) et la baisse enregistrée par rapport à 2022 (-5,75 points) s'expliquent par la hausse de la part des réponses dites neutres, alors que la part des non-satisfaits demeure très faible et est en baisse, avec un taux de 2,9 % (3,4 % en 2022).

La baisse du taux global provient d'une diminution du taux de satisfaction concernant les points suivants :

- la joignabilité par téléphone ;
- l'orientation vers la personne où le service compétent ;
- le délai de réponse ;
- l'information sur les suites données en matière de contrôle des marchandises

**OBJECTIF****3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante****INDICATEUR****3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des prescriptions de contrôle du SARC (partie dédouanement) issue de la science des données	%	26	30,4	25	31,4	cible atteinte	27
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	Sans objet	12	14	14	cible atteinte	16

**Commentaires techniques**

\* Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement).

Source des données :

Système d'informations du SARC (DGDDI).

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de prescriptions de contrôles issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining du SARC et le nombre total des prescriptions de ce service.

\* Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés.

Source des données :

Système d'informations de la délégation à la stratégie (DGDDI).

Mode de calcul :

Nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme « valorisation des données ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement)

Elle s'établit à 31,4 % pour l'année 2023 et a donc dépassé la cible.

Ce résultat s'explique par un double effet d'assiette :

- en matière de protection des intérêts financiers de l'Union européenne, le nombre de prescriptions issues du *datamining* est stable en 2023 (37 contrôles prescrits), mais rapporté à une baisse globale du nombre de cotations d'enquêtes dans ce domaine ;
- en matière de fiscalité, suite à l'impact du transfert des missions fiscales, certaines fiscalités transférées recourant massivement au *datamining* (fiscalité énergétique par exemple). A noter que dans le domaine fiscal, 6 contrôles issus du *datamining* sur 20 contrôles prescrits au cours de l'année 2023..

### Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés

14 cas d'usage sont désormais déployés dans le cadre du programme valorisation des données, conformément à la cible. Ainsi, deux nouveaux cas d'usage ont été mis en service en 2023 : l'outil « CARTOTABAC », proposant aux services en charge de la gestion du monopole des tabacs une application unifiée de visualisation des données d'implantation des débits de tabac et des points de revente ;; le téléservice « Suivi de l'activité et de la performance », qui s'inscrit dans le cadre de la refonte de l'informatique décisionnelle de la douane et qui permet de disposer de tableaux de bord ergonomiques, avec des données actualisées quotidiennement destinées à faciliter le pilotage des services.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 239 613 16 522 824	6 813 822 1 445 685		<b>593 447 796</b> <b>584 574 506</b>	593 627 796
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 282 191 41 913 224	10 067 679 1 762 991		<b>143 082 866</b> <b>166 924 684</b>	149 558 700
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	7 999 576 6 657 957	2 144 717 3 631 344		<b>240 995 287</b> <b>246 547 932</b>	240 995 287
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	1 689 521 1 766 309	434 370 1 204 654	6 028 883 4 089 750	<b>120 775 559</b> <b>122 274 055</b>	120 775 559
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	162 826 342 175 515 119	34 246 714 21 499 197	1 624 029 3 990 247	<b>447 624 591</b> <b>455 664 639</b>	450 440 371
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	1 586	5 350		64 856 202 70 021 666	<b>64 856 202</b> <b>70 028 602</b>	64 856 202
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>218 037 243</b>	<b>53 707 302</b>	<b>72 509 114</b>	<b>1 610 782 301</b>	<b>1 620 253 915</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+423 704		+9 377 889 (hors titre 2)		+9 801 593	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+29 800 731		+24 060 874 (hors titre 2)		+53 861 605	
Total des AE ouvertes	1 296 753 077		377 692 423 (hors titre 2)		1 674 445 499	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>242 380 783</b>	<b>29 543 871</b>	<b>78 101 663</b>	<b>1 646 014 418</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 146 947 20 475 353	9 586 610 3 084 792		<b>596 127 918</b> <b>590 166 142</b>	596 307 918
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 468 614 29 227 610	15 179 847 2 004 876		<b>148 381 457</b> <b>154 480 955</b>	154 857 291
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	9 711 385 6 801 813	2 382 668 5 587 859		<b>242 945 047</b> <b>248 648 302</b>	242 945 047
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	2 051 291 1 651 490	536 528 1 814 771	6 035 807 4 089 750	<b>121 246 411</b> <b>122 769 353</b>	121 246 411
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	148 949 702 168 951 108	29 465 842 15 055 853	1 625 320 4 038 352	<b>428 968 370</b> <b>442 705 390</b>	431 784 150
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	1 586	5 350		64 856 202 63 715 220	<b>64 856 202</b> <b>63 722 156</b>	64 856 202
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>206 327 939</b>	<b>57 151 495</b>	<b>72 517 329</b>	<b>1 602 525 405</b>	<b>1 611 997 019</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+423 704		+9 377 889 (hors titre 2)		+9 801 593	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+29 800 731		+224 382 (hors titre 2)		+30 025 113	
Total des CP ouverts	1 296 753 077		345 599 034 (hors titre 2)		1 642 352 111	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>227 112 724</b>	<b>27 548 151</b>	<b>71 843 322</b>	<b>1 622 492 297</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772 525 362 944	15 619 312 18 929 255	12 044 440 2 943 885		542 994 524	<b>542 994 524</b> <b>547 236 084</b>
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	34 451 303 28 631 317	8 305 877 651 841		156 230 791	<b>164 244 629</b> <b>144 965 810</b>
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	2 686 027 9 830 095	11 023 215 7 804 291		236 263 340	<b>236 263 340</b> <b>244 521 044</b>
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479 118 179 193	467 825 1 512 192	863 987 1 805 676	6 197 917 4 712 859	123 452 208	<b>123 452 208</b> <b>126 209 921</b>
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891 270 607 327	134 289 709 176 167 622	38 521 260 12 608 021	1 145 833 1 539 361	439 396 693	<b>440 961 951</b> <b>460 922 330</b>
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		263		79 836 550 73 156 181	79 836 550	<b>79 836 550</b> <b>73 156 444</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>187 514 176</b>	<b>70 758 779</b>	<b>87 180 300</b>	<b>1 578 174 106</b>	<b>1 587 753 202</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 256 718 774</b>	<b>235 070 744</b>	<b>25 813 715</b>	<b>79 408 401</b>		<b>1 597 011 633</b>

### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772 525 362 944	17 537 647 16 878 842	3 274 075 2 334 626		536 142 494	<b>536 142 494</b> <b>544 576 412</b>
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	27 592 491 21 940 372	6 307 604 2 514 865		147 373 706	<b>155 387 544</b> <b>140 137 890</b>
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	2 788 677 9 355 949	13 048 524 6 268 190		238 391 299	<b>238 391 299</b> <b>242 510 796</b>
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479 118 179 193	668 334 1 556 903	1 234 336 1 364 456	6 197 917 4 712 859	124 023 066	<b>124 023 066</b> <b>125 813 411</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891 270 607 327	134 174 412 168 657 649	38 399 371 14 754 957	1 145 833 1 523 296	439 159 507	<b>440 724 765</b> <b>455 543 230</b>
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		263		79 836 550 73 146 868	79 836 550	<b>79 836 550</b> <b>73 147 131</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>182 761 561</b>	<b>62 263 910</b>	<b>87 180 300</b>	<b>1 564 926 622</b>	<b>1 574 505 718</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 256 718 774</b>	<b>218 389 979</b>	<b>27 237 094</b>	<b>79 383 023</b>		<b>1 581 728 869</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 256 718 774	1 266 528 642	1 295 988 100	1 256 718 774	1 266 528 642	1 295 988 100
Rémunérations d'activité	780 339 039	788 152 674	803 427 647	780 339 039	788 152 674	803 427 647
Cotisations et contributions sociales	470 463 803	475 111 433	483 212 972	470 463 803	475 111 433	483 212 972
Prestations sociales et allocations diverses	5 915 932	3 264 535	9 347 480	5 915 932	3 264 535	9 347 480
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	235 070 744	218 037 243	242 380 783	218 389 979	206 327 939	227 112 724
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	235 074 390	218 037 243	242 380 765	218 393 625	206 327 939	227 112 706
Subventions pour charges de service public	-3 646	0	18	-3 646	0	18
Titre 5 – Dépenses d'investissement	25 813 715	53 707 302	29 543 871	27 237 094	57 151 495	27 548 151
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 677 599	40 548 402	17 908 792	16 204 578	49 415 946	14 460 796
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	15 136 116	13 158 900	11 635 079	11 032 515	7 735 549	13 087 354
Titre 6 – Dépenses d'intervention	79 408 401	72 509 114	78 101 663	79 383 023	72 517 329	71 843 322
Transferts aux ménages	4 712 859	6 028 883	4 089 750	4 712 859	6 035 807	4 089 750
Transferts aux entreprises	73 156 181	64 856 202	70 033 356	73 146 868	64 856 202	63 726 910
Transferts aux autres collectivités	1 539 361	1 624 029	3 978 557	1 523 296	1 625 320	4 026 662
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 610 782 301</b>			<b>1 602 525 405</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+30 224 435			+30 224 435	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+33 438 764			+9 602 271	
<b>Total*</b>	<b>1 597 011 633</b>	<b>1 674 445 499</b>	<b>1 646 014 418</b>	<b>1 581 728 869</b>	<b>1 642 352 111</b>	<b>1 622 492 297</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel			423 704			423 704
Autres natures de dépenses	14 865 571	9 471 614	9 377 889	14 865 571	9 471 614	9 377 889
<b>Total</b>	<b>14 865 571</b>	<b>9 471 614</b>	<b>9 801 593</b>	<b>14 865 571</b>	<b>9 471 614</b>	<b>9 801 593</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		409 781		409 781				
03/2023		308 070		308 070				
04/2023		276 832		276 832				
05/2023		180 367		180 367				
06/2023		208 440		208 440				
07/2023		153 101		153 101				
08/2023		279 358		279 358				
09/2023		194 953		194 953				
10/2023		156 265		156 265				
11/2023		228 308		228 308				
12/2023		509 167		509 167				
01/2024		129 484		129 484				
<b>Total</b>		<b>3 034 126</b>		<b>3 034 126</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2023		574 335		574 335				
04/2023		794 482		794 482				
05/2023		1 256		1 256				
06/2023		580		580				
08/2023		4 897 086		4 897 086				
09/2023	423 704		423 704					
10/2023		3 757		3 757				
11/2023		562		562				
12/2023		71 706		71 706				
<b>Total</b>	<b>423 704</b>	<b>6 343 764</b>	<b>423 704</b>	<b>6 343 764</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	5 265 682		5 265 682					
<b>Total</b>	<b>5 265 682</b>		<b>5 265 682</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		3 332 686						
<b>Total</b>		<b>3 332 686</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023	233 764	10 317 151	233 764	10 620 194				
<b>Total</b>	<b>233 764</b>	<b>10 317 151</b>	<b>233 764</b>	<b>10 620 194</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		11 441 904		9 966 173				
<b>Total</b>		<b>11 441 904</b>		<b>9 966 173</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	30 000		30 000			848 671		471 202
20/11/2023	30 000		30 000	137 785		1 962 215		
20/11/2023		300 000		300 000				
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>300 000</b>	<b>60 000</b>	<b>437 785</b>		<b>2 810 886</b>		<b>471 202</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						393 159		393 159
20/11/2023		483 030			185 672		185 672	544 239
09/12/2023	24 426 957		24 426 957					
<b>Total</b>	<b>24 426 957</b>	<b>483 030</b>	<b>24 426 957</b>		<b>185 672</b>	<b>393 159</b>	<b>185 672</b>	<b>937 398</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		1 390 148						19 391 170
<b>Total</b>		<b>1 390 148</b>						<b>19 391 170</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>30 410 107</b>	<b>36 642 809</b>	<b>30 410 107</b>	<b>30 402 041</b>	<b>185 672</b>	<b>3 204 045</b>	<b>185 672</b>	<b>20 799 770</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
710109	<b>Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion</b> Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2021 : 14 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	25	95	25
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>25</b>	<b>95</b>	<b>25</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	27 053 435 17 968 508	593 627 796 584 574 506	566 394 361 566 605 997	29 733 557 23 560 145	596 307 918 590 166 142
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	35 349 870 43 676 216	149 558 700 166 924 684	107 732 996 123 248 468	40 648 461 31 232 486	154 857 291 154 480 955
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	10 144 293 10 289 301	240 995 287 246 547 932	230 850 994 236 258 631	12 094 053 12 389 672	242 945 047 248 648 302
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	8 152 774 7 060 713	120 775 559 122 274 055	112 622 785 115 213 342	8 623 626 7 556 011	121 246 411 122 769 353
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	198 697 085 201 004 564	450 440 371 455 664 639	248 927 506 254 660 076	180 040 864 188 045 314	431 784 150 442 705 390
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	1 586	64 856 202 70 027 016	64 856 202 70 028 602	1 586	64 856 202 63 720 570	64 856 202 63 722 156
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>344 253 659</b>	<b>1 610 782 301</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>335 996 763</b>	<b>1 602 525 405</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+30 224 435	+33 438 764	+63 663 198	+30 224 435	+9 602 271	+39 826 706
Total des crédits ouverts	1 296 753 077	377 692 423	1 674 445 499	1 296 753 077	345 599 034	1 642 352 111
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>350 026 318</b>	<b>1 646 014 418</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>326 504 197</b>	<b>1 622 492 297</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+764 977	+27 666 105	+28 431 082	+764 977	+19 094 838	+19 859 815

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 266 528 642	344 253 659	1 610 782 301	1 266 528 642	335 996 763	1 602 525 405
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>344 253 659</b>	<b>1 610 782 301</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>335 996 763</b>	<b>1 602 525 405</b>

Les crédits du programme 302 votés en LFI correspondent aux crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 2023. Ils s'élèvent à 1 610 782 301 € en AE et 1 602 525 405 € en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2023 par les éléments suivants :

### Reports de crédits

Au titre des reports de 2022 sur 2023, les arrêtés du 20 janvier 2023, du 6 février 2023 et du 10 mars 2023 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 3 332 686 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 10 317 151 € en AE et 10 620 194 € de CP en crédits de fonds de concours HT2 et 233 764 € en titre 2 ;
- 11 441 904 € en AE et 9 966 173 € en CP de crédits généraux.

**Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :** (cf. « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits »).

En 2023, la douane a bénéficié :

- de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 6 343 764 € en AE/CP en hors titre 2 et de 423 704 € en AE/CP en titre 2 ;
- d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 3 034 126 € en AE/CP en hors titre 2.

### Décrets de transfert

Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits en titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP et en hors titre 2 d'un montant de -848 671 € en AE et -471 202 € en CP et. Ces montants comprennent :

- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 77 299 € en AE et en CP, à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 000 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 39 946 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du produit OSMOSE, plateforme interministérielle d'animation des communautés professionnelles de l'État ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 434 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du fonctionnement du produit RESANA, plateforme interministérielle de travail collaboratif ;

- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 453 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'application Audioconférence permettant l'organisation de conférences à distance ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 23 333 € en AE et en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 122 867 € en AE et 127 667 € en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 16 119 € en AE et CP, à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 17 804 € en AE et CP à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 826 833 € en AE et 742 135 € en CP à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'affrètement de deux navires par la Marine Nationale en Manche mer du Nord dans le cadre du renforcement du dispositif de sauvetage ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 049 351 € en AE et 751 780 € en CP à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 300 000 € en AE et CP à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement du système d'information de la Communauté nationale du renseignement (CNR) ;
- six mouvements entrant et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 572 553 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 495 815 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 294 539 € en AE et CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 217 694 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 35 218 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 24 949 € en AE et CP en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;

Décrets n° 2023-1061 et n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits en titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP et en hors titre 2 d'un montant de – 1 662 215 € en AE et 347 785 € en CP. Ces montants comprennent :

- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 100 000 € en AE , à destination du programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles ;
- un transfert entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 127 406 € en AE et CP, en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », et destiné au financement des coûts conjoncturels de la plateforme numérique FRANCE SESAME ;
- un transfert entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 379 € en AE et CP, en provenance du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », et destiné au financement des coûts conjoncturels de la plateforme numérique FRANCE SESAME ;
- un transfert entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 300 000 € en AE et CP, en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », et destiné au remboursement des coûts de fonctionnement de l'application LRPDJ ;

### Décrets de virement

Décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits hors titre 2 d'un montant de -393 159 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- cinq mouvements entrant destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 51 933 € en AE et CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » pour le compte de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de la direction générale des entreprises (DGE) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 910 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » pour le compte de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 53 765 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » pour le compte de TRACFIN ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 148 220 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » pour le compte du Service du numérique ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 129 001 € en AE et CP en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » pour le compte de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 22 102 € en AE et CP, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 121 251 € en AE et CP, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la participation au coût du support d'un logiciel de visualisation des données ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 292 040 € en AE et CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement) ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 018 220 € en AE et CP, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement du Portail Pro (portail commun du recouvrement) ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 308 000 € en AE et en CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement du fonds pour le télétravail (FDAT) ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 348 625 € en AE et en CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement de la location de baies informatiques au centre de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) à Toulouse au bénéfice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État ;

Décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits de titre 2 d'un montant de 185 672 € en AE et CP et de crédits hors titre 2 d'un montant de 483 030 € en AE et -544 239 € en CP et de. Ces montants comprennent :

- Un virement sortant de crédits titre 2 d'un montant de 185 672 € en AE et CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et au financement en emplois de la mission France recouvrement ;
- Un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 308 000 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Fonds pour le télétravail (FDAT) ;
- Un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 027 269 € en CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) ;
- Un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 175 030 € en AE et CP, en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement des frais de fonctionnement relatifs aux officiers fiscaux judiciaires affectés au Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF).

Décret n° 2023-1159 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits de titre 2 d'un montant de 24 426 957 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- Un virement de crédits entrant du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » d'un montant de 4 331 959 € en AE et CP ;
- Un virement de crédits entrant du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » d'un montant de 16 357 846 € en AE et CP ;
- Un virement de crédits entrant du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » d'un montant de 1 282 152 € en AE et CP ;
- Un virement de crédits entrant du programme 305 « Stratégies économiques » d'un montant de 2 455 000 € en AE et CP.

### Loi de fin de gestion

La loi de fin de gestion n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 a procédé à une ouverture de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 390 148 € en AE et une annulation de crédits de 19 391 170 € en CP.

### Arrêté de répartition

L'arrêté de répartition du 6 décembre 2023 a procédé à une ouverture de crédits de titre 2 d'un montant de 5 265 682 € en AE et CP, en provenance du P551 « Provision relative aux rémunérations publiques ».

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### 1) Fonds de concours

En 2023, la douane a bénéficié d'une ressource en fonds de concours d'un montant de 17 M€ en AE et 17,3 M€ en CP en HT2 et de 0,6 M€ en titre 2. Ces fonds correspondent pour :

- 10,3 M€ en AE et 10,6 M€ en CP en hors titre 2 et 0,2 M€ en titre 2 à des reports obtenus de 2022 sur 2023 ;
- 6,3 M€ en AE et en CP en hors titre 2 à des ouvertures de crédits. Ces crédits correspondent pour 6,1 M€ en AE et en CP à des remboursements européens à la suite d'engagement des douaniers français sur des dispositifs de protection de frontières (FRONTEX, Fonds Sécurité Intérieure). La douane a également bénéficié de fonds versés par l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour le financement de projets au titre de la lutte contre la délinquance et la criminalité pour un montant de 0,2 M€ en AE et en CP ;
- 0.4 M€ en AE et en CP en titre 2 à une ouverture de crédits correspondant à un remboursement de l'Agence FRONTEX.

La consommation 2023 sur fonds de concours s'élèvent à 4 M€ en AE et 6,1 M€ en CP.

### 2) Attributions de produits

Les ouvertures d'attributions de produits s'élèvent à 3 M€ en AE et en CP en hausse de +0,3 M€ par rapport à la prévision en PAP 2023 à la faveur du rehaussement des produits de cession mobilières (+0,2 M€) et des rémunérations de prestations de services fournies par la douane (+0,1 M€).

La consommation 2023 des attributions de produits s'élèvent à 2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 332 643	17 556 937	23 889 580	6 332 643	17 135 835	23 468 478
Surgels	0	4 111 387	4 111 387	0	4 027 167	4 027 167
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>6 332 643</b>	<b>21 668 324</b>	<b>28 000 967</b>	<b>6 332 643</b>	<b>21 163 002</b>	<b>27 495 645</b>

### Crédits de titre 2

Le taux de mise en réserve sur les crédits de titre 2 en 2023 était de 0,5 %, soit 6,33 M€ dont 4,41 M€ en hors CAS pensions.

La réserve sur les crédits de titre 2 a été dégelée dans son intégralité en fin de gestion.

### Crédits hors titre 2

Le taux de mise en réserve sur les crédits hors titre 2 en 2023 représentait 6,1 % de la LFI.

La réserve a été dégelée en intégralité en AE et partiellement en CP pour un montant de 1,7 M€ en fin de gestion, le solde ayant été annulé par la loi de finances de fin de gestion.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	336,41	321,15	0,00	384,91	+63,76
1025 – Catégorie A	+1,00	3 997,60	3 917,28	+1,00	3 998,03	+79,75
1026 – Catégorie B	-8,00	7 238,23	7 255,44	0,00	7 117,05	-138,39
1027 – Catégorie C	0,00	4 808,87	4 996,26	0,00	4 743,06	-253,20
<b>Total</b>	<b>-7,00</b>	<b>16 381,11</b>	<b>16 490,13</b>	<b>+1,00</b>	<b>16 243,05</b>	<b>-248,08</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+54,11	-5,61	-6,40	+0,79
1025 – Catégorie A	0,00	-4,00	+39,51	-35,08	+4,74	-39,82
1026 – Catégorie B	0,00	-20,00	+41,55	-150,73	-4,80	-145,93
1027 – Catégorie C	0,00	-11,00	-181,94	+127,13	+36,87	+90,26
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-35,00</b>	<b>-46,77</b>	<b>-64,29</b>	<b>+30,41</b>	<b>-94,70</b>

En LFI 2023 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 16 490 équivalents temps plein travaillés (ETPT). L'écart entre le PAP 2023 (16 572 ETPT) et la LFI 2023 correspond à l'application de l'article 12 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 qui prévoit l'encadrement du plafond d'emplois des ministères, soit une réduction de 82 ETPT. Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 243 ETPT dont 2 % de catégorie A+, 25 % de catégorie A, 44 % de catégorie B et 29 % de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 98,50 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2023 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs que prévu.

À périmètre constant, l'impact des schémas d'emplois sur 2023 s'établit à -64,29 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2022 sur 2023 de +30,41 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2023. Le schéma d'emplois de -11 ETP représente une consommation de -94,70 ETPT en 2023 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques (46,77 ETPT) s'expliquent notamment par les promotions inter-catégorielles qui ne sont pas prises en compte dans le schéma d'emplois et qui conduisent à modifier la répartition des effectifs par catégorie.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	19,00	10,00	7,50	19,00	4,00	7,00	0,00	-10,00
1025 – Catégorie A	267,00	159,00	6,20	273,00	178,00	8,10	+6,00	+6,00
1026 – Catégorie B	400,00	276,00	6,30	258,00	181,00	9,40	-142,00	-98,00
1027 – Catégorie C	208,00	110,00	6,20	333,00	287,00	5,50	+125,00	+91,00
<b>Total</b>	<b>894,00</b>	<b>555,00</b>		<b>883,00</b>	<b>650,00</b>		<b>-11,00</b>	<b>-11,00</b>

**A périmètre constant**, le schéma d'emplois s'établit à -11 ETP en 2023 dans le strict respect de la cible prévue en LFI. Il est le résultat de 894 sorties et de 883 entrées.

**A périmètre courant**, les flux d'entrée et de sorties intègrent les transferts d'emplois inscrits dans le PAP 2023 au titre du transfert des missions fiscales à la DGFiP, à savoir 35 transferts sortants.

L'évolution des flux de l'année 2023 à périmètre courant est retracée dans les tableaux ci-après

### SORTIES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	10	159	276	110	555
Autres départs définitifs	2	36	26	28	92
Autres départs	7	76	118	81	282
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>271</b>	<b>420</b>	<b>219</b>	<b>929</b>

Les 929 départs réalisés en 2023 se décomposent comme suit :

- les départs à la retraite sont en-deçà des prévisions (555 départs pour 567 prévus en PAP) ;
- les autres départs définitifs (radiation, décès, démissions, fin de contrat et rupture conventionnelle) et les autres départs (départs en détachement hors douane, congé de longue durée, congé parental et disponibilité) s'élèvent respectivement à 92 ETP et 282 ETP. Ces volumes sont comparables à ceux constatés l'an passé avec respectivement 95 ETP et 293 ETP.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-Recrutements	4	178	181	287	650
Autres entrées	15	95	77	46	233
<b>Total des entrées</b>	<b>19</b>	<b>273</b>	<b>258</b>	<b>333</b>	<b>883</b>

Les 883 entrées se décomposent comme suit :

- 650 primo-recrutements qui comprennent 501 recrutements par concours et 149 recrutements par contrat, en baisse par rapport à la prévision (714 en PAP 2023) ;
- les autres entrées s'élèvent à 233 ETP et sont supérieures à la prévision (129 prévues en PAP). Elles correspondent notamment à des arrivées par détachement, à des fins de disponibilité ou des retours après des congés de longue durée ou des congés parentaux.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	667,07	657,07	0,00	0,00	-1,89	-2,60	+1,23	-3,83
Services régionaux	12 974,93	12 780,52	-35,00	0,00	-36,80	-50,58	+23,93	-74,51
Services à l'étranger	42,00	41,37	0,00	0,00	-0,12	-0,16	+0,08	-0,24
Autres	2 806,13	2 764,09	0,00	0,00	-7,96	-10,95	+5,17	-16,12
<b>Total</b>	<b>16 490,13</b>	<b>16 243,05</b>	<b>-35,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-46,77</b>	<b>-64,29</b>	<b>+30,41</b>	<b>-94,70</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	-1,00	660,21
Services régionaux	-8,00	12 841,54
Services à l'étranger	0,00	41,57
Autres	-2,00	2 777,28
<b>Total</b>	<b>-11,00</b>	<b>16 320,60</b>

- Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.

- Les « services régionaux » correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.
- Les « services à l'étranger » regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.
- La rubrique « Autres » réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont, par ordre décroissant des effectifs : la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) créée au 1<sup>er</sup> juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) comprenant les écoles de formation de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 374,39	7 249,27
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 403,03	1 421,27
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 004,09	2 988,72
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 463,73	1 461,88
06 – Soutien des services opérationnels	3 244,89	3 121,91
<b>Total</b>	<b>16 490,13</b>	<b>16 243,05</b>
Transferts en gestion		+1,00

En 2023, le programme a réalisé 16 243 ETPT :

- L'action n° 01 « Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière » comporte 7 249 ETPT qui correspondent à 44,63 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 03 « Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen » comporte 1 421 ETPT qui correspondent à 8,75 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 04 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » comporte 2 989 ETPT qui correspondent à 18,40 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 05 « Fiscalité douanière, énergétique et environnementale » comporte 1 462 ETPT qui correspondent à 9 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 06 « Soutien des services opérationnels » comporte 3 122 ETPT qui correspondent à 19,22 % de l'ensemble des ETPT du programme.

### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	0,85	0,48

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, la direction générale des douanes et droits indirects a recruté 67 apprentis essentiellement sur des fonctions support (logistique, formation, ressources humaines) pour un coût de 0,85 M€ en titre 2 et de 0,48 M€ en hors titre 2.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
	(ETP ou effectifs physiques)	16546
<b>Effectifs gérants</b>	<b>405,8</b>	<b>2,5 %</b>
administrant et gérant	288,4	1,8 %
organisant la formation	79,6	0,5 %
consacrés aux conditions de travail	23,8	0,1 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	14	0,1 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

### Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission,
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...);
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...);
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;

- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

#### Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
92,34 %	2,30 %	2,49 %	2,87 %

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>780 339 039</b>	<b>788 152 674</b>	<b>803 427 647</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>470 463 803</b>	<b>475 111 433</b>	<b>483 212 972</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	383 091 385	384 906 768	391 540 540
– Civils (y.c. ATI)	380 897 666	382 345 618	389 310 821
– Militaires	739 417	1 000 000	668 569
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 454 302	1 561 150	1 561 150
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 365		11 365
Autres cotisations	87 361 053	90 204 665	91 661 067
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>5 915 932</b>	<b>3 264 535</b>	<b>9 347 480</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>1 256 718 774</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>1 295 988 100</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>873 627 389</b>	<b>881 621 874</b>	<b>904 447 559</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 1,28 M€ pour 37 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>862,75</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	873,63
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-1,46
Débasage de dépenses au profil atypique :	-9,42
– GIPA	-0,76
– Indemnisation des jours de CET	-6,49
– Mesures de restructuration	-0,60
– Autres dépenses de masse salariale	-1,57
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-4,36</b>
EAP schéma d'emplois 2022	0,11
Schéma d'emplois 2023	-4,47
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>9,63</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>20,63</b>
Rebasage de la GIPA	2,26
Variation du point de la fonction publique	17,63
Mesures bas salaires	0,74
<b>GVT solde</b>	<b>4,35</b>
GVT positif	10,62
GVT négatif	-6,27
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>5,61</b>
Indemnisation des jours de CET	6,48
Mesures de restructurations	1,18
Autres rebasages	-2,05
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>5,83</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	3,36
Autres variations	2,47
<b>Total</b>	<b>904,45</b>

L'exécution 2023 s'est élevée à 904,4 M€ hors CAS « Pensions », soit +22,8 M€ par rapport à la ressource de titre 2 de la LFI. Cet écart résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs, à la hausse et à la baisse. Les écarts à la hausse portent sur :

- Les mesures générales décidées par le Gouvernement courant 2023 pour un montant de 8,5 M€ en exécution 2023 :
  - augmentation du point d'indice de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023) pour 5,4 M€ ;
  - prime « Pouvoir d'achat » pour 2,0 M€ (décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023) attribuée à environ 5 900 agents ;
  - relèvement des « Bas de grille » pour 0,9 M€ ;
  - revalorisation de 50 % à 75 % de la prise en charge des frais de transport pour 0,2 M€ ;
- L'augmentation du socle d'exécution 2022, retraité du point d'indice, de 5,2 M€ hors CAS « Pensions » par rapport au socle 2022 de la LFI 2023 notamment en raison de l'augmentation du GVT solde 2022 ;
- La hausse du GVT solde 2023 de 6,7 M€ en raison de l'impact de l'augmentation des coûts moyens sur le GVT positif et le GVT négatif. En valeur absolue, le GVT positif représente 1,17 % de la masse salariale HCAS et le GVT négatif 0,69 % ;
- Le versement, à un peu plus de 4 000 agents, de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, en hausse de +2,2 M€ par rapport au PAP en raison de l'inflation ;
- Les mesures bas salaires pour 0,7 M€ ;

- Le rebasage de dépenses au profil atypique :
  - La hausse des indemnités au titre du compte épargne temps (CET) de 1 M€ ;
  - L'augmentation de 0,7 M€ des mesures de restructuration ;
  - L'augmentation des autres rebasages correspondant à l'indemnité télétravail, supérieure de 0,4 M€ et aux ruptures conventionnelles, supérieure de 0,3 M€.
- La rubrique « Autres variations »
  - Le remboursement du retard des cotisations sociales de Mayotte à hauteur de 0,7 M€ ;
  - De moindres rétablissements de crédits de l'ordre de 1,7 M€ entre le PAP (0,8 M€) et le RAP (2,5 M€) ;
- Le versement du « forfait mobilités durables » (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020) attribué à 2 311 agents pour un coût de 0,6 M€ ;

Les écarts à la baisse portent sur :

- Les économies liées au schéma d'emplois supérieures de 2,8 M€ à la prévision de la LFI ;
- Des retenues pour service non fait liées aux grèves à hauteur de 3,1 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	120 369	123 814	128 759	109 902	112 703	116 677
1025 – Catégorie A	45 921	67 861	57 711	40 297	60 269	51 039
1026 – Catégorie B	44 573	50 135	51 409	39 841	45 106	45 727
1027 – Catégorie C	42 831	44 195	43 577	38 379	39 826	38 825

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2023. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 221 487	6 191 010
Protocole social du 4 avril 2022 (revalorisation IMT, IRTI, ACF, IFSE)		A, B, C	Tous	05-2022	4	1 729 604	5 188 812
Mesures pour la filière aéromaritime		A, B, C	Tous	04-2022	3	9 750	39 000
Majoration ACF pour les agents de Calais et Dunkerque		A, B, C	Tous	03-2022	2	13 333	79 998
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	Tous	09-2022	8	396 800	595 200
Réforme de la scolarité des inspecteurs élèves		A	Inspecteur DGDDI	04-2022	3	72 000	288 000
Mesures statutaires						860 711	1 721 422
Relèvement "Bas de grille"		A, B, C	Tous	07-2023	6	860 711	1 721 422

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						6 552 671	6 872 763
Harmonisation de l'indemnité de sujétion aéroportuaire		A, B, C	Tous	01-2023	12	22 000	22 000
Réforme du statut d'emploi des CSC		A	Chef de Service Comptable	04-2023	9	441 489	588 652
Protocole social du 4 avril 2022 (revalorisation IMT, IRTI, ACF, IFSE)		A, B, C	Tous	01-2023	12	5 362 582	5 362 582
Modernisation des moyens de la garde-côtes		A, B, C	Tous	01-2023	12	612 000	612 000
Transformation numérique de la Douane - Filière SI		A, B, C	Tous	06-2023	7	49 600	85 029
Indemnité forfaitaire de déplacement des brigades lémaniques		A, B, C	Tous	09-2023	4	19 000	57 000
Revalorisation de la prime attribuée aux maîtres de chiens		A, B, C	Tous	10-2023	3	26 750	107 000
Revalorisation de la fonction de chef de groupe (ODJ)		A, B, C	Tous	07-2023	6	19 250	38 500
<b>Total</b>						<b>9 634 869</b>	<b>14 785 195</b>

Le montant des mesures catégorielles en exécution 2023 s'élève à 9,63 M€, soit +0,88 M€ par rapport aux crédits inscrits en LFI. L'enveloppe de 8,75 M€ prévue en PLF 2023 a permis principalement le financement, à hauteur de 7,09 M€, de la poursuite du protocole social signé avec les organisations syndicales le 4 avril 2022, qui comprend : les revalorisations de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT), de l'indemnité mensuelle de technicité (IRT1), de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) et de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Les écarts à la baisse et à la hausse portent principalement sur :

- la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B (-0,20 M€) ;
- la mesure relèvement des « Bas de grille » non budgétée en PAP 2023 (+0,86 M€) ;
- la mise en place de diverses mesures indemnitaires (+0,22 M€) telles que la réforme du statut d'emplois des chefs de service comptable, administratif et de surveillance, de la poursuite de la modernisation des moyens de la garde-côtes, de la revalorisation de la fonction de chef de groupe (ODJ), de l'adaptation du régime indemnitaire des élèves stagiaires durant leur période de formation, du renforcement de l'attractivité de la filière SI et de l'accompagnement à la transformation numérique de la Douane.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### 3D

Le projet 3D (« Développement de la Donnée en Douane ») vise à développer le datamining et la science des données dans l'ensemble des métiers de la DGDDI. Il a pour ambition de tirer parti du patrimoine de données à disposition de la douane au travers d'une plateforme Big Data sur laquelle sont développés des cas d'usage transformant ses métiers, qu'il s'agisse de l'action économique, de la lutte contre la fraude ou des services supports. L'objectif est d'outiller toutes les missions de la douane et d'en améliorer les conditions d'exercice. Le projet doit aussi permettre à la douane de s'approprier ces technologies et les compétences associées.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,95	4,51	6,26	5,69	8,83	7,46	2,16	7,54	2,16	7,54	1,02	1,02	1,02	1,02	27,24	27,24
Titre 2	0,87	0,87	1,36	1,36	1,52	1,52	0,54	0,54	0,54	0,54	0,19	0,19	0,19	0,19	4,66	4,66
<b>Total</b>	<b>8,82</b>	<b>5,38</b>	<b>7,62</b>	<b>7,05</b>	<b>10,35</b>	<b>8,98</b>	<b>2,70</b>	<b>8,08</b>	<b>2,70</b>	<b>8,08</b>	<b>1,21</b>	<b>1,21</b>	<b>1,21</b>	<b>1,21</b>	<b>31,90</b>	<b>31,90</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	31,26	31,90	+2,06 %
Durée totale en mois	36	47	+30,56 %

L'évolution de la durée tient essentiellement à la crise sanitaire, qui a retardé d'environ un an le début des travaux du projet.

En 2023, le projet 3D a permis de :

- développer et d'industrialiser 19 cas d'usage en 2023, conformément à la cible ;
- de lancer et de poursuivre le prototypage d'autres cas d'usage (implantation des débits de tabac, accompagnement des opérateurs en matière viticole) ;
- d'assurer la maintenance en condition opérationnelle des infrastructures.

## FRANCE SESAME

FRANCE SESAME est une plateforme numérique interministérielle (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) portée par la DGDDI. Comme point de contact unique numérique, elle permet, pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire (opérateurs économiques, administrations en charge des différents contrôles, etc.), de fluidifier le passage aux frontières et d'en améliorer la lisibilité.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,61	2,40	4,05	5,26	1,70	1,70	0,28	0,28	0,41	0,41	0,16	0,16	0,16	0,16	10,09	10,09
Titre 2	0,22	0,22	0,30	0,30	0,16	0,16	0,12	0,12	0,12	0,12	0,08	0,08	0,08	0,08	0,96	0,96
<b>Total</b>	<b>3,83</b>	<b>2,62</b>	<b>4,35</b>	<b>5,56</b>	<b>1,86</b>	<b>1,86</b>	<b>0,40</b>	<b>0,40</b>	<b>0,53</b>	<b>0,53</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>	<b>11,05</b>	<b>11,05</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,00	11,05	+0,45 %
Durée totale en mois	32	48	+50,00 %

Au niveau de l'offre fonctionnelle, le déploiement de FRANCE SESAME ayant été achevé à la fin de 2022, les travaux en 2023 ont porté sur l'amélioration des services numériques existants par retour d'expérience.

S'agissant de la couverture géographique de la plateforme, deux vagues d'ouverture à de nouveaux sites éligibles se sont déroulées respectivement en novembre 2022 puis en juillet 2023. Au total, FRANCE SESAME est déployé en 2023 sur 16 ports (7 grands ports maritimes et 9 décentralisés) et 14 aéroports. 45 services administratifs de la DGAL et de la DGDDI gérant 50 postes de contrôles frontaliers (PCF) sont désormais connectés à l'application.

Le déploiement géographique de FRANCE SESAME s'est réalisé concomitamment avec le transfert des missions de contrôles sanitaires et de qualité des aliments à l'importation de la DGCCRF vers la DGDDI, finalisé en juin 2023. Ce télescopage des deux calendriers a entraîné des retards dans la connexion de la totalité des sites géographiques programmés en 2023 (notamment les principaux aéroports), expliquant l'allongement de la durée du projet sur 2023.

En termes de déroulement du projet, l'année 2023 a ainsi marqué l'amorçage de la fin du mode projet pour FRANCE SESAME.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>377 692 423</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>345 599 034</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>350 026 318</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>326 504 197</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>7 488 675</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>65 300 839</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>20 177 430</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>261 203 358</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>185 303 694</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>1 001</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>185 304 696</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>65 300 839</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>120 003 857</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>350 026 318</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>261 203 358</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>88 822 960</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>208 826 817</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>41 773 005</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>167 053 812</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2023 s'élèvent à **208,8 M€**, en hausse de 23,5 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (185,3 M€ au 31 décembre 2022).

Cette augmentation s'explique principalement par des engagements pluriannuels liés au marché de location de 2 hélicoptères aux Antilles (15 M€), et au renouvellement des marchés de fluides (13,5 M€).

Dans le détail, les restes à payer au 31 décembre 2023 concernent principalement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour **8,3 M€** ;
- Les loyers non budgétaires pour **52,9 M€**, auxquels s'ajoutent **17,3 M€** au titre des marchés pluriannuels de fluides et **12,6 M€** pour les marchés d'entretien des locaux ;
- Les dépenses informatiques pour **46,8 M€** ;
- Le fonctionnement des services : **15,5 M€**, dont 6,5 M€ relevant du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : **46,9 M€**.

## Justification par action

### ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361	27 233 435	<b>593 627 796</b>	566 394 361	29 913 557	<b>596 307 918</b>
	566 605 997	17 968 508	<b>584 574 506</b>	566 605 997	23 560 145	<b>590 166 142</b>

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

### EFFECTIFS

Catégorie	ETPT Exécution 2023
A+	171,79
A	1 784,32
B	3 176,34
C	2 116,83
Total	7 249,28

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	566 394 361	566 605 997	566 394 361	566 605 997
Rémunérations d'activité	352 463 589	351 258 567	352 463 589	351 258 567
Cotisations et contributions sociales	212 470 865	211 260 712	212 470 865	211 260 712
Prestations sociales et allocations diverses	1 459 907	4 086 718	1 459 907	4 086 718
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 419 613	16 522 824	20 326 947	20 475 353
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 419 613	16 522 824	20 326 947	20 475 353

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 813 822	1 445 685	9 586 610	3 084 792
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	579 617	448 039	7 447 074	505 445
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 234 205	997 645	2 139 536	2 579 346
<b>Total</b>	<b>593 627 796</b>	<b>584 574 506</b>	<b>596 307 918</b>	<b>590 166 142</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 16,5 M€ EN AE ET 20,5 M€ CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses de fonctionnement général des services (5,6 M€ en AE et 5,7 M€ en CP), comprenant essentiellement des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles, en hausse de +0,6 M€ en AE et +0,7 M€ par rapport à la prévision en PAP 2023. Cet écart s'explique par l'augmentation en 2023 du nombre d'infractions constatées par le service
- Des dépenses d'équipements pour les agents de la branche surveillance pour 8,3 M€ en AE et en CP correspondant à la reconstitution des stocks de munitions et de gilets pare-balles ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux effets vestimentaires tels que la veste softshell et la chemise UBAS.
- Des dépenses informatiques pour 1,9 M€ en AE et 2,6 M€ en CP liées aux abonnements de télécommunication, au maintien en condition opérationnelle des applications dédiées à la surveillance et à la lutte contre la fraude plus particulièrement le « SI-LCF » (système d'information de lutte contre la fraude) ainsi qu'aux coûts de fonctionnement de la plateforme de services applicatifs en mobilité (TÉLÉMAC).
- Ces crédits ont également permis de financer le maintien en condition opérationnelle du système d'information LAPI (Lecteur Automatisé de Plaque d'Immatriculation) qui permet aux brigades de remplacer la sélection aléatoire de véhicules sur route par un ciblage préalable efficient, permettant aux agents d'anticiper et de sécuriser les contrôles.
- Par ailleurs, l'année 2023 a été l'occasion de procéder au remplacement de 4 000 smartphones utilisés par les unités de surveillance.

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,4 M€ EN AE ET 3,1 M€ CP

Les crédits d'investissement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- La poursuite du projet EES (Exit Entry System). Ce projet va permettre, avec un système informatique unifié, d'enregistrer les données relatives aux entrées et aux sorties des ressortissants de pays tiers en court séjour franchissant les frontières extérieures de l'Union européenne.
- Les évolutions du système d'information LRPDJ (logiciel de rédaction des procédures de la douane judiciaire). Le traitement LRPDJ a pour finalité l'aide à la rédaction des actes de procédure judiciaire établis par les agents du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) afin d'assurer la clarté et l'homogénéité de la rédaction des procédures qu'ils mettent en œuvre.
- Le déploiement de l'application de radiocommunication AGNET dans les aéroports, à la DNGCD et dans les départements d'Outre-mer. Grâce à cette application, les douaniers de la surveillance terrestre peuvent échanger via des canaux sécurisés sur leurs smartphones lors des opérations sur le terrain, autorisant ainsi une meilleure coordination des actions entre le terrain et les centres opérationnels, ainsi qu'une mise en sécurité des agents via une géolocalisation immédiate des appels de détresse. Commencé à la mi-2021 sur l'ensemble du territoire métropolitain, le déploiement de l'application s'est poursuivi en 2023.

L'écart entre les crédits d'investissement inscrits sur l'action 1 du PAP 2023 et les dépenses réalisées en 2023 s'explique par le décalage au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 de l'acquisition de camionnettes scanners dont la procédure de passation du marché, démarrée en 2023, a fait l'objet de retard en raison de son niveau de complexité.

**ACTION****03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	41 825 704 43 676 216	<b>149 558 700</b> <b>166 924 684</b>	107 732 996 123 248 468	47 124 295 31 232 486	<b>154 857 291</b> <b>154 480 955</b>

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté. En matière de sûreté, la DGDDI exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche. Elle audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien.

La Douane exerce la mission de garde-frontières sur les 77 points de passage frontaliers (PPF) dont elle a la responsabilité. Cette mission, fondée sur l'application du code frontières Schengen, consiste à vérifier que les personnes, leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté une série de règlements visant à renforcer et à moderniser le contrôle migratoire aux frontières extérieures. Ces règlements se sont traduits par la mise en service opérationnel de systèmes d'information (EES et ETIAS), déployés sur l'ensemble des points de passage frontaliers à partir du printemps 2023. Par ailleurs, avec le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen, la mission de garde-frontières s'exerce également aux points de passage autorisés (PPA) des frontières intérieures intra-Schengen. La douane tient 69 des 190 PPA terrestres.

En mer, la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) met en œuvre un dispositif aéronaval dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle des navires. Ce dispositif participe également à la réalisation des autres missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, détection de pollutions du milieu marin, sauvetage et d'assistance en mer). La DNGCD est par ailleurs associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

**EFFECTIFS**

Catégorie	ETPT Exécution 2023
A+	33,68
A	349,83
B	622,74
C	415,02
Total	1 421,27

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieures - BSI).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	107 732 996	123 248 468	107 732 996	123 248 468
Rémunérations d'activité	67 041 554	76 405 969	67 041 554	76 405 969
Cotisations et contributions sociales	40 413 755	45 953 554	40 413 755	45 953 554
Prestations sociales et allocations diverses	277 687	888 945	277 687	888 945
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 282 191	41 913 224	25 468 614	29 227 610
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 282 191	41 913 224	25 468 614	29 227 610
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 543 513	1 762 991	21 655 681	2 004 876
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 543 513	1 762 991	21 655 681	1 977 894
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				26 982
<b>Total</b>	<b>149 558 700</b>	<b>166 924 684</b>	<b>154 857 291</b>	<b>154 480 955</b>

**1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 41,9 M€ EN AE ET 29,2 M€ CP**

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 3 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- le maintien en conditions opérationnelles (MCO) du parc aéromaritime et naval de la douane pour 19,3 M€ en AE et 20,3 M€ en CP,
- le carburant maritime et aérien pour 4,3 M€ AE/CP ;
- l'engagement pluriannuel du contrat de location d'heures de vol d'hélicoptères et la mise en service du nouveau H160 au Lamentin (15 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) ;
- les dépenses de fonctionnement relatives au traitement d'obsolescences des radars des avions Beechcraft (1,6 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) ;
- l'entretien des infrastructures et du réseau de l'informatique aéromaritime (débit optimisé pour une meilleure connexion des navires au réseau douanier, recâblages informatiques et mise en place de la fibre optique) ;
- le maintien en condition opérationnelle et les accès aux logiciels spécifiques à la sphère aéromaritime dont le nouveau logiciel de suivi de la navigabilité des aéronefs (Amasis) pour 1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- le déploiement à toutes les unités du volet 1 du logiciel OCEAN de pilotage de l'activité aéromaritime.

L'écart entre les crédits de fonctionnement inscrits sur l'action 03 du PAP et les dépenses réalisées en 2023 s'explique en particulier par l'engagement du contrat de location d'heures de vol d'hélicoptères non prévu dans le PAP.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,8 M€ EN AE ET 2,1 M€ CP**

Les crédits d'investissements correspondent aux opérations suivantes :

- les investissements relatifs au traitement d'obsolescences des radars des avions Beechcraft et la commande d'un moteur d'avion neuf (1,4 M€ en AE et 2 M€ en CP) ;
- la commande de nouvelles pâles d'hélicoptères (0,4 M€ AE / 0,07 M€ CP).

L'écart entre les crédits d'investissement inscrits sur l'action 03 du PAP et les dépenses réalisées en 2023 s'explique par le report en 2025 de la modernisation à mi-vie des hélicoptères EC-135 afin de consolider et sécuriser la procédure d'achat. Par ailleurs, les dépenses relatives au traitement de l'obsolescence des Beechcrafts rattachées aux crédits de titre 5 dans le PAP 2023 ont été réparties en gestion entre le titre 3 et le titre 5 en fonction de la nature des dépenses réalisées.

**ACTION****04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	10 144 293 10 289 301	<b>240 995 287</b> <b>246 547 932</b>	230 850 994 236 258 631	12 094 053 12 389 672	<b>242 945 047</b> <b>248 648 302</b>

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par le réseau des bureaux de douane.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé par de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et, surtout, par l'Union européenne avec le programme « e-customs » de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux « grands comptes », entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail rénovées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

**EFFECTIFS**

Catégorie	ETPT Exécution 2023
A+	70,82
A	735,64
B	1 309,54
C	873,72
Total	2 988,72

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	230 850 994	236 258 631	230 850 994	236 258 631
Rémunérations d'activité	143 657 097	146 464 860	143 657 097	146 464 860
Cotisations et contributions sociales	86 598 868	88 089 725	86 598 868	88 089 725
Prestations sociales et allocations diverses	595 029	1 704 046	595 029	1 704 046
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 999 576	6 657 957	9 711 385	6 801 813
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 999 576	6 657 957	9 711 385	6 801 813
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 144 717	3 631 344	2 382 668	5 587 859
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 144 717	3 631 344	2 382 668	5 587 859
<b>Total</b>	<b>240 995 287</b>	<b>246 547 932</b>	<b>242 945 047</b>	<b>248 648 302</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 6,7 M€ EN AE ET 6,8 M€ CP

Ces crédits de fonctionnement ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des applications suivantes :

- DELTA H7 qui est un service en ligne pour déclarer les envois de marchandises de faible valeur dans le cadre du paquet TVA e-commerce. Il offre une très haute disponibilité et une plus grande fluidité du dédouanement.
- DELTA X (import/export) qui est un service en ligne à destination des opérateurs du commerce international. Il permet le dédouanement des envois de fret express et postal en prenant en compte la particularité de leurs flux logistiques.
- DELTA T qui est un service en ligne pour gérer les déclarations de transit depuis le dépôt et le bon à enlever jusqu'à la notification d'arrivée.
- Le SI BREXIT qui offre une interface informatique afin d'assurer l'échange d'informations entre les transporteurs offrant des liaisons en provenance de/vers le Royaume-Uni (compagnies de ferry et tunnel) et les applications douanières.
- L'application France Sésame en production depuis 2022 qui offre un point de contact unique (numérique et physique) lors du passage frontière portuaire.

Par ailleurs en matière d'équipement, la Douane a mis en place un nouveau vestiaire-type, pour les agents de la branche opération commerciale réalisant des contrôles, pour un montant de 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP. Ce vestiaire est constitué d'un socle composé d'effets vestimentaires et d'équipements de protection individuel (EPI) qui a été décliné par contextes de travail (zones portuaires, aéroportuaires, climats chauds et froids notamment).

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 3,6 M€ EN AE ET 5,6 M€ CP

Les crédits d'investissement ont permis la mise œuvre des projets suivants :

- Les évolutions informatiques dans le cadre du Multi Annual Strategic Plan (MASP) visant à finaliser la dématérialisation et la gestion électronique de l'ensemble des procédures douanières dans un environnement interopérable. Ces évolutions sont une opportunité, d'une part de moderniser l'architecture des systèmes d'informations de la Douane, et d'autre part d'améliorer l'attractivité des plateformes logistiques françaises auprès des opérateurs, grâce à des procédures efficaces de dédouanement.
- La refonte du dédouanement à l'import et à l'export, avec le projet Delta IE ;
- Le projet NAPNTS, relatif aux notifications d'arrivée et de présentation et au dépôt temporaire ;
- Le passage à la phase 5 du système communautaire de transit NCTS ;
- La mise en place de nouvelles spécifications pour le système national de transit Delta T ;
- La mise en production de la nouvelle version de ICS2 release 2 qui renforce le dispositif de protection existant aux frontières extérieures de l'UE lors de l'introduction de marchandises hors Union européenne. Cette nouvelle version consolide la gestion des risques sur l'ensemble des flux des opérateurs économiques et sur tous les modes de transport utilisés. De plus, elle augmente les capacités d'analyse de risques et de contrôle des États-membres pour détecter et stopper les marchandises dangereuses et renforcer la sûreté à l'entrée du territoire douanier de l'Union européenne. Enfin, elle assure une meilleure coopération entre les différents États membres concernés par une analyse de risque.

L'année 2023 a aussi été l'occasion d'offrir un nouveau service en mobilité sur la base de DELTA H7 et ainsi permettre aux douaniers d'assurer des libérations de marchandises sous contrôle depuis un téléphone portable.

**ACTION****05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	8 152 774 7 060 713	<b>120 775 559</b> <b>122 274 055</b>	112 622 785 115 213 342	8 623 626 7 556 011	<b>121 246 411</b> <b>122 769 353</b>

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit aujourd'hui la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs et les alcools. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Les lois de finances 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 ont acté les transferts de plusieurs fiscalités, ainsi que des amendes, de la DGDDI vers la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la direction des Affaires maritimes (DAM), selon un calendrier établi jusqu'en 2025.

Les premiers transferts (dont certains encore en cours) regroupent notamment les taxes sur les boissons non alcooliques, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la TVA sur les produits pétroliers, les taxes intérieures de consommation (TIC) portant sur l'électricité, le gaz et le charbon, ainsi que le recouvrement des droits de navigation. En 2023, l'action 05 supporte un transfert au profit de la DGFIP de -35 ETPT au titre de la gestion et du recouvrement des amendes.

**EFFECTIFS**

Catégorie	ETPT Exécution 2023
A+	34,64
A	359,82
B	640,53
C	426,88
Total	1 461,87

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	112 622 785	115 213 342	112 622 785	115 213 342
Rémunérations d'activité	70 084 439	71 424 718	70 084 439	71 424 718
Cotisations et contributions sociales	42 248 056	42 957 633	42 248 056	42 957 633
Prestations sociales et allocations diverses	290 290	830 991	290 290	830 991
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 689 521	1 766 309	2 051 291	1 651 490
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 689 521	1 766 309	2 051 291	1 651 490
Titre 5 : Dépenses d'investissement	434 370	1 204 654	536 528	1 814 771
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	434 370	1 204 654	536 528	1 814 771

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 028 883	4 089 750	6 035 807	4 089 750
Transferts aux ménages	6 028 883	4 089 750	6 035 807	4 089 750
<b>Total</b>	<b>120 775 559</b>	<b>122 274 055</b>	<b>121 246 411</b>	<b>122 769 353</b>

### 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP

Ces crédits ont permis le financement du maintien en condition opérationnelle des applications dédiées telles que GAMMA (Gestion des Mouvements de Marchandises soumises à Accises), CVI (Casier Viticole Informatisé) et l'applicatif inter-administrations PortailPro (contribution de la DGDDI à hauteur de 20 %). Ces crédits ont également été consacrés au maintien en condition opérationnelle d'applications plus généralistes et touchant l'ensemble des domaines de la fiscalité (par exemple PABLO, pour la détaxe voyageur, et SIDECAR, pour le remboursement de la TICPE).

Enfin, ces montants couvrent le financement des applications correspondant aux missions transférées ou à transférer à la DGFIP et à la DAM, pour une durée minimale de trois ans après la date de transfert (TGAP, TSVR véhicule routier, TETICE - taxe intérieure sur les carburants-, DANI -francisat-ion-, ISOPE -produits pétroliers).

### 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,2 M€ EN AE ET 1,8 M€ EN CP

Les crédits d'investissement de l'action 5 ont permis de financer :

- La participation au projet de portail commun du recouvrement PortailPro, avec l'interconnexion du système d'informations douanier et sa modernisation sur le recouvrement.
- Le déploiement du nouveau socle technique pour l'application Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (GAMMA). Ce projet GAMMA2 sera finalisé début 2024 avec un deuxième lot, qui assurera la mise en conformité aux exigences communautaires d'EMCS 4.1 (Excise Movement and Control System) et la bascule depuis GAMMA du suivi actuel des mouvements de produits soumis à accises en droits exonérés, permettant ainsi le décommissionnement de GAMMA.
- Les transferts de missions fiscales à la DGFIP et à la DAM qui se traduisent informatiquement par une désactivation partielle des applications associées à savoir TTC (base des numéros TVA), CIEL (contributions Indirectes) et ISOPE (mise à la consommation de produits pétroliers). Ils nécessitent des travaux coordonnés entre les systèmes d'informations de la DGDDI, de la DGFIP et de la DAM.
- La modernisation des démarches liées au domaine foncier (projet PARCEL) et au domaine de la production (application VENDANGES) dans le domaine viti-vinicole. De même pour la filière tabac, suite à la refonte technique de l'application GIMT (Gestion des débitants), le nouveau cadre réglementaire et de nouvelles fonctionnalités (ex : requêtage) ont été mises en œuvre.

### 3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 4,1 M€ EN AE ET EN CP

Elles concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers.

Les montants versés en 2023 s'élèvent à 4,1 M€ en AE et CP. Ils correspondent à la prise en charge de 2 751 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 490 € par bénéficiaire, pour des aides qui s'échelonnent de 4 € à 2 287 €.

L'écart par rapport à la prévision du PAP 2023 s'explique principalement par la diminution du nombre de bénéficiaires pris en charge (478 bénéficiaires de moins par rapport à l'exercice 2022).

**ACTION****06 – Soutien des services opérationnels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	201 512 865 201 004 564	<b>450 440 371</b> <b>455 664 639</b>	248 927 506 254 660 076	182 856 644 188 045 314	<b>431 784 150</b> <b>442 705 390</b>

Cette action regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

**EFFECTIFS**

Catégorie	ETPT Exécution 2023
A+	73,98
A	768,42
B	1367,90
C	911,62
Total	3 121,92

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	248 927 506	254 660 076	248 927 506	254 660 076
Rémunérations d'activité	154 905 995	157 873 492	154 905 995	157 873 492
Cotisations et contributions sociales	93 379 889	94 951 349	93 379 889	94 951 349
Prestations sociales et allocations diverses	641 622	1 835 235	641 622	1 835 235
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	165 642 122	175 515 119	151 765 482	168 951 108
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 642 122	175 515 101	151 765 482	168 951 090
Subventions pour charges de service public		18		18
Titre 5 : Dépenses d'investissement	34 246 714	21 499 197	29 465 842	15 055 853
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 901 106	15 697 762	26 789 025	11 977 457
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 345 608	5 801 435	2 676 817	3 078 396
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 624 029	3 990 247	1 625 320	4 038 352
Transferts aux entreprises		11 690		11 690
Transferts aux autres collectivités	1 624 029	3 978 557	1 625 320	4 026 662
<b>Total</b>	<b>450 440 371</b>	<b>455 664 639</b>	<b>431 784 150</b>	<b>442 705 390</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 175,5 M€ EN AE ET 169 M€ EN CP

### A) Immobilier : 61,8 M€ en AE et 56,1 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement dans le domaine immobilier sont réparties comme suit :

- **les loyers non budgétaires** (18,5 M€ en AE et 19,8 M€ en CP) : l'écart par rapport aux prévisions s'élève à -3 M€ en AE et -1,7 M€ en CP, les prises à bail de nouveaux locaux ayant été moins nombreuses que prévues ;
- **les énergies et fluides** (17,6 M€ en AE et 10,5 M€ en CP), soit un écart à la hausse de 0,8 M€ en AE et 4,3 M€ en CP par rapport à la prévision, en raison de l'augmentation des coûts énergétiques ;
- **les dépenses d'entretien à la charge du propriétaire** (4,2 M€ en AE et 3,3 M€ en CP) en hausse de 0,9 M€ en AE et de 0,4 M€ en CP par rapport à la prévision ;
- **les autres dépenses d'immobilier** au titre de l'occupant (21,5 M€ en AE et 22,5 M€ en CP), en hausse par rapport à la prévision de 1,6 M€ en AE et de 5,3 M€ en CP, en raison de travaux de maintenance plus importants que prévus.

### B) Informatique : 44,3 M€ en AE et 40,1 M€ en CP

Ces crédits regroupent :

- L'achat et la maintenance des matériels bureautiques pour garantir le bon fonctionnement de la messagerie et des outils collaboratif, les frais de téléphonie et du réseau RIE et des services d'infrastructure (33 M€ en AE et 30,5 M€ en CP)
- Le maintien en condition opérationnelle des applications transverses (11,3 M€ en AE et 9,6 M€ en CP)

### C) Fonctionnement des services : 69,2 M€ en AE et 72,6 M€ en CP

- 28,5 M€ en AE et 32,2 M€ en CP pour le fonctionnement des services en tant que tel, selon la décomposition suivante :
  - les subventions de fonctionnement aux associations (9,1 M€ en AE et en CP, dont 0,6 M€ en AE et 0,7 en CP pour la restauration collective) ;
  - les prestations de service (8,1 M€ en AE et 8,6 M€ en CP) ;
  - les frais de changement de résidence (2,4 M€ en AE et en CP) ;
  - les achats mobiliers (2,1 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) ;
  - les frais d'indemnités, dommages, intérêts et pénalités (3 M€ en AE et en CP) ;
  - les dépenses liées aux frais de numérisation et de déménagement des archives des droits annuels de francisation et de navigation. Cette dépense d'un montant de 4,1 M€ en CP explique un tiers l'écart entre les crédits prévus dans le PAP et les crédits consommés pour le fonctionnement des services ;
  - le solde (3,8 M€ et 3,6 M€) correspond aux autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.).
- 9,1 M€ en AE et 8,7 M€ en CP pour la formation des agents. Ces dépenses couvrent notamment leurs frais de déplacement dans ce cadre, mais n'incluent pas les dépenses de fonctionnement des écoles.
- 2,2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux.
- 19,2 M€ en AE et 19,1 M€ en CP pour les frais de déplacement des agents.
- 9,5 M€ en AE et en CP pour le parc automobile (entretien, réparation, carburant, péage). L'écart avec la prévision du PAP 2023 (+1,8 M€ en AE et en CP) est principalement lié à l'inflation sur les dépenses de carburant.
- 0,4 M€ en AE et en CP de frais de poursuites et de contentieux.
- 0,3 M€ en AE et en CP concernant diverses dépenses d'entretiens et de réparation.

**D) Mises à disposition tardives de droits de douanes : 0,2 M€ en AE et en CP**

Cette dépense correspond à une partie des paiements au profit de l'Union européenne des mises à disposition tardives des droits de douane.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 21,5 M€ EN AE ET 15,1 M€ EN CP**

Pour l'action 6, le montant des crédits exécutés sur le titre 5 se décompose de la façon suivante :

**A) Immobilier : 9,1 M€ en AE et 6,2 M€ en CP**

- Les dépenses liées à des opérations d'acquisitions ou de constructions (3,2 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) correspondant notamment à la création d'une brigade sur l'aéroport de Beauvais Tillé pour 2,3 M€ en AE et 0,68 M€ en CP (notification du marché public global de performance et début de la phase travaux) ;
- Les dépenses liées à des opérations structurantes : (4,4 M€ en AE et 4 M€ en CP) dont la densification de l'hôtel des douanes de Bordeaux (0,45 M€ en AE et 0,08 M€ en CP), les travaux d'aménagement de cellules de garde-à-vue (0,3 M€ en AE et 0,01 M€ en CP), le réaménagement de l'hôtel des douanes de Marseille (0,11 M€ en AE et 0,26 M€ en CP), la réhabilitation d'un dock pour l'installation de la brigade de Nouméa (0,90 M€ en AE et 0,46 M€ en CP) ;
- Les dépenses d'entretien lourd (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) ;
- Les autres dépenses d'immobilier (1,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP).

Il convient de préciser que fin 2023, 7,5 M€ d'AE étaient affectées sur des tranches fonctionnelles dans le cadre de plusieurs opérations immobilières. Ces AE seront consommées à compter de 2024 selon le rythme d'avancement des travaux. Par ailleurs, plusieurs opérations d'envergure, pour un montant global estimé à 6,1 M€ en AE, n'ont pu être engagées en totalité sur 2023 en raison du décalage du calendrier de démarrage des travaux.

**B) Informatique : 7,1 M€ en AE et 4,3 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- Le développement de l'environnement numérique de travail des agents.

Avec le développement du télétravail, la douane a, en 2022, priorisé l'amélioration progressive de la gestion du parc de machines renouvelées en 2021 et l'environnement numérique de travail des télétravailleurs via la dotation en périphériques (écrans notamment), d'outils de coédition ainsi que d'outils de visioconférence. Ce travail de dotation s'est poursuivi sur 2023 avec un accompagnement renforcé des agents aux outils collaboratifs.

- Le développement des infrastructures.

L'année 2023 a permis d'effectuer un important renouvellement des infrastructures (serveurs, stockage, réseau), malgré l'accroissement des délais livraison et la hausse des prix engendrés par la pénurie mondiale de composants informatiques. Le programme « Valorisation des Données » avec la mise en place d'un « lac de données » a nécessité la mise en place d'infrastructures de stockages intelligentes, capables de gérer des quantités importantes de données.

- La sécurité informatique.

La feuille de route cyber sécurité du Ministère, et l'ambition de la douane en matière de sécurité se traduit par l'augmentation du niveau de sécurité en douane plus particulièrement sur :

- la gestion des logs afin de mieux détecter les attaques et les comportements à risque ;
- la cartographie des vulnérabilités du système d'information afin d'élaborer au plus tôt des plans de remédiation et de suivre au plus près son exécution ;
- la gestion centralisée des accès et des habilitations afin de mieux maîtriser l'accès à l'information ;
- la surveillance de notre système d'information par un tiers (Société ORANGE) afin de bénéficier de techniques de détection plus avancées ;
- un travail de fond sur les homologations de sécurité en douane afin de répondre aux exigences du SHFDS.

**C) Investissement « métier » : 5,3 M€ en AE et CP**

Ces montants sont consacrés au renouvellement du parc automobile. La Douane a poursuivi en 2023 le verdissement de sa flotte automobile grâce à l'acquisition de véhicules électriques et hybrides et l'installation des bornes électriques.

**3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 4 M€ EN AE ET EN CP**

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 1 M€ en AE et en CP, conformément à la prévision inscrite dans le PAP 2023.

Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,4 M€ en AE et CP.

Une dépense correspondant à la mise en paiement au profit de l'Union européenne des mises à disposition tardives des droits de douane a été effectuée pour un montant de 2,5 M€ en AE et en CP.

**ACTION****08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	1 586	64 856 202 70 027 016	<b>64 856 202</b> <b>70 028 602</b>	1 586	64 856 202 63 720 570	<b>64 856 202</b> <b>63 722 156</b>

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		1 586		1 586
Rémunérations d'activité		41		41
Prestations sociales et allocations diverses		1 545		1 545
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 350		5 350
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 350		5 350
Titre 6 : Dépenses d'intervention	64 856 202	70 021 666	64 856 202	63 715 220
Transferts aux entreprises	64 856 202	70 021 666	64 856 202	63 715 220
<b>Total</b>	<b>64 856 202</b>	<b>70 028 602</b>	<b>64 856 202</b>	<b>63 722 156</b>

**DÉPENSES D'INTERVENTION : 70 M€ EN AE ET 63,7 M€ en CP**

L'année 2023 a été marquée par la signature le 19 janvier 2023 entre l'État et la Confédération nationale des buralistes du nouveau protocole d'accord avec les débiteurs de tabac qui couvre la période 2023-2027.

Les crédits d'interventions exécutés sur l'action 8 ont permis de solder le paiement des dispositifs afférents au précédent protocole 2018-2022 et d'assurer le le financement de ceux prévus par le nouveau protocole 2023-2027 :

**L'aide à la sécurité (15,3 M€ en AE et en CP) ;**

- **Le complément de remise (2,3 M€ en AE et en CP) ;**
- **Le fonds de transformation de l'ancien protocole (30,7 M€ en AE et en CP) ;**
- **Le fonds de transformation du nouveau protocole (6,3 M€ en AE).** Ces engagements expliquent pour l'essentiel de l'écart entre la prévision du PAP et l'exécution. Dans le nouveau protocole d'accord 2023-2027, le dispositif, qualifié d'aide à l'investissement, conduit à désynchroniser la consommation des AE et des CP. Les AE sont consommées dès la notification de la décision d'attribution de l'aide, et les CP à l'issue des travaux de transformation ;
- **L'indemnité de fin d'activité (0,3 M€ en AE et en CP) ;**
- **La prime de diversification des activités (8,3 M€ en AE et en CP) ;**
- **La remise compensatoire (3,6 M€ en AE et en CP).**

Enfin, un **dispositif exceptionnel d'appui à la reprise d'activité des débiteurs de tabac (3,2 M€ en AE et en CP)** a été mis en place. Le versement d'une aide de 10 000 € a été réalisée au profit des débiteurs ayant subi une fermeture d'au moins trois jours consécutifs due à des dégradations ou destructions suite aux émeutes urbaines entre le 27 juin 2023 et le 5 juillet 2023, soit 320 buralistes accompagnés.